Le MRP vous parle! ISSN 0753-8707

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS - Téléphone 01 47 05 84 51

Notre assemblée générale, réunie le 22 septembre 1998, a décidé de nous inviter tous, adhérents, sympathisants, lecteurs fidèles, à adresser à l'Amicale du MRP un don — le plus important possible selon les moyens de chacun —, pour assurer financièrement la publication des prochains numéros de notre bulletin «Le MRP vous parle !» (voir

Le présent numéro est exceptionnel par son nombre de pages ; il est consacré en grande partie à deux mois d'intense activité politique, juillet et août 1948 (il y a 50 ans!) à partir d'archives authentiques et inédites.

Il démontre qu'il y a souvent un abîme entre ce que fut le MRP à cette époque et l'image qu'en ont donnée les médias pendant longtemps et qu'ils continuent à en donner quand il leur arrive encore, de temps en temps, de le citer ; nos lecteurs le savent bien.

Pourquoi donc cette déviation dans la mémoire collecti-

Il y a les clichés, les formules toutes faites, que le temps n'use pas, mais au contraire durcit comme le

Il y a, parmi ceux qui ont vécu cette époque et se trouvaient en concurrence avec le MRP, de la jalousie et du dépit.

Il y a l'ignorance banale, qui n'empêche pas de dormir ni de faire carrière.

Il y a encore et surtout l'inculture politique, parfois délibérée et presque orgueilleuse, Et c'est la mode!

vrais riens, compris ceux qui, de bonne foi, ont commis des erreurs sur le MRP, demandent qu'à nous croire si nos documents et nos témoignages

Prix du Nº / 30 F

Les

Le travail que nous avons entrepris nous offre donc une

de dons pour assurer le grance ment du bulleti Il peut aussi être utile aux femmes et aux hommes de la classe politique actuelle car il leur arrive de se prendre les pieds dans le tapis quand ils s'aventurent à traiter de la Quatrième République et du MRP. Comment se représenter, en effet, quand on a la quarantaine aujourd'hui, ce qu'était la vie quotidienne d'un parlementaire à l'époque des tickets d'ali-

Ne nous laissons donc plus caricaturer. Caricaturons plutôt les autres, du moins quand c'est utile pour rétablir la véri-

Et n'oublions pas que la vraie mémoire du MRP fait aussi partie du patrimoine culturel national!

SOMMAIRE

	Page
 L'assemblée générale annuelle de l'Amicale s'est tenue le 22 septembre 	
au Palais du Luxembourg	3
 Sur André Debray, encore des documents et des témoignages 	4
• "Paris brûle-t-il?" A propos du 54e anniversaire de la libération de Paris	6
 D'après les informations qui nous sont parvenues, 46 amis ont disparu 	
depuis juin 1997	6
• Dan' est mort	7
● Décès de Roger Devémy. Sa vie, son œuvre, par Georges Verpraet	10
• Salons de l'auto et autres regards sur l'actualité	11
• Le putsch de mai 58 : il existe dans les archives	
de l'Armée de l'Air	12
PROCÈS-VERBAUX (INÉDITS) DES RÉUNIONS DU GROUPE MRP	
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	
● Juillet 1948 (1 ^{ère} partie)	13
Dissection d'une crise ministérielle	19
PETIT VADEMECUM À L'USAGE DES AVENTURIERS PARTANT À LA	A
RECHERCHE DE CE QUE FUT LE MRP	20
● Août 1948	38
COMMENT SOUSCRIRE À LA COLLECTE	51
Ce numéro du bulletin "Le MRP vous parle" est publié avec un mois de retard. N	ous prions
nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser. Il y a trois raisons à ce retard :	
— Les vacances d'été ;	
— l'abondance des textes, notamment de nos archives sur 1948	
— la diminution du nombre des adhérents disponibles pour participer aux travaux de	l'Amicale.

Numéro tiré à 1 500 exemplaires

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL (4 NUMÉROS) : 100 francs

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de "Amicale du MRP" 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

Pour les adhérents de l'Amicale, qui payent une cotisation annuelle de 120 francs, l'abonnement est de 80 francs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE : CONSTATS ET RÉSOLUTIONS

L'assemblée générale de l'Amicale du MRP s'est tenue le 22 septembre 1998 au Palais du Luxembourg sous la présidence de Jacques Mallet, son président.

Pour la préparer, les membres du Comité directeur s'étaient réunis le matin dans la grande salle Clémenceau, réservée à l'Amicale pour toute la journée. Ils y avaient attendu l'arrivée de Pierre Dhers, toujours fidèle à cette rencontre annuelle ; en vain : l'ancien député de la Drôme était décédé brusquement la veille et on l'ignorait encore...

Après le déjeuner pris au restaurant du Sénat, on ouvrit l'assemblée générale et l'on se retrouva entre une quarantaine d'adhérents, dont Jean Cayeux, ancien député de la Seine (Paris) et André Diligent, sénateur du Nord. Au programme : le rapport d'activité de Cyriaque Decamme, le rapport financier de Jacques Gissinger, l'essai de mise en œuvre d'un groupe permanent d'études historiques sur la démocratie chrétienne, sur la proposition d'Henri Poumerol, le contenu et la diffusion du bulletin de l'Amicale, "Le MRP vous parle!", le renouvellement partiel du Comité directeur...

Vint ensuite le recueillement, au cours de la messe célébrée dans la crypte de Saint-Sulpice, où Jacques Mallet lut la liste des 43 adhérents de l'Amicale dont on avait appris le décès depuis l'assemblée générale du 5 juin 1997; à laquelle il fallait ajouter, les jours suivants, la disparition de Pierre Dhers, de Roger Devémy et de Jean-Marie Commenay.

Et l'on termina la journée par un cocktail, offert par le Président René Monory, dans les salons Boffrand à la présidence du Sénat.

Les discussions, à la réunion du Comité directeur et à celle de l'assemblée générale, firent apparaître une série de constats et quelques résolutions.

Des constats

- A. Positifs. Il existe encore une âme commune entre les anciens du MRP. Les textes authentiques et inédits publiés dans le bulletin sur la véritable histoire du Mouvement, notamment sur l'activité de ses parlementaires, qui contredisent souvent ce qui a été dit et écrit sur lui, intéressent les anciens militants et, au-delà, peu à peu, des étudiants, des enseignants, des historiens. Ainsi avons-nous reçu de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie une liste de cinquante professeurs d'université spécialistes de l'histoire contemporaine. C'est un début. En outre, des réunions en forme de petits colloques ont eu lieu avec des étudiants, passionnés eux aussi par l'histoire contemporaine, et des membres du Bureau de l'Amicale. D'autres suivront.
- B. Négatifs. Le nombre des adhérents et des abonnés diminue en raison des décès de plus en plus nombreux parmi les membres de l'Amicale. Les anciens fidèles qui ne payent plus ni leur cotisation, ni leur abonnement et dont l'Amicale n'a plus aucune nouvelle sont désormais plusieurs centaines. Le recrutement de nouveaux adhérents y compris parmi les jeunes —, est très lent, faute de moyens de prospection suffisants. La reprise de contacts avec d'anciens militants (combien sont-ils, des centaines, des milliers ?) qui ne connaissent toujours pas l'existence de l'Amicale ou l'ont oubliée est pratiquement inexistante, faute pour l'Amicale d'avoir pu maintenir un réseau de correspondants départementaux. Pour administrer l'Amicale, assurer les permanences et le courrier, recevoir les visiteurs, gérer les finances (les recettes, les dépenses, les placements), tenir à jour le fichier et l'adapter à la diffusion ciblée de nos textes, réaliser le bulletin, rationaliser sa diffusion et sa promotion, organiser des collectes et des classements d'archives, mener des recherches historiques... les bénévoles sont désormais réduits en nombre, jusqu'à approcher le zéro, et ceux qui résistent encore au flot descendant se trouvent désarmés et bientôt se sentiront tout nus.

Des résolutions

Si l'on se réfère aux émissions des médias et aux ouvrages historiques grand public, on constate que l'image du MRP et de ses élus a presque disparu de la mémoire collective ou s'y trouve déformée, faute pour l'Amicale d'avoir pu assurer assez tôt une «défense et illustration» de ce que fut le MRP durant plus de vingt ans, de 1944 à 1965.

Faut-il aujourd'hui renoncer, sous prétexte qu'il se fait tard? Les adhérents présents à l'assemblée générale du 22 septembre ne le pensent pas. Ils veulent poursuivre l'essai de reconquête de cette mémoire qui a été entrepris il y a trois ans déjà grâce à de nouveaux contacts avec le monde intellectuel et universitaire, au colloque «Regards sur le MRP» de décembre 1996, à la recherche, au classement et à la publication d'archives dans le bulletin... Mais cet essai coûte cher alors que les recettes de l'Amicale diminuent et que son budget annuel est désormais régulièrement en déficit en raison, précisément, du coût du bulletin.

Des solutions ? Oui, il en existe. Ainsi, dans la mesure où l'Amicale enrichit le patrimoine historique français avec son bulletin, elle peut postuler une aide financière publique. On y pense donc et on s'en occupe.

Mais, en attendant, il faut vivre. C'est pourquoi l'assemblée générale a décidé de lancer dès maintenant une collecte de dons parmi les destinataires actuels du bulletin (ils sont 1100), avec l'espoir d'être bien comprise : l'enjeu, c'est l'existence de ce bulletin. Et c'est tout de suite ou plus jamais!

ANDRÉ DEBRAY

Encore des documents et des témoignages

Notre dossier sur André Debray, organisateur du financement sur place de la Résistance en 1944, a suscité de l'intérêt et réveillé des souvenirs chez nos lecteurs (notre numéro 77, pages 5 à 11). C'est la preuve qu'il existe encore dans la famille démocrate-chrétienne une mémoire vivante sur la création du MRP en 1944 et ses débuts dans les années qui suivirent la Libération. Nous pensons qu'il faut l'exploiter sans tarder, avant que le temps ne la rompe. C'est d'ailleurs, actuellement, nos lecteurs le voient bien, l'objectif numéro 1 de ce bulletin.

Un lieutenant blessé au combat des Tuileries...

Le 25 août 1944, jour de la libération de Paris, un lieutenant des forces de la Résistance est blessé au combat des Tuileries : il s'appelle André Debray, il est directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, il est aussi président du Comité de financement sur place des réseaux de la Résistance et il travaille en étroite coopération avec Georges Bidault, président du CNR. En mars, il est devenu Commissaire aux finances du CNR.

La médaille de la Résistance lui sera attribuée par décret du 3 août 1946, publié au Journal Officiel du 13 octobre. Ce décret est signé "Chaban-Delmas, Général délégué militaire national".

La citation qui l'accompagne est ainsi rédigée :

Résistant de la première heure, a rendu des services éminents à la Résistance, dans tous les domaines où l'occasion lui en était donnée ; s'est particulièrement illustré sous le pseudonyme de "Bossuet", en dirigeant le Comité de financement sur place de la Résistance (COFI), dont l'intervention a procuré environ 600 millions à la Délégation générale, au cours de l'année 1944 ; désigné en mars 1944 comme Commissaire aux Finances du CNR, a rempli ces fonctions jusqu'à la Libération sous le pseudonyme de "Jouarre".

Le dossier officiel précise que l'éclatement d'un obus de char d'assaut lui a provoqué une double perforation du tympan à l'oreille gauche.

Le dossier comporte aussi un "exposé des faits". En voici le texte :

- « Marié, père de 7 enfants.
 - Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
 - Services dans la Résistance :

Dès son retour à Paris au lendemain de l'armistice, il participe à la Résistance politique au sein du Groupe des démocrates d'inspiration chrétienne.

Lorsque les contacts avec Londres sont établis, il met à profit les possibilités que lui offre sa situation professionnelle pour faire parvenir à la France Libre des renseignements économiques et industriels. Dans cet ordre d'activité, il fournit notamment une note détaillée sur la fabrication des locomotives en France et en Allemagne (fabrication à la chaîne de Cassel).

Ultérieurement, il donne des indications précises sur l'organisation défensive de la côte normande et sur les installations de rampes de lancement de V1.

Sur le plan de la Résistance militaire, il se met à la disposition de son ancien chef de corps, chargé d'un secteur en Seineet-Marne. Son éloignement de cette région ne lui permet de jouer qu'un rôle de conseiller et d'intermédiaire.

A la fin de 1943, il étudie avec Chaban-Delmas les possibilités de pallier l'insuffisance des parachutages de billets de banque et est chargé de mettre au point un mécanisme de financement de la Résistance par le Délégué général intérimaire, Barrault, et le Président du CNR Georges Bidault.

Un comité restreint est constitué sous sa direction : le COFI (Comité de Financement sur Place). Sous son contreseing "Bossuet", il organise un véritable marché clandestin de plusieurs centaines de millions de francs de bons du Trésor d'Alger et de chèques du trésorier-payeur général de l'Algérie.

Lorsque ces effets publics viennent eux-mêmes à faire défaut, Bossuet émet sous sa signature directe, dont le crédit est désormais établi, des effets privés qui sont négociés pour près de 400 millions, assurant le financement de la Résistance aux moments décisifs qui précèdent la Libération.

Bien que l'activité du COFI ne leur ait pas échappé en raison de son ampleur (sa signature "Bossuet" s'est négociée jusque sur les marches de la Bourse de Paris), les Allemands ne sont jamais parvenus à connaître la double vie du banquier Président du COFI qui ne subira aucune perte ni en hommes ni en argent.

Au début de 1944, sous le nom de "Jouarre "Bossuet est nommé Commissaire du CNR aux Finances. En cette qualité, il participe à la prise de possession du ministère des Finances par Bruère (Monick) et par Bérard (Courtin), secrétaires généraux provisoires. Il y installe les services du COFI dès le 19 août 1944.

Le fonctionnement de ses services pendant l'émeute étant assuré par sa trésorière, il peut participer aux combats pour la libération de Paris et est blessé le vendredi 25 août lors de l'attaque des Tuileries.»

Robert Schuman allait le prendre comme ministre des Finances... C'est Charles Bosson qui nous l'apprend.

Comme président du Groupe MRP du Conseil de la République, Charles Bosson, élu de la Haute-Savoie, connaît bien André Debray, qui est membre de son groupe et membre de la Commission exécutive du MRP. Il connaît bien aussi Robert Schuman...

Quand celui-ci forme son gouvernement, le 23 novembre 1947, il consulte ses amis et, parmi eux, Charles Bosson, qu'il prie de venir le voir. Et que se passe-t-il ? Charles Bosson nous le raconte dans une aimable lettre qu'il nous a adressée le 27 août dernier :

«Il devait être près de minuit quand il me dit qu'il recherchait encore un ministre pour les Finances. Je lui suggérai aussitôt notre ami André Debray... pour lequel j'éprouvais une profonde admiration. Robert Schuman trouva la suggestion excellente et j'allais appeler Debray au téléphone quand arrivèrent le Président Queuille (président du Groupe radical) et René Mayer. Je ne participai pas à leur entretien, au terme duquel Robert Schuman me déclara qu'il avait confié le ministère des Finances à René Mayer et qu'il n'y avait donc plus lieu d'appeler notre ami Debray...»

André Debray vu par Georges Hourdin.

Notre dossier André Debray nous a valu aussi de recevoir la coupure du journal "Le Monde" daté du 14 juin 1954 où Georges Hourdin rendait hommage à son ami André, quelques jours après sa mort, à 48 ans.

Georges Hourdin, en effet, avait bien connu André Debray dès avant la guerre dans les milieux démocrates-chrétiens. Leurs relations continuèrent après la Libération, alors que Georges Hourdin fondait " La Vie catholique illustrée" et... retrouvait André Debray aux réunions de la Commission exécutive du MRP. dont l'un et l'autre étaient membres.

A noter : la famille de Georges Hourdin se prépare à fêter le 3 janvier 1999 ses cent ans. Eh oui, Georges Hourdin est dans sa centième année et il conserve toute sa vigueur intellectuelle ; il collabore encore à différents journaux, parmi lesquels "La Vie" et "Le Monde". Il habite 1 rue Charles Desvergnes à Meudon 92190.

Rappel pour les plus jeunes de nos lecteurs : avant la guerre, Georges Hourdin fut rédacteur au "Petit Démocrate"; rédacteur en chef à "Temps Présent" et secrétaire du Groupe PDP au Palais-Bourbon..

SOUVENIRS SUR ANDRÉ DEBRAY

per GEORGES HOURDIN

André Debray est mort à quarante-huit ans, et ceux qui furent, de près ou de loin, ses amis, regrettent non seu-lement l'homme qu'il fut, mals encor-la personnalité hors sette qui était la sienne, et dont, avant qu'il ne soit trop tard, le voudrais tenter de fixer ici quelques traits. Les années passant, on verra mieux la place discrète, mais de premier plan, qu'il occupa dans l'histoi-re de ces vingt dernières années, et où, comme il arrive parfois, la mort soudain l'immobilise. l'immobilise.

comme il arrive parfois, la mort soudain l'immobilise.

L'avoueral-je? La première fois que je le vis je me sentis réticent. Cet ancien président d'un grand mouvement de jeunesse occupait déjà un poste important à la Banque de Paris et des Fays-Bas, et cela ne me sembialt pas logique, car, étant jeune, je croyals encore à la logique. L'homme vif, à la têteronde et dure, que j'avais devant moi, était doué en outre d'une intelligence éblouissante, d'une faculté de déduction rapide, d'une aisance d'exposition très grande. Pour quelqu'un qui, comme moi, chemine cahin-caha sur les routes du raisonnement, cela était presque humilant. André Debray était pourtant un homme simple, mais à l'écouter participer à une discussion ou exposer une théorie, on était inévitablement rejeté, par comparaison, dans l'ombre des tâconnements intellectuels. Cela ne pouvait pas ne pas provoquer une sorte de protecteties intélieure qu'il était d'autent par comparaison, dans l'ombre des tàtonnements intellectuels. Cela ne pouvait pas ne pas provoquer une sorte de protestation intérleure qu'il était d'autant plus tentant de justifier qu'il se mélait parfois à son extraordinaire facilité intellectuelle une pointe de paradoxe. Tout de même, et c'était le bénéfice qu'on retirait en général d'un premier et superficiel contact avec lui, il était la preuve vivante de ce côté tranchant et fulgurant que présente toujours l'intelligence pure. Ce qu'il disait il le dominait pleinement. Il le disait nettement. Il le démontrait irrésitiblement. Lorsqu'il avait cessé de parler on avait l'impression de savoir où était le vrai, où était le faux, et que la ligne de partage était désormals sans fissures.

Je devais blentôt commencer d'apprendre que cet homme supérieur possédait d'autres dons. Quelques années après, alors que je tentais de remettre à flot un journal, j'eus sa visite et son conseil sans les avoir sollicités. Il commençait d'être accablé par ce qu'il est convenu d'appeler les « grandes affaires ». Il trouvait pourtant le temps de s'intéresser à une entreprise très modeste qui n'offrait aucune chance de profit ou

ser à une entreprise très modeste qui n'offrait aucune chance de profit ou

La guerre devait m'apprendre son cou-rage. Sous la Résistance André Debray joua un rôle sans doute décisif. Il avait joua un rôle sans doute décisif. Il avait alors choist sa voie sans s'attarder. Les postes qu'il occupait dans les affaires, l'expérience financière qu'il a v a i t acquise. l'autorité qu'il détenait, lui permettaient non seulement de conseiller ses amis engagés dans la lutte, mais en-

core de les servir. Il fut en quelque sorte le ministre des finances de la Résistance, simplement, comme si cela était une chose naturelle, mais avec une singulière efficacité. Il fut inème le trésorier du Conseil national. Les parachutages de fonds ayant cessé, il fit, sous sa responsabilité, pour financer les besoins énormes de l'armée secrète partout répandue en France, une émission de bons du Trésor. Il signa ceux-ci. Bossuet, après les avoir imprimés, puisqu'il avait choisi cet extraordinaire pseudonyme.

Nous étions beaucoup à espèrer qu'il deviendrait le ministre des finances de la libération. Il ne demanda pas qu'on reconnût ses services, et comme il y avait à cette époque, après piusquis armées de clandestinité, de noesbreux appétits déchainés, le poste fut donné à des professionnels de la politique, ce dont la France ne parvient pas, encore à se remettre. André Debray, dédaigneux et discret, continua sans mot dire sa tache quotidienne. Il ne l'interrompit pas davantage pendant le bref sépur qu'il fit au Conseil de la République, sortant seulement un peu plus souvent que de coutume le grand agenda sur lequel il tentait d'organiser une vie harassante. En 1946, je me retrouvai avec lui et le découvris cette fois-là sa sensibilité, sa fidélité, son intuition. L'homme était complet, bien plus riche qu'il ne m'avait paru au premier abord. Son intelligence lui était comme un masque. André Debray avait tous les dons. Il jouissait de ces privilèges que donnent la fortune et les affaires. Pourtant, travaillant à

compiet, Dien pius riche qu'il ne m'avait paru su premier abord. Son intelligence iul était comme un masque. André Debray avait tous les dons. Il jouissait de ces privilèges que donnent la fortune et les affaires. Pourtant, travaillant à ses dôtés dans un organisme politique, j'aperçus bien vite qu'il gardait à chaque instant la préoccupation des simples et des militants. Il réagissait comme eux pour l'essentiel et se séparalt alors nettement de certains de ses amis si l'obsession du pouvoir les enivrait ou les coupait des réactions de l'homme dans la rue. Au moment où la droite retrouvant ses forces et ses troupes, les nationalisations qui avaient été faites en 1945 furent remises en question ce financier, directeur d'une grande banque d'affaires, animateur des principales sociétés marocaines, me dit un jour avec assurance: « Il faut rester fdèle à ce que nous avons fait là. C'est une simple question de décence. »

Les dernières années l'éloignèrent de la politique active. Etait-ce désout de la confusion générale qui régnait alors et parce qu'il trouvait que nous, ses amis, nous manquions à cette fameuse décence qui fait qu'un homme, où qu'il soit placé, n'hésite pas à choisir les solutions les plus vrales, même si elles sont pour lui les plus rudes? Etait-ce la maladie qui délà l'accablait et qui le faisait nous quitter périodiquement pour aller se soigner en Suisse, ou faire un séjour en clinique? Je ne sais, mais il semble qu'il n'ait pas voulu qu'on mette en doute sa fidélité à ses idées qu'il manifesta encore à la veille de sa mort. C'était pour lui une autre façon de se tenir debout, correctement, sans se plaindre, comme il almait que chacun ilt, prenant jusqu'au bout les risques de la condition humaine.

Il est vrai qu'il avait une croyance, que ceia, bien qu'il en parla rarement, lui fut un secours certain. Il tenta de vivre sa foi dans les milleux les plus divers, sans craindre le souci constant et le paradoxe apparent qui en résultaient. Il y réussit en grande partie sans ennuyer, prêcher ni choquer

POUR LES MEMBRES DE L'AMICALE, L'ABONNEMENT ANNUEL AU BULLETIN EST SEULEMENT DE 80 FRANCS.

METTEZ-VOUS À JOUR!

Adhésion: 120 francs; abonnement: 80 francs; total 200 francs pour l'année

Chèque à l'ordre de : Amicale du MRP

"PARIS BRÛLE-T-IL?"

Quand un grand film devenu un classique souffre de ce qui était "politiquement correct" lors de sa réalisation...

Pour le 54° anniversaire de la libération de Paris, la télévision (France 3, le 24 août) nous a redonné le très beau film de René Clément, réalisé en 1966, "Paris brûle-t-il ?"

Ce document est devenu un classique et sans doute une référence pour les étudiants et leurs professeurs d'histoire. Hélas, sur le plan de la réalité historique, il est mutilé par des lacunes et des silences sur lesquels tous les passionnés d'histoire doivent être instruits! Nous apportons ici à cette tâche une petite contribution...

Dans le film, le Conseil National de la Résistance est appelé "comité". Pourquoi pas Comité Théodule ? Le nom de Georges Bidault, son président, n'est pas cité une seule fois. Etait-il en vacances ?

Non! En août 1944, Georges Bidault et les autres membres du CNP sont à Paris.

Le 18 août, la Préfecture de Police passe massivement dans la Résistance.

Le 19 août, Georges Bidault et Alexandre Parodi, délégué général à Paris du Gouvernement provisoire de la République, signent conjointement un ordre de mobilisation des Parisiens en état de se battre contre l'occupant. Et Georges Bidault enregistre un appel aux armes (sur une table de bistrot, dans l'arrière-salle d'un petit café, cité d'Angoulême, près de la station de métro Parmentier, dans le 11e arrondissement) que va diffuser sur les ondes Pierre Crénesse. Il se rend ensuite à la Préfecture de Police, que les combattants aménagent en forteresse avec les moyens qu'ils trouvent sur place.

Le 20 juin, réunion du CNR. Discussion houleuse. Les communistes réclament l'installation immédiate de barricades dans les rues. Bidault suggère de proposer d'abord aux Allemands d'évacuer pacifiquement Paris - dont Hitler

a ordonné la destruction totale -, par des axes définis en commun...

Le même jour, Léo Hamon, futur parlementaire MRP, installe le Comité parisien de libération à l'Hôtel de Ville.

Le 21 juin, le CNR et le CPL tiennent une réunion commune à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bidault.

Le 24 juin, Bidault s'installe avec le CNR à l'Hôtel de Ville pour organiser le ravitaillement des Parisiens, en maintenant une voie de communication avec la grande banlieue nord.

Le soir du 24 juin, c'est Bidault qui accueille le Capitaine Dronne (qui commande le détachement de trois chars de la Division Leclerc arrivé le premier au cœur de Paris) devant l'Hôtel de Ville.

Le 25 juin, c'est encore Bidault qui accueille de Gaulle.

Alors, pourquoi "oublier" Bidault dans le récit de la libération de Paris ?

Comme René Clément, décédé en 1996, ne s'est jamais expliqué à ce sujet, avançons une hypothèse : en 1966, quand Clément réalise son film, de Gaulle est à l'Elysée, Bidault est en exil à Campinas, au Brésil...

Et Maurice Papon est Préfet de police à Paris. La vie est belle.

J. P.

N.B. Cyriaque Decamme (secrétaire général de l'Amicale) connaissait le groupe de ces jeunes hommes qui furent massacrés par les SS, après avoir été trahis, au Bois de Boulogne, près de la Grande Cascade, durant les combats de la libération de Paris. A part deux jeunes communistes, la plupart d'entre eux appartenaient à des mouvements d'action catholique.

DISPARITIONS

Depuis le bouclage de notre numéro 77, il y a un peu plus de trois mois, nous avons appris avec peine le décès de nos amis :

- Joseph Yvon, ancien député et ancien sénateur du Morbihan (92 ans).
- Jean Dannenmüller, ancien journaliste à "l'aube" (85 ans), à Paris.
- Lucie Gissinger, épouse de Jacques Gissinger, trésorier de l'Amicale (74 ans) à Antony (Hauts-de-Seine).
- · Abbé Pierre Lecoiffier, à Sées, dans l'Orne.
- Jean-Marie Robert, à Paris.
- · Louis Schneider, à Paris.
- · Raymond Viard, à Paris.
- Pierre Dhers, ancien député de la Drôme, membre du Comité directeur de l'Amicale, à Maisons-Laffitte, dans les Yvelines (84 ans).
- Roger Devémy, ancien député de la Saône-et-Loire (88 ans).
- Jean-Marie Commenay, ancien député des Landes, à Saint-Sever dont il fut maire.

Nous reviendrons sur plusieurs d'entre eux dans nos prochains numéros.

En ce qui concerne Pierre Dhers, décédé le 21 octobre, nos lecteurs peuvent retrouver dès maintenant l'originalité du personnage en se reportant aux procès-verbaux des réunions des Groupes MRP de juillet et d'août 1948, publiés dans ce numéro : finesse, humour, perspicacité, abondance d'idées, grande culture (il était agrégé d'histoire) et sens aigu des rapports humains et de la valeur de l'amitié.

DAN' EST MORT...

le 25 août, jour anniversaire de la libération de Paris en 1944, à laquelle il n'avait pas participé car il était à Dachau.

Les obsèques de Jean Dannenmüller (Dan' pour ses amis du MRP), décédé le 25 août dans sa 85e année, ont été célébrées le 29 août en l'église Saint-Sulpice, à Paris, qui était sa paroisse depuis 1939!

L'homélie, sous forme d'hommage fraternel d'un homme de foi à un autre homme de foi, a été dite par le R.P. Sommet, jésuite. Un ami de toujours, il est vrai : en juin 1944, le Père Sommet, tout récemment ordonné prêtre, se trouvait avec Jean, dans le même wagon, en partance pour le camp de déportation de Dachau, en Bavière...

Elle a été suivie d'un éloge ardent, sur le thème du combattant résolu mais non violent, prononcé par le Général André Delpech, président du Comité international de Dachau et de l'Amicale nationale des anciens de Dachau.

L'assistance entendit ensuite un hommage à Paulette, son épouse et sa camarade dans la Résistance, écrit par ses enfants et lu par un neveu, Florent Gasser.

En dépit des absences dues aux vacances, il y avait du monde dans la nef et le transept de l'église : la très grande famille Dannenmüller et les familles alliées, les représentants de l'Amicale du MRP, de l'Institut et du Foyer Marc Sangnier, de l'Œuvre de l'adoption (dont le président, Mgr Dahyot-Dolivet, souffrant, n'avait pu venir), de l'Amicale des anciens de Dachau...

Tous tenaient à dire adieu à Jean, qui, durant des mois, protégea avec succès le chef de la Résistance intérieure française contre les recherches de la Gestapo, avant d'en être lui-même victime.

Jean repose désormais dans le petit cimetière communal de Troussures, dans l'Oise (canton d'Auneuil, au sud-ouest de Beauvais).

LA VIE DE DAN'

Jean naît le 21 novembre 1913 à Epône (à l'époque en Seineet-Oise, aujourd'hui dans les Yvelines), petite ville située à deux kilomètres de la Seine, côté rive gauche, entre Meulan et Mantesla-Jolie.

Il est le premier enfant d'une famille qui en comptera dix.

Il fait ses études secondaires, mais ses parents n'ont pas les moyens de lui permettre d'aller au-delà ; il travaille en usine pendant plusieurs années...



Le 1 er août 1935 - il a 21 ans - il entre à la rédaction de "La Vie Catholique ", hebdomadaire fondé par Francisque Gay; puis le 21 mars 1938, il commence une carrière à «l'aube», quotidien démocrate-chrétien fondé six ans plus tôt par Francisque Gay et

Gaston Tessier. Son choix spirituel et son engagement politique sont clairs ; il n'en changera jamais.

Chaque jour, au moment de réaliser le numéro du journal, il rencontre Georges Bidault, professeur d'histoire et éditorialiste de politique étrangère renommé dans le monde entier. Là naissent entre les deux hommes une amitié et une fidélité qui ne failliront pas.

En 1939, c'est la guerre. Bidault est mobilisé. Jean, lui, ne l'est pas, pour raison de santé. Il reste donc à «l'aube», où il assure, presque seul, la rédaction et le secrétariat jusqu'au sabordage du journal, le 10 juin 1940.

Mails il faut vivre ; il est marié depuis plusieurs années et il a des enfants.

Il trouve un emploi de secrétaire - il fait le courrier - à la "Ligue du coin de terre et du foyer ", puis à " l'Action catholique familiale rurale ", où il organise l'envoi par les paysans de colis de vivres aux familles urbaines membres des organisations familiales.

Les milieux d'action catholique, qu'il connaît bien, sont parmi les premiers foyers de résistance à l'occupant. Il s'y engage très vite et participe ainsi à l'organisation du mouvement "Ceux de la Résistance". Il n'a plus de temps à consacrer à une activité professionnelle. Ou presque plus. Pour vivre, il se fait livrer des chaussettes par un cousin de Picardie, qui en fabrique ; il obtient une carte de marchand forain ; il s'équipe d'une petite charrette, qu'il accroche à l'arrière de son vélo et le voilà parti, quand il en trouve le temps, aux Puces ou sur les marchés de banlieue...

Dès le printemps de 1943, il assure les liaisons du Comité

Général d'Etudes (chargé de préparer l'administration du territoire après sa libération), où il rencontre François de Menthon, Paul Bastid, Pierre-Henri Teitgen, Alexandre Parodi, Robert Lacoste... et le secrétariat de rédaction des "Cahiers Politiques "diffusés clandestinement par le CGE.

Cette même année 1943, Georges Bidault, qui vient de succéder à Jean Moulin à la présidence du Conseil National de la Résistance, décide de quitter Lyon - où il est professeur -, pour s'installer à Paris, dans la clandestinité la plus sévère. Il fait appel à Jean et lui donne un rendez-vous chez Solange Lamblin (enseignante elle aussi, et future députée MRP de la Seine). Il lui demande d'être son agent de liaison et son secrétaire et lui octroie immédiatement un nom de guerre : Ducros. Jean accepte tout de suite : ça va être périlleux, certes, mais passionnant. Travailler avec le chef de la Résistance intérieure ! Organiser ses journées, recevoir, faire et adresser son courrier, lui prendre ses rendezvous, filtrer ses visiteurs, lui trouver chaque jour une cache pour la nuit...

Jean passe souvent chez Bloud et Gay, éditeurs, 3 rue Garancière, derrière Saint-Sulpice. Il va y chercher du courrier, quand Francisque Gay n'est pas là. Le 23 mars 1944, justement Gay est en voyage. Jean retrouve dans ses bureaux son ami Louis Terrenoire... Brusquement, une visite inattendue : la Gestapo. Jean et Louis sont embarqués, soumis à la question gestapiste, enfermés à la prison de Fresnes. Ils ne parlent pas ! Le 18 juin

L'équipe rédactionnelle de «l'aube» en 1938 ; de gauche à droite : Louis Terrenoire, Jean Richard, Jean Dannenmüller, Jean Pochard, Georges Bidault, Francisque Gay.

Photo du bulletin des Amis de G. Bidault

1944, les deux jeunes résistants sont déportés en direction du camp de Dachau, en Bavière (Jean sera envoyé quelque temps plus tard dans un commando de travail au camp de Kampten). Dans le wagon qui l'emmène en Allemagne, un jeune prêtre, ordonné tout récemment, le Père Sommet, qui, comme lui, retrouvera la France un an plus tard. Jean fera le voyage de retour le 9 mai 1945, lendemain de la capitulation des armées allemandes... Et c'est le Père Sommet, jésuite, qui prononcera l'homélie lors de la messe à Saint-Sulpice, devant son cercueil, le 29 août 1998!

En juin 1945, il rentre à «l'aube», qu'il avait sabordée le 10 juin 1940. Il est chef du Service étranger, fonction qu'il assumera jusqu'à la disparition du journal, en octobre 1951.

Il suit les travaux de la Conférence de la paix et toutes les conférences internationales qui se déroulent à Paris. Il assiste aux travaux de l'ONU à New-York, en 1947, et à Paris. Il effectue des enquêtes en Allemagne occidentale, en Pologne, en Italie, en Grèce, en Egypte, en Sarre, en Autriche, en Espagne, au Bénélux, aux Etats-Unis...

Après la disparition de «l'aube», il observe les travaux de l'Assemblée européenne de Strasbourg ; il y suit une session de l'Assemblée pour la Radio française (émissions vers l'étranger) en novembre 1951.

Sa carrière journalistique se poursuit avec un poste de rédacteur à l'Agence France-Presse, du 17 juin 1952 au 1er janvier

Il collabore aussi au Service diplomatique du "Parisien Libéré" à partir de la mi-septembre 1952. Il voyage en Pologne, dans les deux Allemagne, au Vatican, en Terre Sainte, au Portugal, au Brésil...

Il écrit également dans l'hebdomadaire "Carrefour", où il devient rédacteur permanent à partir du 1er janvier 1958 et directeur-gérant à partir de juillet 1966.

En 1946, il a été membre du Cabinet de Georges Bidault à Matignon.

Il a assuré pendant de nombreuses années et jusqu'à une période récente la rédaction du bulletin "L'âme commune ", édité avec le concours de l'Institut Marc Sangnier (38 boulevard Raspail à Paris)...

Depuis le 29 août, il repose dans le petit cimetière de Troussures, un village de l'Oise, à 10 km au sud-ouest de Beauvais.

HOMMAGES OFFICIELS

Jean Dannenmüller était commandeur de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre avec palmes, de la Médaille de la Résistance avec rosette, de la Médaille de la déportation.

Sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur est intervenue par décret du 7 juin 1952.

Elle était accompagnée (J.O. du 10 juin) de la citation suivante :

"Jeune journaliste ardent et pur. A renoncé dès l'armistice à l'exercice de sa profession pour s'engager parmi les Français dans la Résistance.

A assuré sans relâche les missions les plus périlleuses.

Premier secrétaire du CNR, arrêté par la Gestapo, identifié, sauvagement torturé, n'a rien révélé à ses bourreaux de ce qu'il connaissait, c'est-à-dire : pratiquement tout l'Etat-Major de la Résistance et son organisation.

Déporté à Dachau puis à Kempten, a continué durant sa cruelle captivité à montrer le même héroïque courage et le même esprit d'abnégation.

C'est à son activité que, pendant près d'une année, le CNR a dû de vivre et à son silence qu'il a dû de survivre."

Le décret est signé de Vincent Auriol, président de la République, Antoine Pinay, président du Conseil, René Pleven, ministre de la Défense nationale, Pierre de Chevigné, secrétaire d'Etat à la Guerre.

SOUVENIRS D'AVRIL

Jean et son épouse Paulette m'ont reçu chez eux, rue Servandoni, le 15 avril, pour parler du dossier André Debray que nous préparions pour sa publication dans le numéro 77 du bulletin "Le MRP vous parle ".

Jean, tel que je l'avais toujours connu, avait l'esprit vif, le jugement libre, l'expression pleine d'humour joyeux. Il avait une élocution lente, il fatiguait vite...

Nous avons donc parlé d'André Debray, puis, élargissant la conversation, de Georges Bidault, de l'avant-guerre, de la guerre, de l'après-guerre aussi. Quelle prodigieuse réserve de souvenirs chez Jean! J'ai réussi à l'étonner, un peu, à mon tour, en lui rappelant les visites qu'il nous faisait au secrétariat du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale à l'époque où il pilotait une voiture révolutionnaire au niveau technique - un moteur moderne à deux cylindres, - la Dyna-Panhard. Nous étions gais, ce 15 avril 1998, comme autrefois.

Les "petites histoires" qu'il me racontait (voir les pages 7 et 8 de notre bulletin n°77) sortaient de sa bouche comme si elles dataient d'un passé récent. Il les vivait en les racontant. Et je me disais que je devrais bien, à l'avenir, lui rendre périodiquement visite. Je le lui suggérai ; il me répondit qu'il le souhaitait vivement. Les derniers numéros du bulletin "Le MRP vous parle!" étaient posés sur une table, dans la grande pièce...

Parmi les questions que je lui posai sur le financement de la Résistance, l'une était relative au ralentissement, dès la fin de 1943, des parachutages de billets de banque français sur le maquis. La raison en était-elle l'épuisement des réserves de la Banque d'Angleterre et de la Banque d'Algérie en billets français ? Réponse souriante de Jean : "A Londres, on n'était pas pressé de répondre aux demandes du CNR, qu'il s'agisse d'argent ou d'armes. On redoutait que les communistes n'en tirent un profit partisan."

Manifestement, de l'avis de Jean, la Résistance intérieure, par son rôle grandissant sur le plan militaire et politique, faisait de l'ombre à la France Libre. La raideur dans les rapports entre Bidault et de Gaulle était en germe, déjà...

Ce qui nous amena à parler de l'exil, que Bidault s'imposa dans les années 60 pour échapper aux barbouzes gaullistes. L'ancien chef de la Résistance intérieure trouva refuge, de 1962 à 1968, à Campinas, dans l'Etat de Sao-Paulo, au Brésil. Il lui fallait vivre! Sans hésiter, insensible au qu'en-dira-t-on, Jean prend l'avion pour Rio-de-Janeiro et va porter à Bidault le produit d'une collecte faite à Paris parmi ses amis fidèles... Le "politiquement correct", comme on dit aujourd'hui, existait déjà dans les années 60. Jean l'ignorait superbement comme il l'avait ignoré, au péril de sa vie, au temps de la Résistance.

Le 27 avril, nous avons retrouvé Paulette et Jean au banquet annuel de l'Amicale du MRP, dans les salons Boffrand à la présidence du Sénat. Et nos conversations reprirent, laissant présager beaucoup d'autres rencontres. Jean et Paulette prévoyaient de participer au congrès annuel des anciens de Dachau, à Niort, en juin...

Hélas! Juillet fut mauvais pour Jean, qu'il fallut hospitaliser. Paulette m'écrivit le 22 août: "Ne s'alimente plus depuis le 1er août. Très maigre, aveugle, absent. Mais il ne souffre pas. D'un moment à l'autre, il peut mourir, mais aussi vivre un an. Tout est mystérieux. " Mon Dieu, je veux bien tout ce que vous voulez ", dit Sainte Thérèse... " Et le 26, elle m'annonça son décès, intervenu la veille, jour anniversaire de la libération de Paris.

Adieu, Jean! Je vais conserver de toi, à travers l'image d'une silhouette fragile, la perception de cette densité mystérieuse qui s'attache parfois à la personne humaine.

Jacques Parini

HOMMAGE À PAULETTE LU LORS DES OBSÈQUES DE JEAN

Si l'on a beaucoup parlé de Jean Dannenmüller, alors qu'il ne parlait pas — ou si peu — de lui-même, ce n'est pas pour laisser dans l'ombre Paulette, son épouse et compagne de combat.

Il est vrai que Jean, ayant toujours fait preuve d'une grande humilité et d'une grande discrétion à l'égard de ce qu'il a accompli dans la Résistance, savait que parler de Paulette, c'était aussi parler de lui-même.

C'est à nous de rappeler que Paulette lui a apporté un soutien quotidien dans ses engagements, aussi bien pendant la guerre qu'au cours des années de réadaptation qui ont suivi et jusqu'aux derniers jours.

Rappelons, par exemple, l'acte qu'elle a accompli en récupérant à son domicile, rue Garancière, des papiers compromettants, seulement quelques minutes avant l'arrivée de la Gestapo.

Par ce geste, un parmi d'autres, elle a contribué à préserver le «réseau» et, en conséquence, elle apparaît aussi, de plein droit, comme une figure de la Résistance, une combattante de l'ombre.

Alors qu'il repose en paix, Jean, où il est, appréciera que ces choses soient dites publiquement et que le devoir de mémoire soit ainsi accompli devant les générations.

Un lien très fort, une énergie inépuisable, un amour qui s'appuyait sur la Foi en Dieu, un grand respect mutuel unissaient leur couple; cette énergie, cette force, dont Paulette témoigne aujour-d'hui, ils les ont transmises à leurs enfants, leurs petits-enfants et à toute la famille. Qu'ils en soient remerciés!

Pourquoi la Gestapo a-t-elle fait une descente au 3 rue Garancière le 23 mars 1944?

«... Francisque Gay exigeait de connaître les activités du Conseil National de la Résistance sans sortir de sa maison d'éditions.

«Or, en permanence, Maurras, le grand ennemi de Gay, dénonçait dans son journal royaliste "L'Action Française" (qui, évidemment, ne s'était pas sabordé en juin 1940) les patriotes. Il suffirait à la Gestapo, écrivait-il, de faire une descente rue Garancière pour y découvrir la Résistance

«C'est ce qu'elle fit...»

Paulette Dannenmüller

Défenseur tenace des anciens combattants et des victimes de la guerre ROGER DEVÉMY VIENT DE S'ÉTEINDRE, À 88 ANS

Fils d'un tourneur en fer et d'une mère épicière, né à Thiant (Nord), dans le Valenciennois, le 28 juillet 1910, et marié en 1952 à Germaine Hubert, fille d'une boulangère de Thiant, Roger Devémy, qui vient de s'éteindre à 88 ans à Sanary-sur-Mer (Var), fut longtemps une figure de proue du monde combattant et le défenseur acharné de leurs droits, à la tribune de la Chambre, dans les années d'après-guerre.

Titulaire du brevet supérieur et du baccalauréat, il obtint le diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers à Lille. Il fut professeur dans l'enseignement privé,

puis ingénieur dans l'industrie de l'amiante.

1944 : il s'évade de Compiègne en emportant les archives du camp!

Mobilisé en 1939, arrêté par la Gestapo et torturé en janvier 1944, il garde le silence. Il évite ainsi à ses compagnons de la Résistance en Saône-et-Loire d'être arrêtés à leur tour.

Il est interné au sinistre camp de Compiègne. Il s'en échappe après avoir dérobé les archives, qu'il remet, en 1944, au service de recherches d'Henri Frénay, ministre des prisonniers, déportés et réfugiés, avenue Foch. Ce qui permet de renseigner les familles de 28687 prisonniers sur leur déportation en Allemagne et leur destination dans les camps.

A l'issue de la guerre, il est reconnu invalide à 100%. Il fonde l'Association des internés résistants.

Ingénieur au Creusot, il est élu, en 1945, à 35 ans, député de la Saône-et-Loire, comme tête de la liste MRP — il en est le seul élu —, à la première Assemblée Constituante. Il y sera réélu en 1946, à la deuxième Constituante, ensuite à l'Assemblée Nationale, et en 1951.

Puis, établi à Nancy comme négociant en matériaux, concessionnaire de la marque Eternit-Isover, il est candidat aux élections du 2 janvier 1956 en Meurthe et Moselle. Il recueille 19 217 voix (6%) et n'est pas élu.

Président-fondateur de l'Amicale des parlementaires anciens combattants

Au Palais-Bourbon — où il siège pendant plus de dix ans —, Roger Devémy est membre de la Commission des pensions civiles et militaires et des victimes de guerre, qui sera supprimée en 1958

Ses trois premières propositions de loi, déposées en 1945, ont toutes trait à des problèmes d'indemnisation consécutifs à la guerre. Ses travaux parle-

mentaires sont consacrés aux problèmes des P.G., des déportés et victimes de guerre.

En 1951, il est désigné pour représenter l'Assemblée au sein du Conseil d'administration de "l'Office national des ACVG". Il est le président-fondateur de "l'Amicale des parlementaire anciens combattants" qui, au-delà des clivages politiques, constituait alors un puissant groupe, fort de centaines de parlementaires qui avaient combattu dans l'une des deux guerres mondiales ou dans les deux.

Comme rapporteur pour avis ou comme auteur de demandes d'interpellation, Roger Devémy passe en revue, à chaque budget, tous les thèmes qu'il reprendra inlassablement d'année en année : insuffisance des taux de pension en raison de l'inflation ; nécessité de fixer rapidement un statut des diverses catégories de A.C.V.G. de la dernière guerre. Il dénonce le mauvais rendement des services du ministère, qui retardent les pensions. Il lutte pied à pied pour que le ministère des Finances, au nom de la loi votée pour réduire les dépenses publiques, ne diminue pas la portée de nombreux articles du budget. Il déplore la mauvaise volonté dont témoignent les entreprises publiques et privées pour réserver des emplois aux mutilés de guerre. Il critique les méthodes archaïques de travail du ministère, qui aboutissent à la non-application de certaines mesures votées et l'insuffisante information des ayants droit.

Créateur de l'indexation automatique des pensions

C'est en sa double qualité d'auteur et de rapporteur devant l'Assemblée que Roger Devémy réussit à faire voter à l'unanimité des députés, le 31 décembre 1953, sa fameuse loi dite "loi du rapport constant" (avec un "c" minuscule) : c'est-à-dire le mécanisme d'indexation automatique des pensions et des retraites des invalides et mutilés sur les traitements des fonctionnaires, à la même date, dans les mêmes proportions et avec le même effet, de même que l'indemnité des parlementaires est alignée sur les traitements des conseillers d'Etat, sommet de la hiérarchie de la fonction publique.

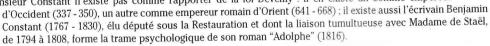
Selon la référence d'estimation reprise en 1953, la pension d'invalidité 100% était alors égale au traitement de l'huissier de première classe de ministère

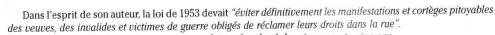
en fin de carrière.

Le plan quadriennal de rattrapage réalisé par sa loi du 31 décembre 1953 avait prévu que le point d'indice serait égal au 1/1000° du traitement brut à l'indice 170. L'expression "traitement brut" s'entend net de toutes retenues et des indemnités forfaitaires fondées sur une variation du coût de la vie. Dès lors que les traitements de la fonction publique sont majorés, un décret traduit la majoration équivalente des pensions militaires d'invalidité en fixant la nouvelle valeur du point d'indice applicable à la même date.

Monsieur Constant n'existe pas!

Contrairement à ce que laissait entendre, voici quelques mois encore, un quotidien parisien vespéral qui se veut sérieux, il ne s'agit nullement du «rapport Constant" (avec un C majuscule). Monsieur Constant n'existe pas comme rapporter de la loi Devémy! Il en existe un comme empereur romain





La "loi Devémy" reste toujours en vigueur bon gré mal gré depuis quarante cinq ans.

Hélas!, écrivait Roger Devémy en 1989, l'action constante des hauts fonctionnaires du ministère des Finances a toujours et par toutes les astuces saboté le principe du "rapport constant". Et d'observer : "Il m'apparaît aujourd'hui que le secrétaire d'Etat aux A.C. veut fixer un nouvel indice de référence. Cela veut dire en clair : "Isoler les anciens combattants de toute référence aux agents de la fonction publique. Cela veut dire : oublier qu'ils "ont des droits sur nous" (Georges Clémenceau en 1919) et les soumettre aux bons vouloirs du Prince".

Roger Devémy était décoré de la rosette de la Légion d'honneur, de la médaille militaire, de la croix de guer-

Précisons enfin que les pensions d'invalidité, celles des victimes de guerre et les retraites du combattant seront majorées de 2,6% pour les années 1998 et 1999 : 1,3% chaque année, chaque fois en deux étapes.



Georges Verpraet

SALONS DE L'AUTO

Quelle est la différence la plus caractéristique entre le régime de la Quatrième République et le régime de la Cinquième? Les juristes, les sociologues, les politologues, les annalistes, les historiens ont beaucoup traité le sujet. Aucun d'eux toutefois n'a songé à interroger des témoins bien placés pour voir le changement qui se produisait de l'un à l'autre sur le terrain et à l'œil nu. C'est une lacune. Essayons de la combler.

Longtemps, la cour d'honneur du Palais-Bourbon servit de parc de stationnement pour les voitures des députés, qui, d'ailleurs étaient nombreux à venir en métro.

Sous la Quatrième République, au fil des ans, on y voit quelques modèles d'avant-guerre, la 4 CV Renault (1), la 203 Peugeot, la traction-avant Citroën (surtout la Onze), la Simca Aronde, la 403 Peugeot (2), la Dauphine Renault (3), quelques DS Citroën à partir de 1956.

Après les élections législatives de novembre 1958, au tout début de la Cinquième République, brusque changement, très sensible en quelques semaines (et qui s'accentuera encore après les élections législatives de novembre 1962) : on découvre dans la cour d'honneur la série à peu près complète des voitures de luxe françaises : Delage, Delahaye, Hotchkiss, Panhard, Salmson, Talbot ; de belles américaines ; la Jaguar ; la Frégate Renault... Le salon permanent de l'automobile qu'offre le Palais-Bourbon a pris tout à coup du coffre, comme la nouvelle classe politique.

Aucun historien, à notre connaissance, n'a fait cette observation, que les mille fonctionnaires et employés du Palais ont faite à l'époque.

C'est à croire que l'on peut voir l'évolution du monde politique en gardant le nez pointé sur ses papiers.

MADE IN JAPAN

En 1996 et 1997, pour faire une thèse universitaire sur le MRP, un étudiant effectua plusieurs séjours à Paris.

Il se plongea dans les archives politiques, puis s'adressa à l'Amicale du MRP.

Il y étudia des documents ; il eut, à sa demande, des entretiens avec des adhérents qui fréquentaient le local de l'Amicale, rue de l'Université ; il prit le temps — des journées entières — d'y consulter la collection des procès-verbaux des réunions du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, ainsi que la collection des rapports d'activité du Groupe qui étaient distribués aux militants lors des congrès nationaux du Mouvement...

Cas absolument unique! On n'avait jamais vu un étudiant ou un enseignant, encore moins un auteur d'ouvrages à succès (d'avance couvert de louanges par ses confrères dans la même spécialité) manifester un tel souci d'aller aux sources. Un étudiant singulier, quoi!

Exact : il est japonais. Il s'appelle Yokei Nakayama. Il est aujourd'hui maître de conférences à la Faculté de Droit de l'Université de Tokyo.

PURÉE DE POIS

Après la mort de Georges Coudray, député honoraire

d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 1998, sa famille adresse au Figaro un texte pour parution dans la rubrique des décès. Ce texte précise : «... député MRP...».

Peu après, appel téléphonique embarrassé de la rédaction du Figaro, «premier quotidien national français», à l'expéditeur :

— Vous dites «député MRP»... S'il vous plaît, MRP ça veut dire quoi ?

Le Figaro, ça décoiffe!

SATAN EST REVENU!

Au printemps dernier, dans une émission de 'France 2' sur la crise de la droite provoquée par l'élection de quelques présidents de conseil régional grâce aux voix Front National, Philippe Douste-Blazy, dirigeant UDF (et généralement mieux inspiré) lança, l'air abattu : «On se croirait revenu à la Quatrième République!»

Diable! Et quoi de commun entre les combats idéologiques de la Quatrième et les querelles électorales de la Cinquième?

La Quatrième était-elle démoniaque, comme la présentent beaucoup de livres d'histoire écrits par des savants qui ne l'on point connue ?

"L'Express" du 3 septembre 1998 (page 25) publie un commentaire sur «Vincent Auriol, le président citoyen», un livre tout récent d'Eric Ghebali. Ce commentaire se termine ainsi :

J'aimerais que, au-delà de ce personnage remarquable, dont Pierre Nora nous avait déjà fait découvrir l'œuvre, commence une plus vaste entreprise, qui réhabiliterait la IV^e République dans son ensemble. Et qui lui reconnaîtrait la paternité de tant de succès que la Ve s'est scandaleusement appropriés : la reconstruction économique, l'armement nucléaire, l'union européenne, la Sécurité sociale, la décolonisation. Cela serait non seulement faire œuvre de justice rétrospective, mais pousserait aussi, si les institutions de notre République devaient évoluer, à chercher quelques secrets de leur avenir dans une sorte de IVº bis, l'un de ces régimes où les hommes politiques savent avoir du talent, de la modestie et de l'entêtement, et où la vie parlementaire sait organiser un contrôle impitoyable de l'exécutif, pour le plus grand bénéfice des finances et de la morale publiques.

De qui est ce texte ? Devinez...

De Jacques Attali, né en 1943, major de la promotion 1963 de l'Ecole Polytechnique, ingénieur au corps des Mines, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur d'Etat ès sciences économiques, énarque, membre du Conseil d'Etat, maître de conférences à l'Ecole Polytechnique, directeur de séminaire à l'ENA, directeur d'étude à l'Université Paris-Dauphine, conseiller spécial auprès de François Mitterrand à l'Elysée, écrivain... Bref, un vrai produit de la Cinquième République.

Conclusion ? Cet Attali-là, il a peut-être sa place à l'Amicale, non ?

J.P.

⁽¹⁾ La 4 CV : c'était la voiture de Francine Lefebvre, la «petite chocolatière», députée de la Seine.

⁽²⁾ Ouvrier tourneur-outilleur, député-maire de Villeneuve-le-Roi, Gilbert Cartier faisait admirer sa 403 (tout récemment sortie) à ses collègues du Groupe.

⁽³⁾ Pharmacien, député-maire de Paramé en Ille-et-Villaine, Georges Coudray, invitait ses collègues à venir voir sa dernière acquisition : le coupé Dauphine.

Le projet de putsch de mai 58 a bien existé. Il a même eu un début d'exécution.

Les archives de l'Armée de l'Air, ouvertes depuis quelques mois, le prouvent.

Les partisans les plus résolus de l'Algérie française, civils ou militaires - " les ultras " comme on les appellera quand ils se retourneront contre de Gaulle -, ont-ils préparé un putsch contre Pflimlin, président du Conseil, et pour le Général en mai 1958 ou ont-ils seulement fait semblant afin de faire peur au gouvernement et aux parlementaires qui le soutenaient ?

Au Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, on ne s'est pas posé longtemps la question.

A partir du 20 mai, on apprend chaque matin dans les couloirs du Palais-Bourbon, en écoutant les fonctionnaires de la maison qui en assurent la garde, que des manifestants braillards se réclamant de Soustelle (en instance de fuite clandestine pour Alger) ont tenté durant la nuit de s'introduire dans l'enceinte du palais, avec la complicité de policiers en uniforme.

Dans la journée, des députés MRP de Paris, parmi lesquels Francine Lefebvre, vont repérer le circuit des caves avec le consentement du questeur MRP Noël Barrot (député de la Haute-Loire) pour y chercher un refuge au cas où un commando de parachutistes descendrait brusquement du ciel parisien à proximité de l'Assemblée, sur l'esplanade des Invalides par exemple.

Dans les réunions du Groupe MRP, on se fait l'écho de rumeurs sur la mise en alerte du régiment de chars de Rambouillet, commandé par le Colonel Gribius. Le plein d'essence a été fait, les hommes sont prêts...

Intox ? Les députés MRP ne sont pas sûrs des informations ponctuelles qu'ils recueillent car ils n'ont pas les moyens de les vérifier, mais la plupart d'entre eux croient à l'imminence d'un putsch politico-militaire. Ils le sentent.

Plus tard les nombreux ouvrages consacrés aux complots du 13 mai (on dénombrera 13 complots) et aux contacts préalables de de Gaulle avec de grands chefs militaires (ayant aussi pour objet leurs projets d'intervention dans la capitale) démontreront que c'était du sérieux.

Puis le temps passant et le "politiquement correct" devenant la règle de la bienséance, on se mit à expliquer, y compris dans les livres scolaires et dans bien des ouvrages dits historiques, que la Quatrième République était morte de sa belle mort

Mais voilà qu'en 1998 la réalité refait surface à travers les archives de l'Armée de l'Air française, ouvertes aux chercheurs! C'est ainsi que **"Le Monde" daté du 23 juillet 1998** publie en première page cet article ci-dessous de son spécialiste des affaires militaires.

J. P.

Pour installer de Gaulle, des paras étaient prêts à sauter sur Paris en 1958

LES ARCHIVES de l'armée de l'air française commencent à parler. Le plan « Résurrection », destiné à ramener le général de Gaulle au pouvoir en 1958, n'a pas été une simple menace de quelques généraux en Algérie pour faire croire à un saut de parachutistes sur Paris si la IV République ne s'effaçait pas devant l'ancien chef de la France libre. Ce plan, en réaliré, a connu un début d'exécution. C'est la thèse d'un chercheur, François Pernot, qu'il expose dans le dernier numéro de la Revue historique des armées à partir des archives de l'armée de l'air, l'armée probablement la plus impliquée dans le plan « Résurrection ».

Ces archives tiennent en un seul carton. « Pour la première fois, afin de travailler en temps réel, la crise de mai 1958 et la mise sur pied de "Résurrection" ont été gérées, note le chercheur du service historique de l'armée de l'air (SHAA), plus par téléphone et par radio que par écrit ».

Le plan « Résurrection » a subi plusieurs moutures. On doit sa première rédaction, entre le 15 et le 20 mai 1958, à des proches du général Massu, qui commandait une division parachutiste à Alger. La seconde version, qui date du 29 mai, est déjà un plan d'opérations

conçu par l'entourage du général Jouhaud, qui commandait la région aérienne d'Alger. Entre-temps, des compléments avaient été apportés par des officiers d'état-major dans l'environnement du général Salan, le grand « patron » des forces en Algérie, qui devait préparer un « putsch » contre le général de Gaulle trois ans après, et dans celui des généraux Miguel ou Nicot en France. A l'origine du plan, plusieurs considérations : le risque que le général de Gaulle ne soit pas investi par le Parlement, la nécessité d'en appeler au soutien militaire pour éliminer certains obstacles, ou la menace d'« un coup de force communiste », à en croire des notes du général Salan et des entretiens ultérieurs entre le général Jouhaud et le SHAA.

Même si le gouvernement de Pierre Pflimlin suspend les mouvements aériens entre Paris et Alger, pour ne pas fournir d'avions qui largueraient des parachutistes sur la France, il n'en apparaît pas moins, à lire les témoignages du général Brohon, alors conseiller au secrétariat d'Etat aux forces armées air, que des officiers de l'armée de l'air – même les plus légalistes comme le général Gelée, le chef d'état-major de l'époque, l'un de ses adjoints, le général Puget, ou encore le général Challe, major général des armées – sont en contact permanent avec les comploteurs en Algérie. Dans ses entretiens avec le SHAA, le général Delachenal révélera que « Résurrection » avait même prévu que des commandos de l'air seraient largués près de la Boisserie, la maison familiale des de Gaulle en Haute-Marne, pour protéger le général et contrôler la base aérienne toute proche de Saint-Dizier, malgré l'interdiction des vols.

La journée du 29 mai 1958 mettra un terme au plan, à partir du moment où le président de la République, René Coty, décide d'appeler « le plus illustre des Français » à former le gouvernement. Mais, décommandé par les comploteurs, « Résurrection » n'en aura pas moins connu un commencement d'exécution, comme le confiera après coup le général Jouhaud. Six avions Dakota décollèrent, dans l'après-midi du 29, du Bourget pour Perpignan, où les attendaient des parachutistes. Ils furent rappelés en plein vol, détournés sur Orléans et « tout rentra dans l'ordre », écrit M. Pernot.

Jacques Isnard

1948 JUILLET

Juillet 1948 : la guerre froide qui va durer quarante ans entre le bloc de l'Est et le bloc de l'Ouest vient d'être déclenchée par Staline

Après avoir interdit aux pays satellites de l'URSS d'accepter le Plan Marshall (aide américaine aux pays européens détruits par la guerre), il a décidé le 20 juin d'organiser le blocus des secteurs américano-anglo-français de Berlin. Le président des Etats-Unis, Harry Truman, ne cède pas à ce défi : le 28 juin, il a signé la loi définitive rendant applicables les dispositions du Plan Marshall dans les seize pays européens qui l'ont accepté et, en juillet, il ordonne à l'U.S. Air-Force d'assurer le ravitaillement des Berlinois et des troupes occidentales stationnées dans la ville par le moyen d'un pont aérien permanent (10.000 tonnes par jour).

En France, l'objectif d'un arrêt de la hausse des prix n'est pas atteint ; la réglementation économique, forte en elle-même, est mal appliquée, faute de moyens de contrôle suffisants. Les trafiquants restent nombreux et audacieux. Une série de grèves va balayer l'un après l'autre la plupart des secteurs de la Fonction publique.

Refusant de voir dans ces échecs une fatalité, le Groupe MRP, soucieux d'associer les forces populaires à l'effort national nécessaire, adresse le 16 juillet aux trois dirigeants du Cartel syndical interconfédéral (Maurice Bouladoux pour la CFTC, Robert Bothereau pour la CGT-FO, M. Ducros pour la CGC) une lettre où il leur expose, en réponse à leur courrier du 9, sa volonté de faire admettre par le Gouvernement une série de mesures autoritaires et l'organisation d'un contrôle efficace, appuyé sur des sanctions sévères contre les trafiquants.

Trois jours plus tard, cependant, la SFIO - qui, lors de son congrès national, le 1er juillet, a réélu Guy Mollet au poste de secrétaire général -, rompt la solidarité gouvernementale et refuse de voter la confiance au Gouvernement sur l'adoption des crédits militaires ; Robert Schuman démissionne. C'est la seconde crise ministérielle qui atteint la majorité de Troisième Force.

Les crédits militaires ne sont en l'occurrence qu'un prétexte, car le contentieux entre le Gouvernement et les députés socialistes sur ce sujet est très mince. En réalité, ceux-ci ont agi par un réflexe de représailles contre Robert Schuman et Germaine Poinso-Chapuis, signataires des décrets scolaires de juin. On s'en apercevra bien quand il faudra former un autre gouvernement : la SFIO exigera que Germaine Poinso-Chapuis n'en fasse pas partie. Et les dirigeants du parti ajoutent à ce réflexe une forme de dépit que leur inspire l'influence grandissante du MRP dans le monde syndical. A leur avis, mieux vaut un radical à Matignon...

Et c'est ainsi que Vincent Auriol, président de la République, fait appel à un député radical de la Seine-Inférieure, André Marie.

Ce choix place le Groupe MRP dans un grand embarras.

André Marie est un résistant, déporté à Buchenwald ; il porte les marques physiques des souffrances qu'il a endurées dans son combat. C'est pour les élus MRP le meilleur des préjugés favorables.

En revanche, dans le domaine économique et social, c'est un

homme de droite, comme tous ses amis radicaux. Il croit aux vertus du libéralisme, au point de laisser entendre qu'il est candidat à la direction du Gouvernement sans avoir de programme! D'ailleurs il ne se présente pas seul: il offre à l'Assemblée un "ticket": André Marie à Matignon et Paul Reynaud Rue de Rivoli. Au demeurant, comme ministre de la Justice dans le Gouvernement Schuman, il n'a pas joué le rôle qu'on attendait de lui dans la lutte contre les trafiquants...

C'est pourquoi le Groupe MRP, les 22, 23, 24 et 25 juillet, tiendra huit réunions pour savoir s'il vote l'investiture du président pressenti et s'il participe à son gouvernement. Ce sera " oui " dans les deux cas, dans le souci de refaire à l'Assemblée la seule majorité républicaine qui existât alors.

J. P.

* *

La première manifestation collective d'impatience des parlementaires MRP contre l'échec de la politique des prix se produit le 30 juin, à la réunion du Groupe MRP du Conseil de la République, que préside Charles Bosson (Haute-Savoie).

Ce jour-là, Paul Gargominy, élu de l'Aisne et collaborateur de Georges Bidault, déclare que le Gouvernement Robert Schuman se trouve devant un choix difficile : ou bien résoudre au jour le jour les difficultés et ramener ainsi la France à son niveau économique de 1944, ou bien aller de l'avant, en imposant de lourds sacrifices à la communauté nationale et en s'attachant à augmenter la productivité des entreprises.

Secrétaire d'Etat auprès de Robert Schuman, Pierre Abelin déclare que le Gouvernement est bien conscient de la situation. "On se trouve encore pour deux semaines ", dit-il " dans une période de pré-soudure. En réalité, les tendances diverses à la hausse des prix ont été neutralisées par la politique gouvernementale..."

Il annonce en outre les mesures suivantes :

- une augmentation de la ration de pain à 350 grammes ;
- une révision des allocations familiales ;
- une baisse des prix de la pomme de terre et de la viande ;
- de nouvelles mesures concernant les produits industriels, le vin et le poisson;
- la fixation de la marge de certains intermédiaires en valeur absolue et non plus en pourcentage;
- la poursuite d'une politique d'équipement et d'investissements ;
- divers aménagements dans les domaines des entreprises publiques et de la réforme administrative.

Le Conseil de la République délibère sur le projet relatif aux loyers à partir de la fin du mois de juin.

Le 1er juillet, les deux ateliers MRP de la Justice (députés et conseillers MRP membres des commissions de la Justice) tiennent une réunion commune et confirment le principe révolutionnaire (cher à Pierre Dominjon) adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale : le loyer devient la rémunération du service rendu au locataire ; il est donc fonction de la valeur locative du logement (et non pas des facultés de paiement du locataire dans une période de

pénurie).

Les dispositions sociales du projet (conformes à la doctrine du MRP et parfois mal comprises par les autres partis) sont confirmées et même renforcées en séance publique au Conseil de la République... ce qui fait une rupture avec les pesanteurs socio-politiques traditionnelles de la Haute Assemblée. Il est vrai qu'au Conseil de la République, en 1948, le MRP dispose d'une très forte représentation (75 conseillers). Le Groupe MRP et le Groupe communiste, ensemble, y ont la majorité...

Ces quelques rappels expliquent les aspects, inattendus pour certains, du débat qui va animer les réunions du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, les 6 et 17 juillet (se reporter notamment aux interventions d'André Monteil).

N.B. Les informations ci-dessus sont tirées du Bulletin d'information des groupes parlementaires MRP.

J. P.

* *

Voici le texte des procès-verbaux des réunions du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, complété selon les besoins par des textes extraits du Bulletin d'information des groupes parlementaires MRP.

Mardi 6 juillet

Défense et illustration de la seconde Chambre.

C'est la 41e réunion du Groupe MRP depuis le début de l'année 1948. Elle est présidée par Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord). Il y a 60 présents. A l'ordre du jour : **la loi électorale du Conseil de la République,** qui doit être renouvelé à l'automne.

Fernand Bouxom (Seine) rapporte les votes indicatifs émis le 2 juillet par le Conseil politique du Groupe :

- 1° Le nombre des représentants des territoires d'outre-mer ne devrait pas être supérieur à celui qui est prévu par le projet gouvernemental.
- 2° Le principe de l'élection par cooptation (dans le premier Conseil, une partie des membres a été cooptée par l'Assemblée Nationale) devrait être abandonné.
- 3° Par suite, il apparaît très difficile d'envisager une représentation des Etats associés et des Français de l'étranger dans le prochain Conseil.
- 4° Dans les départements représentés par trois conseillers ou plus, l'élection devrait se faire à la représentation proportionnelle.
- 5° Tous les conseillers municipaux sans exception devraient être de droit électeurs.
- 6° Le principe des élections complémentaires ne devrait pas être introduit.
- 7° Le panachage et le vote préférentiel devraient demeurer exclus. **Robert Bichet** (Seine-et-Oise) demande l'extension de la RP à tous les départements.

Par 25 voix contre 15 et 6 abstentions, le Groupe rejette cette demande.

André Monteil (Finistère) défend la proposition qu'il a fait adopter par le Conseil politique à l'unanimité moins 2 voix, selon laquelle tous les conseillers municipaux sans exception devraient être, de droit, électeurs lors de l'élection des conseillers de la République.

La seconde Chambre, explique-t-il, n'aura d'utilité que si elle a une structure différente de celle de la première. L'Assemblée Nationale est l'expression des individus ; la Chambre dite de réflexion doit être l'expression des collectivités locales et il serait souhaitable qu'elle fût aussi l'expression des associations les plus

représentatives.

Cet intérêt se double d'un intérêt politique : il n'y eut de succès RPF, aux élections municipales d'octobre 1947 que dans les grandes villes... et il y a, en nombre absolu, davantage de conseillers MRP que de conseillers RPF dans l'ensemble des communes de France.

Au surplus, si les conseillers des petites communes devaient nommer des délégués-électeurs (on les appellera les " grands électeurs "), il serait à craindre que, sous la pression d'une propagande virulente, les élus ne soient en majorité des RPF déclarés ou des RPF en puissance. Ce système, cependant, est accepté par les radicaux et les socialistes ; il favoriserait les radicaux " gouvernementaux ".

Robert Bichet est d'accord avec la proposition Monteil. Il critique un système de RP limitée, craignant qu'une mesure identique ne soit prise pour l'élection des députés. Il pense que les coalitions que provoquerait un système majoritaire seraient dans la plupart des cas des coalitions anti-communistes, donc à tendance RPF. Il soumet au Groupe une motion réclamant l'application de la RP intégrale dans tous les départements et un système spécial pour la Seine, ainsi que le droit de vote pour tous les conseillers municipaux en exercice.

Joseph Dumas (Seine) proteste contre certains votes émis par les commissaires MRP de la Commissions du Suffrage universel; à son avis, ces votes ont été uniquement dictés par l'attitude de leurs collègues communistes.

Raymond Roques (Haute-Garonne) se déclare impressionné par l'argumentation de Monteil. Il craint cependant qu'une telle proposition n'aille à rebours d'une évolution historique. Il se dit en outre frappé par la répartition territoriale des conseillers, telle qu'elle est prévue : elle est en effet nettement désavantageuse pour les départements d'importance moyenne. Il se déclare partisan d'un système majoritaire dans les départements à faible représentation, pensant (contrairement à Monteil) que le MRP jouerait un rôle fructueux d'arbitre.

Louis Bour (Seine) juge peu nombreuses les chances de faire accepter en commission la proposition Monteil. Au surplus, il fait remarquer qu'une réduction trop importante du nombre des représentants des territoires d'outre-mer aurait le grave inconvénient de supprimer l'unique siège prévu pour certains territoires.

Robert Bichet réclame la mise aux voix de sa motion sur la RP.

Charles d'Aragon (Hautes-Pyrénées) est en désaccord avec l'observation de Roques ; à son avis, un rôle d'arbitre sera impossible pour le MRP, car les socialistes feront leur campagne électorale avec la laïcité comme cheval de bataille.

Henri Meck (Bas-Rhin) ne croit pas qu'il soit possible de faire passer la proposition Monteil à l'Assemblée. Il suggère une position de repli : un système prévoyant un délégué pour 1.000 habitants, 2 pour 2.000 habitants et, à partir de 10.000 habitants, un délégué par tranche ou fraction de 10.000.

André Noël (Puy-de-Dôme) reprend l'argumentation de Roques et défend le scrutin majoritaire dans les départements devant élire 3 conseillers au moins.

Roger Devémy (Saône-et-Loire) appuie la remarque de Charles d'Aragon en précisant que la Troisième Force n'existe pas dans les campagnes.

Jean Cayeux (Seine) soutient la motion Bichet : le MRP est partisan de la RP et le système majoritaire serait une chance inespérée offerte aux radicaux qui sont toujours à la recherche d'une occasion de nous balayer de la carte politique.

André Monteil réplique aussitôt : la RP intégrale dans tous les départements signifierait le suicide du MRP!

Jean Cayeux répond à cette réplique : avec le scrutin majoritaire proposé, nous irions vers le scrutin d'arrondissement aux prochaines élections législatives ! (1)

En conclusion du débat, le Groupe se prononce (il s'agit du renouvellement du Conseil de la République) :

1° contre l'application de la RP intégrale dans tous les départements, par 25 voix contre 15 et 6 abstentions ;

⁽¹⁾ Cette prophétie de Jean Cayeux se réalisera mais dix ans plus tard.

2° pour l'application de la RP dans les départements devant élire au moins 3 conseillers, par 26 voix contre 1 et 13 abstentions ;

3° pour le droit de vote, dans cette élection, de tous les conseillers municipaux en exercice.

Vendredi 9 juillet

La lutte contre la hausse des prix est insuffisante.

La réunion du Groupe du 9 juillet, consacrée aux insuffisances de l'action gouvernementale contre la hausse des prix, a été précédée par des réunions de la Commission exécutive du parti, le 8, et du Conseil politique du groupe, dans la matinée du 9.

Le président du Groupe, Robert Lecourt, ne peut pas participer aux débats : il est retenu hors de l'Assemblée, pour une quinzaine de jours, par une intervention chirurgicale.

A la Commission exécutive, on a étudié les causes de la persistance de la cherté de la vie et la situation créée par les revendications chaque jour plus impérieuses des centrales syndicales.

Au Conseil politique, **Pierre Dominjon** (Ain), **Joseph Dumas** (Seine), **Marcel Poimbœuf** (Vosges), **Raymond Moussu** (Indre-et-Loire) et **Robert Prigent** (Nord) ont réclamé l'application d'urgence de mesures autoritaires et de grande ampleur contre les spéculations de certains commerçants et contre le nombre pléthorique des intermédiaires. Les initiatives gouvernementales visant à résoudre ces problèmes sont à leur avis tardives et de portée trop restreinte.

C'est Joannès Charpin (Rhône) qui préside la réunion du Groupe du 9 juillet. Il y a 54 présents.

Paul Bacon (Seine) rapporte les travaux de la Commission exécutive et du Conseil politique. Il résume ainsi leurs conclusions :

 1° rétablissement du rationnement et de la taxation des prix dans de nombreux secteurs ;

 2° contrôle économique à la production et à la distribution pour de nombreux produits ;

3° sanctions sévères contre les trafics et les coalitions économiques.

Il ajoute que, dans une motion rédigée par François de Menthon et par lui-même, le Conseil politique **demande au Gouvernement de reconsidérer l'ensemble de sa politique des prix** et souhaite que sa motion soit portée à Robert Schuman personnellement par une délégation du Groupe.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure) juge cette motion inutile car des baisses effectives des prix sont impossibles avant l'été.

Fernand Mauroux (Gers) aimerait que la motion pose le problème de la politique économique dans son ensemble.

Jean Catrice (Nord) demande que le Gouvernement informe sans délai le pays sur ses intentions concernant les prix du blé et du charbon. Il veut dénoncer la carence de l'Etat contre les coalitions économiques.

Jean Villard (Rhône) ne croit pas à la baisse des prix aussi longtemps que les conditions nécessaires ne seront pas remplies.

André Denis (Dordogne) demande que le Gouvernement choisisse nettement entre le blocage des prix et des salaires et la liberté des prix et des salaires. A son avis, le fait d'avoir bloqué seulement les salaires explique l'échec de la politique économique.

Joseph Dumas (Seine) dénonce les indisciplines des commerçants et regrette que le Gouvernement ne fasse preuve d'autorité qu'envers les ouveriers.

Emile Bocquet (Nord) dénonce le manque d'autorité de l'Etat et le nombre trop élevé des intermédiaires dans les professions commerciales.

André Burlot (Loir-et-Cher) constate qu'il n'y a plus de cohésion gouvernementale.

Raymond Moussu répète que l'augmentation des prix agricoles est la suite des hausses subies par les prix industriels.

Pierre Dhers (Drôme) formule quelques réserves sur la discipline

des préfets à l'égard du Gouvernement.

Pierre Abelin, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, répond à ces critiques. Il rappelle la stabilité des indices des prix entre février et mai, pendant une période de soudure. A son avis, un tel résultat, comparé aux évolutions des périodes correspondantes des années précédentes, est un succès. Au début de juillet, certes, une tendance à la hausse s'est de nouveau manifestée ; le Gouvernement y a fait face avec des achats prioritaires et la fixation de prix plafonds ; il envisage en outre de substituer au calcul des marges bénéficiaires en pourcentage un calcul en valeur absolue et de renforcer le système de la double étiquette.

Le Gouvernement, ajoute-t-il, entend tenir la promesse de son prédécesseur sur la liberté du prix du blé.

La hausse du coton est due à la dévaluation du franc et à la hausse de 30% intervenue sur toutes les matières premières mondiales.

Sur le cuir, une hausse brutale vient de se produire ; elle est le résultat d'une faute commise par le Gouvernement, qui a libéré l'exportation du cuir vert.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure) rappelle quel est l'état d'esprit des syndicats CGT, FO et CFTC.

Joannès Charpin, président de séance, met aux voix le principe d'une délégation auprès de Robert Schuman et sa composition. Le principe est adopté. La délégation sera composée de Louis Beugniez (Pas-de-Calais), Joseph Dumas, François de Menthon, Raymond Moussu, accompagnés par les membres du Bureau du Groupe.

Sur l'opportunité d'une motion (texte Bacon-de Menthon), les avis divergent. André Denis, Henri Bouret et Paul Bacon sont pour ; Pierre Dhers, Edouard Thibault (Gard), Pierre Dominjon, Pierre Abelin sont contre. Par un vote à main levée, le Groupe décide qu'il n'y aura ni motion ni communiqué.

Jeudi 15 juillet

Le Groupe avive sa critique : le rapport de Menthon.

Le Groupe tient deux réunions le 15 juillet, sous la présidence de Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord) : l'une à 14 heures (79 présents), l'autre à 21 heures 30 (34 présents).

François de Menthon (Haute-Savoie), qui a été ministre de l'Economie nationale dans le premier Gouvernement Bidault (juin-décembre 1946), présente un rapport fait au nom de la Section d'études " Affaires économiques " du MRP.

Analysant le mouvement des prix de gros depuis novembre 1947 (soit en huit mois), il observe :

- une hausse de 17% sur les prix alimentaires,
- une hausse de 72% sur les prix industriels,
- une hausse moyenne des prix de 37%.

Considérant ensuite l'évolution des prix au cours des deux dernières années et des périodes novembre-juin, il constate une hausse permanente et accélérée :

- de juin 1946 à juin 1947, une hausse de 50%,
- de juin 1947 à juin 1948, une hausse de 85%
- de novembre 1946 à juin 1947 une hausse de 12%,
- de novembre 1947 à juin 1948, une hausse de 37%.

Si l'on précise, en outre, que de juin 1947 à juin 1948 les prix industriels ont augmenté de 121% et les prix alimentaires de 59%, on laisse entendre que le fait capital, depuis huit mois comme depuis un an, est la hausse considérable des prix industriels.

Il n'en reste pas moins que la hausse des prix agricoles est sérieuse et que les perspectives sont pour le moins désagréables : hausse des prix du lait et du blé, difficultés d'importation...

A ces hausses des prix industriels et des prix agricoles s'ajoutent :

un affaiblissement des exportations, les avantages de la dévaluation du franc se trouvant annulés par la hausse des prix intérieurs

et, par suite, des importations de matières premières ;

- une hausse du prix de l'or ;
- une méfiance grandissante à l'égard des efforts de stabilisation des prix.

Les quelques facteurs de baisse qui subsistent se trouvent noyés dans la masse des facteurs de hausse et la tendance générale des prix, après une période de stabilisation relative, est de nouveau à la hausse.

Dans ces conditions, l'équilibre salaires-prix, qui est l'objectif permanent du Gouvernement, est de plus en plus menacé. La situation des salariés est aujourd'hui sensiblement la même qu'il y a huit mois (lors de la formation du Gouvernement Schuman).

Certes, le président du Conseil, qui entend poursuivre son entreprise, ne prévoit aucun rajustement de salaires, ce qui est dans la logique de sa politique... mais cette même logique suppose le maintien des prix.

Pour ce faire, l'action directe sur la monnaie est insuffisante; ce n'est pas l'inflation qui a provoqué les dernières hausses ; ce qui est indispensable, c'est une action directe et autoritaire sur les prix.

Une telle action, certes, vient d'être entreprise dans le domaine des prix alimentaires ; en revanche, dans le domaine industriel, on abuse de la liberté qui lui a été rendue.

Il est sans doute encore temps de redresser une situation devenue dangereuse, mais le Gouvernement Schuman va jouer ses dernières cartes dans les semaines qui viennent.

Débat sur la lettre du Cartel intersyndical.

Paul Bacon fait une lecture commentée de la lettre que le Cartel interconfédéral FO-CFTC-CGC a adressée le 9 juillet aux groupes parlementaires de la majorité.

Les responsables syndicaux, expose-t-il, réclament eux aussi une action immédiate sur les prix, avec les moyens suivants :

- 1° une baisse générale autoritaire de 10%;
- 2° le contrôle des stocks;
- 3° la fixation de prix-plafonds pour les produits de première nécessité;
- 4° le calcul des marges bénéficiaires en valeur absolue ;
- 5° un contrôle économique strict et constant ;
- 6° la fermeture définitive des entreprises coupables d'infractions flagrantes aux lois ;
- 7° la lutte sans merci contre les spéculateurs et les coalitions économiques.

Le Cartel affirme qu'en cas d'échec de la politique de stabilisation des prix un relèvement des salaires deviendra inévitable.

Josée Dupuis (Seine) montre l'intérêt qu'il y aurait à faire venir rapidement en discussion la proposition de loi d'André Armengaud (conseiller de la République élu par l'Assemblée) et la proposition de résolution de Bertrand Chautard (Ardèche) relatives au calcul des marges bénéficiaires.

Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône) expose le problème du prix du blé au nom de la Section d'études " Agriculture " du MRP.

Il rappelle la promesse qui a été faite aux agriculteurs : fixer le prix du blé à un cours normal basé sur le prix de revient réel. Un refus de ces justes revendications aurait des conséquences non seulement politiques mais aussi économiques, peut-être l'abandon progressif de la culture du blé, sans doute la fuite devant la collecte.

Fernand Mauroux expose l'inquiétude qu'éveille en lui le ralentissement industriel, dû à l'insuffisance de nos importations (cuivre, coton...). Le déséquilibre entre l'offre et la demande, dit-il, est la source des maux actuels et seul un accroissement important de la production assainirait le marché.

Joseph Dumas réclame une nouvelle fois avec insistance des mesures exceptionnelles contre les spéculateurs et les coalitions économiques. Il s'étonne que le Gouvernement, qui prétend maintenir l'équilibre prix-salaires, bloque les salaires par voie d'autorité - en usant au besoin largement de la répression -, mais n'utilise pas de

semblables moyens pour maintenir les prix et n'applique pas aux commerçants et producteurs le même traitement qu'aux ouvriers quand ils contreviennent aux lois.

René Penoy (Ardennes) approuve ces remarques et cite des mesures qui seraient rentables dans l'immédiat : fermeture de magasins, retrait de la carte professionnelle... De telles mesures, dit-il, diminueraient le nombre des intermédiaires, si souvent incriminé, et feraient disparaître de la profession les profiteurs et les parasites.

Pierre Dhers souhaite que le Gouvernement obtienne de la CGA un accord écrit dans lequel elle déclarerait accepter formellement le prix de 400 francs pour le quintal de blé, proposé par l'ONIC. Il juge opportun qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix du pain pendant trois ou quatre mois. Il montre qu'un retour éventuel au dirigisme poserait un problème politique : avec quelle majorité parlementaire le Gouvernement pourrait-il reconsidérer sa politique pour lui donner une allure plus dirigiste ? Sur ce point précis, il déclare qu'il n'a pas d'opinion.

Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture, répond aux orateurs. Il veut d'abord écarter tout malentendu en affirmant que le Gouvernement revalorisera le prix du blé. Un refus éventuel de cette revalorisation aurait de graves conséquences économiques, expose-til. En effet, on risquerait de voir les cultures de produits taxés abandonnées au profit des autres ; or ce sont les produits indispensables qui sont taxés et qui doivent le rester dans l'avenir. Afin que ce paradoxe, poussé à l'extrême, n'aggrave pas le déséquilibre du marché agricole, il faut que les prix taxés soient justes.

Le prix proposé par l'ONIC, 2.458 francs, se traduirait par une infime majoration des charges dans les budgets familiaux. Ce rajustement du prix du blé devrait d'ailleurs être accompagné d'une baisse des prix dans d'autres secteurs agricoles.

S'agissant de l'ensemble de la politique gouvernementale des prix, Pierre Pflimlin rappelle d'abord que le Gouvernement n'a pas promis une baisse générale des prix et que son programme visait seulement à obtenir une stabilisation des prix pendant six mois.

Certes, au mois de février (1948), s'est produite une flambée des prix qui a rendu nécessaire une offensive de baisse. Mais cette riposte ne visait pas à faire tomber tous les prix à un niveau inférieur à celui du début de l'année.

La stabilisation des prix reste dans le programme du Gouvernement, mais cet objectif ne pourra pas être atteint avant la rentrée des récoltes et il ne le sera pas avec plein succès avant l'accroissement notable de nos richesses.

Le malaise social actuel provient de ce que le niveau de vie que notre situation économique nous impose ne nous satisfait pas, c'est sûr.

La séance est suspendue et reprend à 21 heures 30.

Louis Siefridt déclare qu'il y aurait intérêt à supprimer les majorations de salaire pour les heures supplémentaires. En ce qui concerne le prix du pain, il pense qu'il serait mauvais de calculer l'augmentation prévue en pourcentage.

Lionel de Tinguy (Vendée) parle du malaise qui s'alourdit dans l'opinion publique ; il y voit deux facteurs : les chiffres lancés sur le déficit budgétaire (200 milliards de francs), qui ont un effet psychologique déplorable ; la démagogie de l'extrême gauche et de la droite, qui rend vains les efforts consentis pour rétablir la confiance.

Robert Bichet (Seine-et-Oise) estime que le malaire économique provient de ce que nous sommes restés en permanence indécis entre le libéralisme et le dirigisme. Evoquant l'augmentation du prix du blé et le blocage des salaires, il fait remarquer que l'on a pris des engagements à l'égard des ouvriers aussi bien qu'à l'égard des paysans.

Maurice Guérin (Rhône) s'inquiète du nombre croissant de Français qui se détournent des activités créatrices. Il se demande quels sont les moyens efficaces de réduire le nombre des intermédiaires et de réaliser une déflation de la Fonction publique. Il doute que les méthodes parlementaires traditionnelles soient capables d'atteindre ce double but.

Auguste Farinez (Vosges) parle de l'augmentation du prix de l'es-

sence. A son avis, le problème des prix ne pourra pas être résolu avant une augmentation sensible de la production.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure) montre l'illogisme qu'il y a à libérer les prix en bloquant les salaires. La hausse du prix de l'essence lui fait craindre une répercussion sur tous les prix. Parlant du cuir, il demande ce que le Gouvernement attend pour réparer l'erreur qu'il a commise. Evoquant la liste des hausses de prix prévues (essence, pain, cuir, loyers...), il estime que le blocage des salaires ne pourra pas être maintenu.

André Denis (Dordogne) craint que l'Assemblée Nationale actuelle ne soit pas capable de soutenir une politique d'autorité. Or le Gouvernement ne peut réussir dans sa recherche d'un équilibre des salaires et des prix que s'il obtient de l'Assemblée les pouvoirs nécessaires pour mener une politique d'autorité. Si nous demeurons enferrés dans l'orientation politique actuelle, qui n'est pas la nôtre, dit-il, nous perdons nos chances d'offrir un jour à la classe ouvrière l'espérance que notre mission comporte de lui apporter.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine) insiste sur l'importance de la remise en état définitive du budget et de la réduction du train de vie des services publics.

René Charpentier (Marne) répète que les hausses industrielles ont été accordées trop largement : c'est la raison pour laquelle une baisse des prix alimentaires est actuellement impossible. Certes, un accroissement de la production est souhaitable mais il ne peut être rentable qu'à la condition d'une diminution des prix des moyens de production.

Fernand Mauroux (Gers) stigmatise la politique de facilité que traduit l'octroi de tickets d'essence pour 40 litres aux non-prioritaires.

Tickets d'essence, soudure du blé.

Yvon Coudé du Foresto, sous-secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, chargé du Ravitaillement, croit, avec beaucoup de ses amis, que les Français ont souvent un train de vie trop élevé. Parlant de la ration de pain, il déclare qu'elle dépendra de la collecte de blé et d'elle seule, puisque notre pénurie en devises nous interdit d'importer du blé. D'autre part, dit-il, un rajustement du prix du blé est une condition nécessaire d'une bonne collecte. Expliquant la hausse du prix de l'essence, il fait remarquer qu'elle est importée désormais sur la base du dollar à 214 francs et non plus à 120. Il indique que des opérations frauduleuses sont permises aux touristes étrangers qui perçoivent chez nous une allocation d'essence (et qui revendent une partie de leurs tickets au marché noir à des Français); il annonce que, désormais, l'allocation sera ramenée à 40 litres avec possibilité d'un supplément mais à des prix très supérieurs.

Revenant au problème du pain, il informe le Groupe MRP que la France ne dispose d'un stock de blé que pour trois mois. Cependant, dit-il, si la collecte est satisfaisante, il sera possible de prévoir une augmentation de la ration, en dépit des envois que nous devons faire en Tunisie, au Maroc, en Sarre et en Angleterre, pays envers qui nous sommes débiteurs d'une faible quantité de blé. Outre un effet psychologique excellent, une augmentation de la ration du pain aurait une action sur le prix de la viande sur laquelle la demande se ralentirait.

Les quatre solutions selon Yvon Coudé du Foresto.

Analysant les différentes orientations possibles de la politique économique, **Yvon Coudé du Foresto** décrit les quatre solutions suivantes :

- 1° Maintenir les salaires et les prix : pression sur les prix industriels, limitation des hausses sur les prix agricoles accompagnée de baisses ; formule politiquement possible mais difficile.
- 2° Envisager un nouveau pallier : chute probable de la monnaie ; formule politiquement impossible.
- 3° Revenir au libéralisme total : le Plan Marshall n'existerait plus, la monnaie deviendrait ce qu'elle voudrait ; nous ne pouvons pas prendre une telle responsabilité.
- 4° Choisir le dirigisme total : formule techniquement valable mais politiquement impossible.

On constate ainsi, conclut le secrétaire d'Etat, que seule la première formule peut être retenue ; c'est celle qui a été adoptée jusqu'ici.

Paul Bacon se réfère de nouveau à la lettre du Cartel interconfédéral et propose de rédiger, avec François de Menthon, une réponse dans laquelle seraient formulées quelques réserves d'ailleurs très réduites.

Pierre Abelin commente certains points du texte projeté, qu'il approuve dans son ensemble.

Le Groupe accepte cette proposition de réponse à la lettre du Cartel syndical par 5 voix contre 4 et 6 abstentions.

La seconde réunion du Groupe du 15 juillet est terminée.

La réponse du Groupe MRP à la lettre du Cartel syndical CFTC-FO-CGC

La lettre en réponse est datée du 16 juillet ; elle est signée par Marcel Poimbœuf, vice-président du Groupe (suppléant Robert Lecourt, hospitalisé) ; elle est adressée à Maurice Bouladoux, secrétaire général de la CFTC, à Robert Bothereau, secrétaire général de la CGT-Force Ouvrière, et à M. Ducros, président de la Confédération Générale des Cadres.

Le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale a examiné avec attention les propositions de la lettre du Cartel interconfédéral en date du 9 juillet 1948.

Il n'ignore rien des difficultés de vie des salariés et des économiquement faibles, ainsi que de leurs légitimes inquiétudes devant la hausse du coût de la vie.

Il sait également quels sont les efforts entrepris par les syndicats groupés dans le Cartel pour hâter le redressement économique du pays et sauver la monnaie tout en assurant un équitable pouvoir d'achat aux salariés.

Afin de lui permettre de poursuivre cette action, votre Cartel juge aujourd'hui indispensable qu'un certain nombre de mesures soient prises d'urgence par le Gouvernement.

Après étude de ces propositions, notre Groupe estime avec vous qu'il convient de réaliser dans le plus bref délai une baisse moyenne de l'ordre de 10% sur les prix des denrées alimentaires et des produits industriels essentiels.

Pour parvenir à un tel résultat, des mesures d'un caractère autoritaire nous semblent, comme à vous, indispensables.

Notre Groupe demande au Gouvernement, conformément d'ailleurs aux décisions de notre Congrès National de Toulouse du 9 mai 1948, et plus récemment de notre Commission Exécutive du 8 juillet, la mise en œuvre immédiate d'une politique d'ensemble qui comporterait notamment :

- 1°) Une réglementation plus stricte des prix :
- fixation de prix plafond pour les denrées de première nécessité et pour les produits manufacturés de consommation courante, tels que certaines catégories de chaussures et d'articles textiles;
- fixation de marges en valeur absolue pour les principales denrées alimentaires comme pour les produits industriels essentiels ;
- 2°) un contrôle constant des marchés par l'autorité publique qui dispose des forces de police ;
- 3°) des sanctions exemplaires à l'égard des individus ou des entreprises qui violent la réglementation des prix; ces sanctions doivent, ainsi que vous le réclamez, comporter la confiscation pure et simple des marchandises, la fermeture définitive des fonds de commerce et même, dans les cas les plus graves, l'interdiction pour les fraudeurs d'ouvrir quelque commerce que ce soit.

Il convient également d'assurer l'application énergique des dispositions pénales visant les coalitions économiques et les diverses infractions à la législation économique.

En outre, l'action immédiate pour la baisse des prix doit être poursuivie aussi, comme vous le rappelez, par le contrôle du crédit, en subordonnant l'octroi ou le renouvellement des crédits bancaires aux entreprises à une vérification des stocks détenus par elle.

En ce qui concerne la réforme de la fiscalité, notre Groupe insis-

te à nouveau auprès du Gouvernement pour hâter les travaux déjà entrepris, afin d'aboutir à une équitable répartition des charges.

Nous avons demandé également au Gouvernement de ne pas hésiter à procéder chaque fois qu'il est utile à des achats prioritaires, et d'imposer sur tous les marchés la double étiquette.

D'une façon plus générale, nous insistons auprès du Gouvernement pour qu'il use de tous les moyens déjà à sa disposition, ou qu'il réclame s'il est nécessaire au Parlement des moyens nouveaux, non seulement pour arrêter la hausse des prix, mais pour ramener l'ensemble des prix à un niveau plus bas. Nous vous com-

muniquons, d'ailleurs, en annexe, le procès-verbal de notre dernière Commission exécutive.

Je vous prie de bien vouloir communiquer notre réponse aux membres de votre Organisation. Je la transmets, par ailleurs, aux cosignataires de la lettre du Cartel interconfédéral.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments distingués.

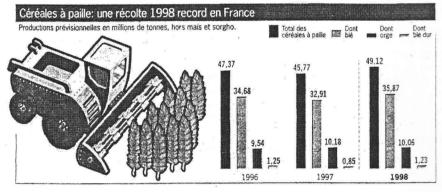
Pour le Président du Groupe MRP, actuellement alité, l'un des vice-présidents Marcel Poimbœuf

L'EVENEMENT

Près de 50 millions de tonnes: c'est la moisson du siècle

La France croule sous une avalanche de blé

Météo favorable et faible taux de jachère permettent une récolte record de blé et d'orge. Mais il ne faut pas se réjouir trop vite...



ra celle du siècle, voire du millénaire, voire de tous les temps. Diffu-sée confidentiellement début juillet pour ne pas faire s'effondrer les cours, la nouvelle est aujourd'hui confir-mée par l'Office national interprofessionnel des céréales (Onic): la récolte 1998 de céréales à paille (blé et orge es-sentiellement) atteindra des chiffres records: plus de 49 millions de tonnes, contre 45,5 en 1997. La hausse dépasse 7%. A l'origine de cette progression des volumes, une météo très favorable, le taux de jachère le plus faible depuis 1995 (5% contre 10%

lie, même si la moisson de l'hémisphère Sud arrivera sur le marché six mois après les autres.

Sur le marché européen, premier débouché des céréaliers français, la concurrence va donc être rude. Et les tricolores qui espéraient conforter leur position en Europe et reprendre les parts de marchés prises par l'Allemagne en Italie, l'année dernière, le ble nactional ayant germé, ne partent pas gagnants. Cette fois c'est la qualité du grain qui est en cause, le taux de protéines risquant de laisser à désirer. Dans le Cher, ce pourcentage est très moyen: autour de 11%, C'est insuffisant pour

Le marché noir de l'essence

LA SAISON des grandes randonnées bat son plein; le marché noir de l'essence aussi. La décision d'attribuer 40 litres aux automobilistes non prioritaires (ce qui ne leur permet d'ailleurs pas d'aller bien loin) est intervenue avec un bon mois de retard. Et dans les hôtels, dans les bars, dans les garages, le trafic des tickets est intense.

Les défauts de la répartition du carburant entre les Français sont bien connus. Certains bénéficiaires ne reçoivent que des allocations insuffisantes pour leurs activités réellement professionnelles et sont obligés d'acheter le complément au marché noir, alors que d'autres peuvent largement subvenir aux besoins de leurs affaires et de leur famille ou revendre des tickets.

Mais parmi les tickets dont regorge actuellement le marché noir, un grand nombre porte une rose des vents. Il s'agit de tickets remis contre des devises à des étrangers venant en France. La quantité allouée est relativement importante puisqu'elle est de 500 litres par mois.

Il est entendu que nos finances ont besoin de devises et notre industrie touristique de clients étrangers. Mais l'abondance des tickets à rose des vents sur le marché noir prouve bien que l'allocation consentie aux touristes étrangers dépasse largement leur prédilection pour les routes et les sites de France.

Les Belges ou les Suisses qui en revendent les trois quarts à 60 ou 80 francs le litre trouvent sans doute à Paris l'occasion de dépenser les quelque 25 000 francs de bénéfice qu'ils réalisent ainsi.

(30 juillet 1948.)

Ci-dessus, une coupure de "Libération" du 31 juillet 1998. Il y a 50 ans, c'était une autre chanson ! Il fallait faire la soudure du blé (voir le débat au Groupe MRP, publié dans les pages ci-avant).

Ci-contre, une coupure du journal "Le Monde" daté du 30 juillet 1998 dans la rubrique "Il y a 50 ans". C'était bien l'un des mille problèmes que traitait Yvon Coudé du Foresto il y a 50 ans...

La tâche de la Quatrième République était d'effacer un désastre

Dissection d'une crise ministérielle

(17 - 27 juillet 1948)

En préambule un contentieux factice

Pourauoi socialistes et radicaux, en juillet 1948, veulent-ils ouvrir une crise ministérielle?

Serait-ce parce qu'ils estiment, comme le MRP lui-même, que la lutte menée par le Gouvernement Schuman contre la hausse des prix est inefficace? Absolument pas. Ni les uns, ni les autres ne proposent de donner des moyens supplémentaires au Gouvernement, encore moins de changer de politique; les Finances et les Affaires économiques sont d'ailleurs gérées par trois membres du Parti radical: René Mayer comme ministre, Maurice Bourgès-Maunoury comme secrétaire d'Etat au budget, Félix Gaillard comme sous-secrétaire d'Etat aux Affaires économiques...

C'est sur le montant des crédits militaires qu'ils créent un contentieux, dans les jours qui suivent le 14 juillet, avec Pierre-Henri Teitgen, ministre MRP des Forces armées. Un contentieux factice, qui leur sert de prétexte, dans la mesure où Robert Schuman, chef du Gouvernement, s'est engagé à faire procéder à des réformes de structure, dans la ligne de celles qu'a déjà conduites Pierre-Henri Teitgen, qui permettront de réduire la consommation des crédits militaires pour 1948 d'une somme aussi importante que celle qui est réclamée par le député socialiste Jean Capdeville. Sur ce sujet, il n'y a donc aucune ambiguïté, au point que les ministres socialistes acceptent le budget militaire proposé par Pierre-Henri Teitgen.

Le contentieux est donc bien factice, mais s'y ajoute un projet de scénario que Robert Schuman n'apprécie pas davantage : l'amendement de Jean Capdeville, sous-amendé par le radical Paul Anxionnaz, sera mis aux voix en séance publique ; il sera adopté, puisque seuls les députés MRP, avec une partie des radicaux et quelques modérés sont prêts à voter contre ; alors, apparemment désolés mais contraints de s'incliner, les ministres socialistes quitteront le Gouvernement, ce qui amènera Robert Schuman à en tirer les conséquences ...

Pour empêcher le déclenchement de ce scénario et amener tout le monde à assumer ses responsabilités, le président du Conseil demande au Conseil des ministres l'autorisation de poser la question de confiance, ce qu'il obtient.

Toutefois, après une série de renvois de la suite du débat en séance publique et des articles litigieux devant la commission des Fiances, "l'affaire" de l'amendement Capdeville revient en séance. Le radical Paul Anxionnaz, président de la Commission de la Défense nationale, précise que son sous-amendement visant à réduire les crédits militaires de mille francs en plus de la réduction forfaitaire de 12 milliards proposée par le député socialiste a la signification d'un désaveu à l'égard des déclarations du ministre Pierre-Henri Teitgen. Aussitôt; Robert Schuman pose la question de confiance contre le texte Anxionnaz.

La situation paraît claire, mais elle ne l'est pas longtemps. Henri Queuille, président du Groupe radical, retire le texte de Paul Anxionnaz. Mais celui-ci le redépose aussitôt à titre personnel. L'Assemblée s'apprête à voter. Pressé par ses amis, Paul Anxionnaz retire alors son texte. L'Assemblée est ainsi appelée à voter uniquement sur l'amendement Capdeville, qui réduit les crédits militaires de 12 milliards, alors que le Gouvernement ne peut s'engager que sur une réduction de 8,5 milliards.

Le scrutin est ouvert. Les ministres socialistes quittent le banc des ministres et regagnent leurs sièges de députés, en signe de solidarité avec le Groupe socialiste. L'amendement Capdeville est adopté par 297 voix (communistes, socialistes, 13 UDSR, 1 radical) contre 214. Il est 23 heures 35 ce 19 juillet 1948.

Robert Schuman interprète ce srutin comme un vote de défiance et va porter sa démission à l'Elysée. Où Vincent Auriol, qui s'est tenu au courant de tous ces évènements, s'écrie : «C'est une maison de fous !» (cité par Robert Bichet dans son livre "La démocratie chrétienne en France, le MRP", page 140 ; Imprimerie Jacques et Demontrond, Besançon, 1980).

C'est l'ouverture de la première crise de la Quatrième République ouverte sur une rupture au sein de la majorité parlementaire.

Mais pourquoi cette crise ? Les députés MRP, deux jours avant qu'elle éclate mais qu'ils sentent venir, ont toute une série de réponses à cette question.

(Suite page 22)

... 1948 ... LE M.R.P.,

Il est insolite, on l'admire parfois, on le jalouse

ENRACINÉ

dans les fondements du catholicisme libéral qui creusait ses sillons et grandissait sous le regard réprobateur de

l'Eglise romaine au dix-neuvième siècle et au début du vingtième,

dans la longue histoire des luttes populaires, douloureuses ou cruelles, souvent sanglantes, contre les privilèges de la naissance ou de l'argent, pour une démocratie où serait pleinement reconnue la valeur de la personne humaine responsable et où la liberté serait autant économique et sociale que politique, pour la primauté du travail et de la solidarité sur l'affairisme et l'exploitation des pauvres,

FORMÉ

à l'école de la fraternité, de l'ardeur généreuse, des tâches rudes et jamais achevées que furent, à un très haut niveau entre les deux guerres mondiales, les syndicats ouvriers chrétiens, les associations de la jeunesse chrétienne et les religieux d'avant-garde, pionniers de Vatican II,

INSPIRÉ

par une foi qui repoussait les limites de l'utopie dans les grands rêves de justice et de paix, en donnant toute leur place aux vertus de l'esprit et de la conscience ; et par l'expérience qu'avaient acquise entre les deux guerres mondiales les mouvements d'action catholique en organisant en Europe des rencontres internationales de jeunes, dans l'espoir de faire reculer le nationalisme qui, intégré à tort dans le patriotisme, est le facteur de guerre numéro 1,

ANIMÉ

par des dizaines de milliers de militants et de cadres, jeunes, hommes et femmes (à sa base sociologique, la part des femmes est plus forte que dans n'importe quelle autre formation politique), que leur engagement total dans la Résistance a préparés au combat politique dans la France libérée,

PRIVILÉGIÉ PAR LE DESTIN

qui a choisi de placer dans ses rangs le chef de la Résistance intérieure, Georges Bidault, successeur de Jean Moulin,

IMPATIENT

de faire voter des lois mettant en œuvre les réformes révolutionnaires que le Conseil National de la Résistance a inscrites dans son programme pour le jour de la Libération,

CE GÊNEUR!

souvent, mais il dérange toujours

LE M.R.P., UN MOUTON NOIR

dès sa création, en novembre 1944, apparaît à l'ancienne classe politique — qui revient sur la scène — comme un parti insolite, inassimilable aux schémas classiques et constitue un défi pour les politologues, qui n'ont même pas prévu la naissance de ce mouton noir dans la famille...

OR CE MOUTON NOIR GRANDIT

et fait des ravages en tous genres :

il bouscule les habitudes et les traditions de l'avant-guerre avec des réformes inspirées par une doctrine restée jusque là marginale, que ses élus font adopter au Parlement et dans les assemblées locales ;

il devient Premier Parti de France à l'issue des élections générales de juin 1946;

- avec Georges Bidault comme président du Gouvernement provisoire de la République, en 1946, il occupe Matignon, d'où il fait voter une Constitution par le peuple;
- en 1947, après l'éviction des ministres communistes du gouvernement, il intervient de façon décisive, avec Robert Lecourt, dans la formation de la seule majorité républicaine qui existe à l'Assemblée Nationale, celle dite de Troisième Force;
- puis, avec Robert Schuman, il revient à Matignon et, en décembre 1947, il sauve Paris d'un coup de Prague;
- avec Georges Bidault ministre des Affaires étrangères il redonne à la France son rôle dans la grande famille des nations libres, alors qu'il s'agit d'organiser la paix et la prospérité en Europe afin d'éviter une troisième guerre mondiale;
- il est le seul parti politique français à rester unanime dans son soutien à la politique de construction d'une Communauté européenne.
- il ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de la République française : pour la première fois dans cette histoire, en effet, le chef du gouvernement français est un démocrate-chrétien (Georges Bidault pendant six mois en 1946, puis Robert Schuman pendant huit mois en 1947 48).

CELA FAIT BEAUCOUP!

■ Bref, le MRP, ce nouveau venu, non désiré et inattendu, gêne, surprend, dérange, trouble, agace, inquiète, suscite de l'admiration puis des remords, des jalousies, des colères et va même jusqu'à contraindre politologues et sociologues à réviser leurs connaissances.

DÉCIDÉMENT, CE M.R.P. EST DE TROP...

- Voilà pourquoi, à partir de 1948, dans tous les partis, anciens ou relativement nouveaux, de droite ou de gauche, des dirigeants vont chercher les occasions de se liguer pour réduire son influence et en revenir autant que possible aux coutumes du régime parlementaire de la Troisième République.
- La chute du Gouvernement de Robert Schuman, le 19 juillet 1948, va en être le premier exemple. Après s'être disloquée le temps d'un scrutin de confiance (297 voix contre, 214 pour), la majorité de Troisième Force va en effet se reconstituer en quelques jours, mais pour porter à Matignon, successivement, en août puis en septembre, deux membres, honorables, du Parti radical... le parti dominant de la Troisième République.

Jacques Parini

Samedi 17 Juillet

à 18 heures 30

Le Groupe MRP se réunit le samedi 17 juillet à 18 heures 30, sous la présidence de Paul Bacon. Il y a 35 présents.

Robert Buron (Mayenne). - Notre tâche est simple : conservons au débat (sur les crédits militaires) son caractère purement technique... Ceux qui tentent aujourd'hui de provoquer la crise le font pour des raisons politiques ; certains éléments de la majorité actuelle ne veulent pas conserver les responsabilités qui sont les leurs actuellement. Si nous restons fermes et s'il doit y avoir crise, ceux qui l'auront provoquée auront été contraints de la signer de leur nom.

André Monteil. - Sur le plan technique, l'attitude des radicaux et des socialistes est indéfendable. En effet, le Gouvernement a promis lui-même des économies (sur les crédits militaires) de huit milliards et demi et il a donné l'assurance qu'il ferait tous les efforts nécessaires pour atteindre et peut-être dépasser le chiffre de douze milliards réclamés par les radicaux et les socialistes

Quelles sont les raisons possibles de l'attitude des socialistes ?

- 1° Jacques Duclos, par un discours habile en faveur de l'amendement Capdeville, a bloqué les socialistes dans leur position intransigeante.
- 2° Les socialistes hésitent à prendre la responsabilité d'accepter les pouvoirs spéciaux que réclame désormais René Mayer, ministre des Finances et des Affaires économiques.
- 3° Les socialistes n'ont jamais accepté le décret Poinso-Chapuis.
- 4° Craignant d'avoir à prendre position sur la politique économique (la fixation du prix du blé par exemple), les socialistes ont choisi de faire tomber le Gouvernement sur les crédits militaires.

Question suivante : quelles sont les raisons possibles de l'attitude des radicaux ?

- a) Des personnalités radicales aspirent au pouvoir.
- b) Les radicaux ne pardonnent pas à Pierre-Henri Teitgen son expression, dans un discours : "le radicalisme éculé". (1)
- c) Les radicaux ne sont jamais satisfaits des facilités que nous leur accordons pour permettre la renaissance de leur presse d'avant guerre.

Certes, poursuit André Monteil, nous pouvons laisser entendre qu'éventuellement nous ne participerons pas au prochain gouvernement, mais il serait inopportun de le déclarer officiellement.

Notre premier devoir est de nous solidariser entièrement avec le ministre des Forces armées, qui a fourni les preuves suffisantes de ses qualités d'administrateur ; il est même juste de dire qu'il a été le meilleur à ce poste de tous ceux qui l'y ont précédé depuis la Libération.

Robert Buron propose l'adoption d'une motion de confiance à l'adresse "de Robert Schuman et du Gouvernement qu'il préside".

Il approuve l'attitude courageuse du ministre des Forces armées qui, tout en préparant l'œuvre de réorganisation indispensable, a su faire face aux nécessités immédiates de la défense nationale à une heure particulièrement grave.

Charles Barangé (Maine-et Loire) demande que, dans cette notion, il soit fait mention des possibilités de réduction des crédits militaires dont a parlé Robert Schuman à la tribune.

Joseph Dumas (Seine) n'est pas d'accord sur ce point précis.

Paul Verneyras (Seine) demande que les termes employés pour annoncer nos décisions restent voilés.

André Denis (Dordogne) critique le texte du projet de motion : il le juge équivoque, dans la mesure où il exprime la confiance du MRP dans la politique économique du Gouvernement.

Robert Bichet demande que le Groupe laisse planer le doute sur ses décisions ultérieures dans le dénouement de la crise. **Pierre Truffaut** (Charente-Maritime) l'approuve.

André Colin (Finistère), secrétaire général du MRP, dénonce les manœuvres radicales ourdies depuis plusieurs mois. A son avis, dans toutes nos démarches et déclarations, il faut insister sur la nécessité de la stabilité gouvernementale.

Il estime qu'en provoquant la crise les socialistes feraient un marché redoutable. Il invite les membres du Groupe à faire remarquer à leurs collègues socialistes, dans les conversations de couloirs, combien il serait improbable qu'une candidature socialiste pût s'affirmer et que le portefeuille de l'Intérieur leur fût conservé.

Il faut laisser dire, ajoute-t-il, que certains députés MRP n'entendent pas soutenir le futur gouvernement.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire) fait remarquer que rien de constructif n'a été proposé par les contestataires en réponse aux arguments de Pierre-Henri Teitgen.

Pierre-henri Teitgen donne son opinion sur les causes de la crise qui va se produire : les radicaux et les socialistes, les uns et les autres, veulent la présidence du Conseil.

Sur l'attitude que doit adopter le Groupe, il estime qu'il ne doit pas brûler ses vaisseaux le soir même.

Des observations sur le texte de la motion Buron sont faites par Jean Cayeux, Marcel Poimbœuf, Robert Prigent, André Denis, Pierre Gabelle, Gabriel Valay, Paul Hutin-Desgrèes, Roger Devémy, Pierre Dhers, qui demande qu'il y soit fait mention de la situation internationale.

La séance est suspendue, le temps de consulter Robert Schuman.

Elle est reprise à 21 heures 30.

Paul Bacon, qui est allé voir Robert Schuman, rapporte que celui-ci suggère que la motion se termine ainsi :

«Il (le Groupe MRP) souligne que l'objet du débat ne saurait faire oublier l'importance des problèmes internationaux ni celle des problèmes économique et sociaux qui se posent au pays».

Le Groupe adopte le texte ainsi complété.

⁽¹⁾ NDLR. Teitgen a parlé aussi de "sépulcres blanchis" devant un auditoire composé de militants MRP, en évoquant les dirigeants de la Troisième République. Nous en recherchons la date et les circonstances. Qui peut nous aider ?

Lundi 19 juillet

Suspense quelques heures avant le scrutin de confiance

Le Groupe MRP tient une brève réunion à 11 heures, sous la présidence de Paul Bacon. Il y a 37 présents.

Paul Bacon informe le Groupe que l'état de santé de Robert Lecourt (président du Groupe) et de Maurice Schumann (président du Parti) s'améliore mais qu'il ne leur permet pas encore de participer aux débats.

André Monteil refait son analyse du 17 sur les motifs de l'intransigeance des socialistes et des radicaux.

Il faut faire comprendre à nos partenaires de la majorité, dit-il, qu'ils ne doivent pas compter entièrement sur nous pour soutenir un autre gouvernement ; il faut aussi expliquer aux Français que, par principe, nous ne sommes pas favorables aux réductions forfaitaires des crédits budgétaires ; aux uns et autres, enfin, il faut faire admettre que la situation internationale n'autorise ni les intrigues, ni les marchandages.

André Colin revient lui aussi sur l'utilité d'exposer à nos partenaires la nécessité de la stabilité et de l'autorité gouvernementales. Il voit dans les raisons de la crise des éléments antérieurs comme le décret Poinson-Chapuis, et des éléments postérieurs, comme les décrets - lois prévus par René Mayer et le prix du blé. A son avis, les crédits militaires sont un mauvais point de chute pour le MRP. Il félicite Jean Bénédetti pour ses excellents commentaires dans «l'aube». Il se réjouit que les bruits que les députés MRP ont fait circuler dans les couloirs aient eu un effet salutaire sur les socialistes et les radicaux. Il aimerait que grâce à ces menaces fondées le débat redevienne technique. Il croit encore que le Groupe SFIO hésitera à faire un saut dans l'inconnu, sachant bien que les préoccupations du pays sont ailleurs que dans une minime réduction des crédits militaires.

En conclusion, il invite les députés MRP à poursuivre leur dialogue avec leurs collègues socialistes et à leur montrer que l'investiture d'un président du Conseil SFIO est impensable et qu'ils risquent, en cas de crise, de perdre le portefeuille de l'Intérieur (détenu par Jules Moch) ; à les convaincre enfin que des attaques continuelles contre la stabilité gouvernementale n'ont d'autre effet que de favoriser les courants communiste et gaulliste.

Il ajoute toutefois qu'il aimerait voir Robert Schuman, par un acte d'une certaine ampleur, redonner confiance aux Français.

Peine perdue! Dans la journée, le Gouvernement est renversé, les socialistes, un radical et 13 UDSR rejoignent l'opposition.

Mardi 20 juillet

La crise est ouverte... Le MRP a-t-il choisi entre libéralisme et dirigisme ? A-t-il besoin d'une cure d'opposition ?

Réunion du Groupe - où sont invités les conseillers de la République - à 14 heures sous la présidence de **Charles Bosson**, conseiller de la Haute-Savoie et président du Groupe MRP du Conseil. Il y a 81 présents.

André Colin rapporte l'entretien qu'il vient d'avoir, en compagnie de Charles Bosson et de Paul Bacon, vice-président du Groupe, avec Vincent Auriol, président de la République.

Il a dénoncé ce qu'il a appelé une "crise politicienne". Vincent Auriol lui a répondu qu'il partageait son sentiment, avant de l'interroger sur la position du MRP concernant toute une série de problèmes.

Voici les observations que lui a faites la délégation.

- 1° Prix du blé. Le gouvernement ne peut pas se dégager des engagements qui ont été pris.
- 2° Prix et salaire. Oui à une politique autoritaire contre les coalitions et les monopoles ; non au système des décrets-lois.
- 3° Crédits militaires. Des économies de gestion sont possibles.
- 4° Dissolution de l'Assemblée Nationale. Non.
- 5° **Révision de la Constitution.** Si le RPF n'avait pas fait de ce projet un argument de propagande, le MRP aurait déjà pris l'initiative de faire adopter les réformes devenues nécessaires.
- 6° Modes de scrutin pour les élections. Le MRP reste fidèle à la représentation proportionnelle.
- 7° Questions de personnes à propos du futur chef du gouvernement. Le MRP accepte une large union des républicains sans les communistes. Robert Schuman ferait l'unanimité au MRP. En revanche, le retour d'un socialiste à la présidence du Conseil se heurterait à d'insurmontables difficultés.
- 8° **Problème scolaire.** Le MRP estime que le statu-quo est une injustice mais il constate qu'il n'existe pas de majorité parlementaire pour le modifier.
- 9° Date des élections cantonales. Il y a une inquiétude au MRP comme chez Vincent Auriol lui-même devant les divergences observées entre les groupes politiques sur ce sujet.

Le secrétaire général du MRP commente ensuite devant le Groupe l'attitude des socialistes : elle favorise les ennemis de la République en fournissant au RPF les arguments qui lui manquent ; l'espoir de la SFIO de porter un socialiste à la présidence du Conseil est une tragique illusion. Il faut donc regretter et condamner l'attitude socialiste.

Nous, MRP, conclut Colin, qui sommes républicains pour des raisons politiques et morales, nous devons rester fermes et attendre d'assumer les responsabilités que le Parlement nous aura confiées.

Le débat est ouvert.

Robert Bichet. - Le Parlement n'est pas assez en odeur de sainteté dans l'opinion publique pour qu'il puisse se permettre de ne pas jouer les règles parlementaires. Or, d'après ces règles, il aurait fallu présenter d'abord un socialiste ; son échec assuré aurait déblayé le terrain.

André Monteil. - Si les socialistes sont les responsables de la crise, les radicaux en sont les profiteurs. Ces deux groupes manoeuvriers se sont entendus pour faire revivre la tradition de la Troisième République, qui veut que ce soit un francmaçon qui détienne le pouvoir en France. Cette entente a été favorisée par le décret Poinso-Chapuis, l'amertume socialiste et l'appétit radical. Le Parti radical est un parti vraiment modèle : la moitié de ses députés provoque la crise, l'autre moitié en retire les profits. En conclusion : non à l'investiture d'un radical comme à celle d'un socialiste.

Joseph Dumas approuve Monteil et dit qu'il a plaisir à constater qu'il n'est plus le seul dans le Groupe à proposer que le MRP

ne participe pas au prochain gouvernement.

Lionel de Tinguy se rallie aux deux orateurs précédents. Il demande que le Groupe MRP se débarrasse de ses airs de petit garçon. Il réclame aussi que le MRP ne transige pas sur les conquêtes qu'il a faites depuis la Libération, en particulier sur le décret Poinso-Chapuis. Il ajoute que ce n'est pas le moment de laisser au RPF l'avantage de dénoncer les manoeuvres politiciennes.

Fernand Mauroux (Gers). - Le MRP n'a jamais été jusqu'au fond du débat économique ; il est donc mal placé pour demander des précisions aux autres dans ce domaine.

Maurice Lucas (Manche) constate avec regret que ses collègues oublient que la souplesse est une arme dans les négociations.

Pierre Truffaut estime que l'investiture d'un socialiste ou d'un radical n'a pas de chance de succès ; il insiste pour que nous gardions assez de souplesse afin de réserver notre propre retour au pouvoir.

Paul Caron (Pas-de-Calais) et Maurice Lucas rappellent que la fixation du prix du blé est un problème urgent.

Maurice Guérin rejoint Mauroux et fait observer que les membres du Groupe MRP n'ont jusqu'ici jamais réussi à se mettre d'accord sur la solution à donner aux problèmes économiques.

Jean Catrice (Nord) dénonce les intrigues socialistes, notamment celles qu'animent André Le Troquer et André Philip. Il appuie les observations de Mauroux, de Guérin et de Dumas.

Pierre Boudet, conseiller de la République (Lot), estime qu'une cure d'opposition serait profitable pour le MRP. Il ajoute que le MRP devra bien choisir un jour entre libéralisme et dirigisme.

Comme il apparaît dans le procès-verbal de cette réunion du 20 juillet, le Groupe MRP est abattu, sonné, prêt au renoncement. Comme une troupe engagée en première ligne trop longtemps et à qui l'on offre la relève et le repos à l'arrière, loin à l'arrière...

L'épreuve est rude, il est vrai. Une seule majorité parlementaire existe (à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République), dite de Troisième Force pour la situer entre la force communiste (le PC est redevenu le premier parti de France à l'issue des élections législatives de novembre 1946) et la droite (le Rassemblement des Gauches Républicaines compris) en partie revancharde, gonflée par le courant démagogique du RPF. Et, pourtant, elle vient de se disloquer sur un prétexte futile. Une première dans l'histoire parlementaire de l'après-guerre, qui a commencé il y a déjà deux ans et neuf mois! Que faire? Se laisser emporter par la fuite en avant (le PC est prêt à bondir dans l'arène, comme en novembre 1947) ou se ressaisir et sacrifier une partie de ses ambitions aux réalités?

Les réponses à ces questions vont apparaître au cours des neuf réunions que le Groupe MRP va tenir du 21 au 25 juillet, jus-

au'à l'installation du Gouvernement André Marie.

Avec les procès-verbaux, inédits, de ces neuf réunions, nous pouvons procéder en quelque sorte à une dissection de cette crise ministérielle. Est-ce intéressant? Nous le pensons car une telle recherche fait ou refait découvrir de très près ce qu'étaient le monde et la classe politique de cette époque, bien au-delà du MRP lui-même. Nous nous garderons bien, en revanche, de faire de cette crise de juillet 1948 le type même de toutes les crises ministérielles qui se produisent sous la Quatrième République et de dire, comme les gogos, savants ou ignares, qui ont tout lu et rien compris, que cette pauvre Quatrième République était caractérisée par l'instabilité.

Et cela pour plusieurs raisons, la première étant le souci de ne pas mélanger des choses différentes...

A ceux que la question intéresse, nous conseillons de se reporter à notre article : "Vous avez dit instabilité ministérielle ?", que nous publierons dans notre prochain numéro.

Mercredi 21 juillet

Le Groupe soupçonne les radicaux et les socialistes de manoeuvrer contre le MRP

Réunion du Groupe MRP à 17 heures ; 75 présents ; Marcel Poimboeuf préside.

André Colin, secrétaire général du MRP, déplore l'absentéisme qui règne parmi les députés MRP, notamment lors des réunions du Groupe et des réunions des Commissions.

Au sujet de la crise, il invite les membres du Groupe à ne pas prononcer d'exclusives à priori contre tel ou tel parlementaire pressenti pour diriger le prochain gouvernement ; toute exclusive pourrait compliquer la tâche de nos négociateurs. André Noël (Puy-de-Dôme) approuve Colin. A son avis, nos adversaires attendent que nous nous barrions nous-mêmes le

chemin de Matignon en nous attirant l'hostilité des radicaux.

Joseph Dumas (Seine) lui fait remarquer que la première exclusive a été jetée par d'autres et contre le MRP.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) croit que le MRP est visé par une vaste manoeuvre des radicaux et des socialistes.

Pierre Dhers (Drôme) parle du projet d'ajournement des élections cantonales. A son avis, il est maladroit de trop parler de cet escamotage du suffrage universel. Il rappelle l'engagement pris par Robert Schuman dans son discours de Poitiers.

André Denis (Dordogne) estime que le Groupe ne peut pas se prononcer sur une candidature radicale avant de connaître le programme économique du futur gouvernement.

Jacques Fonlupt-Esperaber (Haut-Rhin) fait observer à Dhers que la question de l'ajournement des élections cantonales est réglée dans la mesure où les Commissions de l'Intérieur et de la Réforme administrative ont décidé que les conseillers géné-

raux élus le seraient pour six ans.

Georges Bidault (Loire) en revient à la crise. Nous ne devons pas découvrir notre jeu, dit-il. Notre but est de défendre des idées. Nos adversaires ont voulu atteindre nos idées en abattant nos hommes. Il faut défendre collectivement tous ceux d'entre nous qui ont été attaqués mais sans prendre des décisions politiques irrémédiables avant de connaître les propositions des autres.

Edouard Thibault (Gard) estime que le MRP ne peut tolérer que ses ministres perdent leurs postes. Au sujet des élections cantonales, il dit que rien n'empêche de les faire après le renouvellement du Conseil de la République, à l'automne.

Jeudi 22 juillet à 16 heures 30

Le MRP doit combattre la renaissance du radicalisme mais peut-il, pour mener ce combat, recourir aux jeux de la Troisième République ?

C'est Charles Bosson, président du Groupe MRP du Conseil de République qui préside. Il y a 86 présents.

Paul Bacon, vice-président du Groupe, expose la situation. Pressenti par Vincent Auriol, le radical André Marie compte former un cabinet restreint, complété par des secrétaires d'Etat. A son programme : maintien du statu quo scolaire, fixation de la date des élections cantonales par le Parlement, accord de principe avec le contenu de la lettre du Groupe MRP au Cartel syndical FO - CFTC.

Charles d'Aragon (Hautes-Pyrénées) rappelle les problèmes de presse soulevés par les radicaux.

André Monteil (Finistère) invite le Groupe à rester dans l'expectative, estimant que ces informations sont insuffisantes.

Lionel de Tinguy (Vendée) voudrait savoir si la circulaire d'application du décret Poinso-Chapuis précise, oui ou non, que les dons en argent sont possibles.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine) n'attend pas un programme précis des radicaux, pour qui programmes et principes ont peu d'importance. Il faut toutefois exiger d'André Marie qu'il nous soumette un programme et une liste ministérielle.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure) demande un temps de réflexion.

André Noël aimerait connaître les intentions du président pressenti dans le domaine de la politique étrangère.

Maurice Guérin (Rhône) s'interroge sur l'attribution des portefeuilles économiques et sociaux.

André Armengaud, conseiller de la République (élu par l'Assemblée), rappelle combien il est important d'augmenter la productivité et d'abaisser les prix de revient par un nouveau mode de calcul des marges.

Joseph Dumas voudrait connaître l'avis personnel de nos négociateurs.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord) souligne l'importance des problèmes économiques.

Emile Poisson, conseiller de la République (Dahomey), se déclare hostile au retour d'un socialiste au ministère de la France d'outre-mer.

Paul Coste-Floret (Hérault) se demande si l'on ne va pas donner une nouvelle orientation à notre politique étrangère, qui risquerait de neutraliser la France.

Robert Bichet (Seine-et-Oise) voudrait savoir si la nouvelle selon laquelle André Marie aurait le soutien de l'U.R.R. (petit groupe "progressiste") est fondée.

Henri Meck (Bas-Rhin) souhaite un dénouement rapide de la crise.

Marc Sangnier (Seine) regrette qu'il ne soit pas question de confier à un MRP le ministère de l'Education nationale.

Jacques Fonlupt-Espéraber lui répond qu'il ne faut pas se faire des illusions sur cette éventualité. Ce qui est éventuellement possible et qui serait profitable c'est l'attribution à un MRP du portefeuille de l'Intérieur.

André Lescorat (Lot-et-Garonne) estime que le MRP ne pourra se défendre efficacement contre la renaissance du radicalisme qu'en se battant contre lui avec les mêmes armes que les siennes.

Yves Fagon (Seine) demande que l'on fasse de la lettre du Groupe au Cartel syndical une véritable charte économique.

Robert Prigent (Nord) déplore que le Groupe s'aligne toujours sur les décisions de ses représentants. Il perçoit dans l'attitude du Groupe une volte-face subite. Il aimerait savoir si la candidature d'André Marie recueillera oui ou non les voix des 152 députés MRP.

Jean Blocquaux (Ardennes) stigmatise ce qu'il appelle une démission du Groupe.

Paul Couston (Vaucluse) croit qu'à la manière radicale André Marie saura prendre la place et, malheureusement, la conserver .

Pierre Truffaut (Charente-Maritime) annonce qu'il s'abstiendra s'il s'agit d'investir un radical.

André Denis (Dordogne) invite les représentants du Groupe à manoeuvrer habilement afin de provoquer le retour de Robert Schuman et, en cas d'insuccès, de justifier sa non-participation au gouvernement.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine) estime qu'il serait bon pour le MRP de passer dans l'opposition.

Léon Hamon, conseiller de la République (Seine), considère l'investiture d'un radical comme la plus mauvaise des solutions. Cependant, dire un "non" catégorique à André Marie ce serait sans doute barrer la route à Robert Schuman. Dans ces conditions, la manoeuvre la plus habile consiste à poser un certain nombre de conditions de fond, qui permettront ensuite de formuler éventuellement un refus motivé par des divergences doctrinales et non plus par une hostilité à l'égard de la personne même d'André Marie.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure) croit profitable, si le Gouvernement Marie se forme grâce à nous, d'y participer en en tirant le maximum. En outre, la sagesse nous invite à accorder la liberté de vote aux membres du Groupe, de telle sorte qu'un échec d'André Maire reste possible sans que les radicaux puissent prétendre que cet échec n'est dû qu'à une hostilité du MRP. Paul Gosset (Nord) réagit à ce propos en déplorant qu'on en revienne aux jeux de la Troisième République.

Henri Meck estime qu'une politique de compromis est nécessaire. Il ne voit pas pourquoi nous en exclurions André Marie, qui est l'une des rares figures sympathiques parmi celles que nous serons obligés d'avoir avec nous dans notre action.

Paul Bacon, qui est l'un des négociateurs du MRP, résume ainsi les demandes du Groupe :

- 1° un programme économique;
- 2° l'application du décret Poinso-Chapuis ;
- 3° le maintien du statu quo scolaire en Alsace;
- 4° des garanties sur les problèmes de presse (grosses ambitions radicales) ;
- 5° une liste des personnalités pressenties pour entrer dans le gouvernement
- 6° des garanties contre les exclusives qui semblent être lancées contre certains dirigeants du MRP.

Jacques Fonlupt-Esperaber souhaite qu'il s'agisse de questions à poser à André Marie et non pas d'exigences. **Robert Lecourt**, qui a terminé sa convalescence, est venu participer au débat.

Il constate en préambule que la crise serait moins âpre à dénouer s'il n'y avait pas l'obstacle constitutionnel des 311 voix (l'investiture du président du Conseil pressenti n'est accordée que s'il recueille la majorité absolue des voix des membres de l'Assemblée Nationale, soit au moins 311 voix, en 1948).

Il partage les réserves formulées par les orateurs, il est d'accord avec leur programme. En revanche, il estime peut-être trop hâtives leurs exigences relatives à la répartition des portefeuilles. Il croit impossible que les négociateurs du MRP répondent à André Marie soit un "oui" sans réserves soit un "non" déguisé ou brutal. Il estime sage de répondre "oui" à certaines conditions

André Monteil approuve cette formule.

Charles d'Aragon (Hautes-Pyrénées) pense que nos négociateurs ne doivent plus laisser planer le doute sur notre décision finale.

Georges Bidault résume ainsi les conclusions du Groupe à l'intention des négociateurs MRP : précisions, explications, buts, hommes.

Vendredi 23 juillet à 0 heure

- . Un ticket André Marie Paul Reynaud
- . Georges Bidault refuse sa participation
- . Le groupe MRP est divisé

La présidence de cette séance nocturne est assurée par Charles Bosson. Il y a 64 présents.

François de Menthon, qui est au nombre des négociateurs MRP, rapporte les dernières informations sur les intentions d'André Marie :

- Problème scolaire : maintien du décret Poinso-Chapuis ; statu quo.
- Création d'un ministère des Affaires sociales, avec un secrétariat d'Etat à la Population, confié à un parlementaire MRP.
- Politique économique: poursuite de la politique du Gouvernement Schuman; accord avec la lettre du Groupe MRP au Cartel syndical FO-CFTC; approbation du programme exposé devant le Groupe par Yvon Coudé du Foresto concernant le ravitaillement.
- Affaires étrangères : le MRP a demandé le maintien de Georges Bidault au Quai d'Orsay et un ministère d'Etat pour Robert Schuman.
- Vice-présidences du Conseil : André Marie prévoit la nomination de plusieurs vice-présidents du Conseil, chacun d'eux supervisant plusieurs ministères.
- Portefeuilles MRP: Affaires étrangères, France d'outre-mer, Agriculture, Justice, Information, Population.

Paul Simon, vice-président du Groupe MRP du Conseil de la République, relève que des exclusives sont lancées contre des personnalités MRP (*Georges Bidault et Germaine Poinso-Chapuis*), alors que le MRP n'en a lancé aucune, malgré les bonnes raisons qu'il aurait eues d'en lancer.

Marcel Poimbœuf (Vosges) signale que les socialistes attendent de nous que nous fassions capoter l'affaire.

François de Menthon indique qu'André Marie pense pouvoir faire des économie sur les crédits militaires en réorganisant l'Armée.

Roger Devémy (Saône-et-Loire) déplore que l'opération Marie se fasse à nos dépens. Il demande que nous soyons intraitables sur le maintien au gouvernement de Bidault, Poinso-Chapuis et Teitgen.

Jean Catrice (Nord) signale que le Groupe socialiste est réuni en même temps que le Groupe MRP et qu'il attend notre décision pour prendre la sienne. Il dénonce les sympathies gaullistes de René Mayer à qui l'on parle de confier le ministère des Forces armées. Il s'inquiète que Paul Reynaud (lui aussi représentatif de la Troisième République) puisse se voir confier à la fois les Finances et les Affaires économiques.

Robert Prigent (Nord) critique l'idée de créer un secrétariat d'Etat à la Population.

Lionel de Tinguy (Vendée) déclare que la présence de Germaine Poinso-Chapuis au ministère de la Santé et de la Population serait la garantie de l'application loyale de son décret.

Martin, membre de la Commission exécutive (?) dénonce, dans l'arrivée d'un radical, le retour au capitalisme libéral.

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise) dénonce, elle, les attaques personnelles qui ont été dirigées contre nos amis, «véritables

drapeaux vivants», Bidault, Teitgen, Poinso-Chapuis, Robert Schuman. Elle déplore que nous ayons toujours été des suiveurs. Elle demande si nous nous déciderons enfin à résister aux calomnies.

Paul Gosset (Nord) propose que nous n'accordions à André Marie qu'un "préjugé favorable" (la formule sera reprise tout au

long des crises de la Quatrième par tous les groupes politiques).

Georges Bidault évoque la «conférence» (réunions de hauts dirigeants provoquées à tout moment par André Marie) qui a regroupé quelques heures plus tôt, autour d'André Marie, Léon Blum, Paul Reynaud et Guy Mollet. "J'étais moi aussi invité", dit-il. "Mais je suis arrivé le dernier et, à la tête des autres, j'ai compris que des décisions venaient d'être prises sans moi et qu'elles allaient m'être soumises… Pour mon propre compte, je refuse ma promotion " (ministérielle).

Charles Barangé (Maine-et-Loire) prévoit que le Gouvernement Marie se disloquera sous peu, ce qui, à son avis, ne laissera pas Paul Reynaud inactif.

Maurice Guérin (Rhône) déplore que Paul Reynaud veuille en outre s'adjoindre Joseph Laniel (du Parti Républicain de la Liberté, très à droite) comme secrétaire d'Etat.

Roger Devémy critique l'idée de créer un sous-secrétariat d'Etat aux Anciens combattants.

Paul Simon propose le texte d'une motion à l'adresse d'André Marie.

Robert Schuman approuve cette motion. Il regrette que le président de la République n'ait pas confié d'abord à un socialiste la mission de dénouer la crise. Il estime difficile pour le MRP de reformer un ministère. Donc, l'investiture d'un radical lui apparaît pour le moment la seule façon de ne pas rester au point mort.

Pierre Dominjon (Ain), très réservé sur la voie choisie, annonce qu'il votera contre la motion Simon. Il ajoute que, si nous ne stoppons pas tout de suite la perte d'autorité de l'Etat, nous accentuerons le processus de désintégration de la République.

Joseph Dumas (Seine) n'est pas disposé, lui non plus, à faire confiance à André Marie.

Le principe de la motion Simon est adopté.

Un amendement de Paul Coste-Floret visant à supprimer le mot «confiance» dans le texte est repoussé par 30 voix contre 23.

L'ensemble de la motion est ensuite adopté par 41 voix contre 20 et 5 abstentions.

En voici le texte:

« Les groupes parlementaires MRP adressent à M. André Marie l'expression de leur sympathie ; souhaitent qu'il puisse mener à bonne fin, le plus rapidement possible, en dehors de toute préoccupation partisane, la constitution d'un ministère républicain de large entente pour faire face aux graves difficultés intérieures et extérieures de l'heure présente ; attendent avec confiance ses déclarations pour le juger sur son programme ; sont prêts à lui apporter leur entier concours à la condition qu'aucune exclusive de personne ne vienne compliquer sa tâche».

Vendredi 23 juillet à 18 heures

La puissance de l'arithmétique

La réunion est présidée par Maurice Lucas (Manche). Le nombre des présents n'est pas indiqué dans le procès-verbal. François de Menthon rapporte les entretiens que la délégation MRP a eus avec André Marie dans la matinée. Le président du Conseil "désigné" (étape intermédiaire entre le président "pressenti" et le président qui demande la convocation de l'Assemblée pour solliciter son investiture), dit-il, s'est arrêté à la dernière phrase de la motion de Paul Simon (adoptée par le Groupe) et semble l'avoir bien comprise (les évènements vont prouver le contraire).

André Monteil fait le pronostic suivant sur le scrutin d'investiture d'André Marie. Vont voter pour :

- 1° 101 socialistes;
- 2° 33 radicaux sur 40;
- $3^{\circ}-11~$ UDSR (Pleven-Mitterrand) sur 30~;
- 4° 6 députés algériens du second collège électoral ;
- 5° 11 PRL (Peytel, Laniel, Bétolaud...);
- 6° 18 Républicains indépendants ;
- 7° 7 membres du Groupe paysan (Maurice Petsche...);
- 8° 1 député de l'Action républicaine ;

soit au total: 188 députés.

Reste à trouver, pour André Marie, au minimum 123 voix (188 + 123 = 311). Il les attend du MRP.

Cependant, si l'on constate que 44 membres du RGR (radicaux + UDSR) sur 70 (soit 63%) vont voter pour André Marie et si l'on estime que le MRP n'a pas à se montrer plus radical que les radicaux et les radicalisants, on en déduit qu'il ne lui appartient pas de fournir ce supplément de 123 voix.

François de Menthon, répondant à une question de Lionel de Tinguy, dit qu'André Marie n'a pas pris d'engagement sur la date des élections cantonales (il s'en remet au Parlement sur ce sujet).

Cette démonstration arithmétique d'André Monteil peut apparaître à certains lecteurs comme une illustration parfaite des jeux et délices de la Quatrième République. Mais on peut y voir, au contraire, une analyse très fine des méthodes du radicalisme renaissant, en provenance directe de celles du radicalisme triomphant de la Troisième. Déjà, à la réunion du Groupe du 20 juillet (voir plus haut), André Monteil déclarait ironiquement : «Le parti radical est un parti vraiment modèle : la moitié de ses députés provoque la crise, l'autre moitié en retire les profits». C'était une vision exacte sur une très longue période : grâce à cette métho-

de, les radicaux furent à la fois dans la majorité et dans l'opposition tout au long de la Quatrième (en s'organisant soit dans un groupe unique soit dans plusieurs selon les opportunités) pour finir, sous la Cinquième, par se séparer en deux partis distincts, l'un à droite, l'autre à gauche. La tradition radicale est sauve...

Vendredi 23 juillet à 23 heures 20

La crise est au point mort

Réunion présidée par Maurice Lucas. Il y a 81 présents.

Robert Schuman a représenté le MRP à la "conférence" que vient de réunir André Marie ; Paul Reynaud y représentait la droite et Albert Gazier la SFIO. Cette discussion, dit-il, n'a rien apporté de sensationnel. Seules des généralités ont animé la conversation. Cependant, quelques points de doctrine ont été examinés avec franchise, mais beaucoup d'inconnues subsistent encore dans tous les domaines... Le problème actuel est de savoir si les rudiments de la déclaration ministérielle seront suffisants pour permettre au Groupe de prendre une décision.

Joseph Dumas (Seine) ne voit toujours pas de motifs suffisants pour accorder sa confiance à André Marie.

Roger Devémy voudrait connaître la liste des personnalités appelées à former le gouvernement.

Maurice Lucas se demande si nous allons être conduits, après nous être trop engagés, à renverser le gouvernement par la voie d'une interpellation.

André Monteil ne croit pas qu'accorder notre confiance à André Marie, dans la situation actuelle, soit compatible avec les termes de notre lettre au Cartel syndical interconfédéral FO-CFTC.

Robert Schuman lui répond qu'André Marie a pris connaissance de cette lettre et n'y a fait aucune objection de principe.

André Denis voudrait savoir quelle sera l'orientation de la politique étrangère du nouveau gouvernement.

Robert Schuman lui répond que, dans ce domaine, le Gouvernement Marie adoptera la politique du précédent.

Joseph Dumas note que Robert Schuman est désormais notre seul représentant auprès d'André Marie ; il craint qu'il ne s'engage trop, sans consulter le Groupe.

Charles d'Aragon (Hautes-Pyrénées) estime insuffisants les renseignements obtenus sur les affaires de presse.

Robert Schuman reconnaît que la question est difficile.

Martin (?) voudrait savoir si oui ou non nous sommes en train de céder à une vaste manœuvre politique.

Robert Schuman veut l'assurer qu'à la «conférence» convoquée par André Marie ce jour ses interlocuteurs étaient aussi embarrassés que lui.

La suite du procès-verbal de cette réunion a disparu de nos archives.

Samedi 24 juillet à 14 heures

Avec le ticket Marie-Reynaud, le Groupe MRP se sent victime d'une manœuvre : Matignon revenant à un radical plutôt qu'à un MRP, la SFIO accepte sans broncher un leader de la droite aux Finances et aux Affaires économiques.

La réunion est présidée par Maurice Lucas. Le procès-verbal n'indique pas le nombre des présents.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure) proteste contre l'éditorial de Maurice Schumann paru dans «l'aube» de ce jour. Il estime que ce texte : 1° ne tient aucun compte de l'opinion d'un certain nombre de membres du Groupe ; 2° place celui-ci dans une situation extrêmement difficile ; 3° est en opposition avec la décision qui a été prise, à la réunion tenue la veille par le Groupe, de ne se prononcer sur l'investiture d'André Marie qu'après avoir enténdu ses explications. Il rappelle en outre quelle procédure avait adoptée le Groupe la veille au soir : une suspension de séance serait demandée par le Groupe après la déclaration du président désigné. Il regrette que cette procédure n'ait pas été respectée et qu'ainsi le Groupe MRP ait brillé par son absence au cours du débat de la matinée de ce samedi.

Paul Coste-Floret (Hérault) demande qu'étant donné le peu de temps dont on dispose on se limite à désigner l'orateur qui va intervenir au nom du Groupe cet après-midi et à fixer avec lui la liste des questions qui seront posées à André Marie.

André Lescorat (Lot-et Garonne) rappelle à ce propos que le seul problème qui compte est celui de l'économie.

Robert Lecourt propose de désigner François de Menthon comme orateur du Groupe.

François de Menthon expose ce qu'il dirait à la tribune si la proposition de Robert Lecourt était acceptée.

1° Il exprimerait d'abord la sympathie du Groupe MRP envers le président du Conseil désigné et formulerait le vœu de voir le succès de son entreprise.

2° Il ferait remarquer ensuite que des divergences assez graves sont apparues ce matin en séance publique et que dans l'in-

térêt même de son futur gouvernement il est devenu nécessaire qu'une grande clarté soit faite sur tous les problèmes qui peuvent encore amener des désaccords entre les membres de la majorité.

3° Il rappellerait qu'un certain nombre de questions subalternes doivent être écartées, étant donné la gravité de l'heure. Au nombre de ces questions, il range : le mode de scrutin (pour l'élection du Conseil de la République), la date des élections cantonales, les problèmes de presse. Sur ce dernier point, François de Menthon pense que le MRP ne doit pas trop "appuyer", afin de conserver son rôle d'arbitre en la matière.

4° Il parlerait ensuite des questions qui divisent la majorité et qui doivent, elles aussi, être écartées. Il demanderait notamment que le gouvernement maintienne le statu quo dans les affaires de laïcité et qu'il fasse opposition à un retour de ces affaires devant le Parlement. Il préciserait que s'il en allait autrement ce serait la dislocation du gouvernement.

5° Il traiterait des questions «essentielles», qu'il classe en trois catégories :

a) Continuer la politique extérieure du gouvernement précédent.

b) Assurer la continuité de la politique de l'Union Française.

c) Problèmes économiques. Il n'est pas question pour le MRP, dans ce domaine, de demander quelles mesures techniques le gouvernement prendrait, étant donné que ce serait prématuré. En revanche, le Groupe voudrait savoir quelle sera l'orientation de la politique économique du nouveau gouvernement, à qui devra profiter le redressement de l'économie : sera-ce au profit du capital seul, au profit du capital principalement ou au profit de l'ensemble de la population française ? Selon le MRP, le redressement économique ne doit pas être `réalisé gràce à la contraction du pouvoir d'achat des masses laborieuses. En outre, les acquisitions faites en matière sociale depuis la Libération, notamment les nationalisations et la Sécurité Sociale, ne doivent pas être remises en cause dans leurs principes ; il s'agit seulement de les consolider en faisant une mise au point indispensable. Il conviendrait également de conduire une politique agricole efficace.

En conclusion de son intervention, François de Menthon soulignerait le désir du Groupe de voir se constituer un gouvernement de large entente, en précisant toutefois qu'il ne peut accorder sa confiance dans l'équivoque et l'ambiguïté.

A la suite de cet exposé, le Groupe MRP se prononce à l'unanimité pour la désignation de François de Menthon comme son porte-parole à l'Assemblée.

Jacques Fonlupt-Espéraber exprime ses craintes à propos de la nomination de Paul Reynaud aux Finances et aux Affaires économiques.

Roger Devémy approuve le texte de François de Menthon sauf le passage où il exprime sa sympathie à l'égard d'André Marie. Robert Bichet aimerait que l'orateur du Groupe ne renonce pas à parler des problèmes de presse et qu'il évoque à ce propos le texte mis au point il y a un an avec l'accord des socialistes.

André Denis dit que lui-même et quelques camarades du Groupe qui ont cru utile de se réunir en équipe pour se concerter sont d'accord avec l'ensemble des observations faites par François de Menthon.

Germaine Peyroles voit du danger dans des réunions particulières par petites équipes.

Jean Cayeux (Seine) estime inopportun, à l'inverse de Bichet, de parler des problèmes de presse.

Pierre Dominjon (Ain) invite François de Menthon à poser la question suivante à André Marie (afin de faire la clarté sur le rôle dévolu au ticket Marie-Reynaud) : de quelle manière entendez-vous exercer votre autorité pour trancher les différends qui pourront survenir entre le Groupe socialiste et le ministre des Finances et des Affaires économiques ?

La séance est levée.

Avec cette question en forme de boutade, Pierre Dominjon fait apparaître le cœur du débat qui agite les députés MRP en ce mois de juillet 1948. La crise ministérielle qui est alors au point mort traduit en effet une phase très sensible de la querelle des Anciens (la droite modérée, les radicaux et la SFIO) et des Modernes (le MRP, ce "jamais vu"), qui constituent l'essentiel de la nouvelle classe politique française depuis la Libération (mis à part les communistes). Le MRP doit-il défendre la modernité à l'intérieur de la majorité de Troisième Force — la seule qui existe – en composant au besoin avec les Anciens, ou doit-il laisser les Anciens, de droite et de gauche, se retrouver ensemble, comme avant la guerre, pour gouverner à leur guise ?

Samedi 24 juillet à 17 heures

"Oui" à l'investiture ; pour la participation, on verra.

Le procès-verbal n'indique ni le nom du président, ni le nombre des présents.

Le Groupe applaudit vivement François de Menthon pour son intervention à la tribune.

François de Menthon constate qu'André Marie n'a pas répondu, pratiquement, à sa question sur l'application du décret Poinso-Chapuis, mais qu'il fait toutefois une réponse implicite en manifestant son intention de proposer à l'Assemblée un programme de travail et de lui demander de s'y tenir, en évitant que d'autres questions viennent en discussion. Le problème, pour le Groupe, est donc celui de la confiance personnelle que l'on peut accorder au président désigné.

A son avis, dans ces conditions, le Groupe ne peut pas refuser de voter la confiance à l'homme dans le scrutin qui va avoir lieu. En revanche, il peut réserver son approbation sur la composition du gouvernement, qu'il ne connaît pas encore, et même sur sa participation au gouvernement.

Jean Cayeux donne des informations sur l'attitude des socialistes.

Robert Prigent note que nous avons des échos sur ce que seront la composition du gouvernement et sa politique économique. Il rappelle que, depuis plusieurs mois, André Marie, ministre de la Justice, n'a pas manifesté une grande énergie pour faire appliquer les lois destinées à réprimer les hausses illicites et les manœuvres des trafiquants. Au surplus, dit-il, nous devons éviter de changer continuellement d'attitude. Nous avons posé des questions extrêmement importantes sur les problèmes économiques et rien ne nous a été répondu. Nous n'avons donc rien qui puisse nous rassurer et nous ne pouvons pas continuer à être malhonnêtes avec nous-mêmes. Qu'on ne nous parle pas de crise de régime ni de crise insoluble! Il serait loyal de prendre une décision sur notre participation avant de voter l'investiture.

Pierre Dhers veut mettre en garde le Groupe contre un complexe d'infériorité à l'égard des radicaux. Dans la constitution d'un gouvernement à direction radicale il voit la possibilité de séparer les radicaux du RPF (1). Il est favorable à la liberté de

vote des membres du Groupe dans le scrutin d'investiture.

André Denis approuve Prigent. Il demande, lui aussi, la liberté de vote, de manière que certains membres du Groupe puissent s'abstenir. Il estime que le Groupe devra refuser sa participation.

Pierre Dominjon ferait volontiers confiance à André Marie pour mener une politique de Troisième République mais non pas une politique de Quatrième République. Il accepte de voter l'investiture du président désigné à la condition que le Groupe prenne l'engagement de ne pas participer au gouvernement.

Robert Bichet est partisan, lui aussi, de la liberté de vote, pour la simple raison que le Parti radical a toujours critiqué le monolithisme du MRP.

Marc Sangnier craint, comme Prigent, que nous ne nous montrions déloyaux. Il demande la liberté de vote.

Paul Simon proteste au contraire contre les allégations de Prigent, qui a prétendu que sa motion, votée par le Groupe, était un mensonge.

André Noël (Puy-de-Dôme) dit que, pour un homme politique, la conscience consiste à mesurer les conséquences de ses actes. Il rappelle la manœuvre socialiste et fait remarquer que, s'il y a refus de l'investiture, on se trouvera devant la nécessité de faire appel à un socialiste ou devant l'impossibilité de former un gouvernement. Il réclame la discipline de vote.

Alfred Coste-Floret dit que la méthode employée par André Marie est anti-constitutionnelle, puisque la Constitution prévoit que le président désigné doit se présenter devant l'Assemblée avec son programme. Il note en outre qu'il ne pouvait pas faire autrement car il lui est absolument impossible, étant donné les contradictions de sa majorité, de répondre à toutes les questions posées.

Robert Schuman invite le Groupe à bien mesurer la portée de ses actes politiques et à bien savoir où il va puisqu'il est obligé de participer à la formation d'un gouvernement de coalition, il faut bien qu'il y ait des concessions de part et d'autre. La partie n'est d'ailleurs pas entièrement terminée, dit-il ; elle ne fait que commencer... Nous n'avons d'ailleurs pris aucun engagement...

Il met le Groupe en garde contre l'idée d'une abstention partielle, qui risquerait de rendre impossible toute solution à la crise.

Il lance un appel au vote de l'investiture et à la discipline de vote.

Georges Bidault conjure le Groupe de ne pas prendre la responsabilité de laisser la France sans gouvernement à une heure aussi grave sur le plan international (blocus de Berlin). Il souligne combien est pertinent l'argument donné par Pierre Dhers ; en effet le radicalisme doit se trouver empêché de se porter sur le point (autrement dit de se laisser séduire par l'attraction électorale du RPF) où il y a intérêt qu'il ne se porte pas. Il se dit également opposé à la liberté de vote, qui fournirait à nos adversaires l'occasion de triompher en valorisant les critiques qu'ils font des partis. Il rappelle les occasions précédentes dans lesquelles un vote a dû intervenir dans des conditions encore plus difficiles.

Le Groupe, en conclusion de ce débat :

1° rejette la liberté de vote proposée par Robert Prigent ;

2° adopte une motion de Pierre Dhers par laquelle le Groupe "recommande" à ses membres de voter l'investiture d'André Marie, par 80 voix contre 20 et 17 abstentions.

Ces trois chiffres illustrent bien le malaise qui règne parmi les députés MRP.

Au départ, le refus d'un virage à droite et de l'ouverture à une renaissance du radicalisme, que traduit le ticket Marie-Reynaud, y était très majoritaire.

Les jours suivants, le constat d'une SFIO "laïcarde", qui préfère ce renoncement à une entente défensive MRP-socialistes, a érodé cette majorité.

Au terme du débat, l'argument de Pierre Dhers sur la stratégie du RPF et son attraction électorale sur les radicaux, puis les interventions conjuguées de Robert Schuman et de Georges Bidault (entre qui, pourtant, on commence à sentir une certaine rivalité) ont fait basculer cette majorité, laissant dans ce qui devient la minorité la plupart des élus du courant le plus populaire du MRP; une minorité où se distingue, au niveau de la stratégie politique, un jeune élu de l'Ain, Pierre Dominjon.

La majorité reste bien mince, cependant, et on a envie de dire qu'elle n'est qu'une majorité de circonstance : sur les 80 députés qui se sont prononcés pour l'investiture, à la réunion du Groupe, la moitié l'ont fait en renâclant et seulement dans l'espoir que l'expérience André Marie ne durerait pas.

Elle va durer un mois. Mais d'autres suivront, souvent difficiles à supporter elles aussi.

En séance publique, ce samedi 24 juillet, c'est **Robert Lecourt** qui explique le vote favorable du Groupe. Il n'oublie pas de rappeler à la majorité que le MRP n'était pour rien dans la crise.

⁽¹⁾ LE RGR, qui rassemble les familles radicales, redoute que certaines de ses vedettes n'acceptent l'investiture du RPF pour les prochaines élections. Il envisage, pour résoudre le problème, de leur permettre de se présenter aux électeurs avec la double investiture, celle du RGR et celle du RPF. C'est avec cette double étiquette qu'Edouard Daladier sera candidat dans les élections suivantes.

Dimanche 25 juillet

à 19 heures

Echo négatif chez les militants Faut-il participer au gouvernement?

Paul Bacon préside. Il y a 35 pésents.

François de Menthon rapporte l'entretien que la délégation du MRP a eu avec André Marie et Paul Reynaud.

Le résultat est décevant, dit-il. Seules des informations fragmentaires ont été obtenues :

- le prix du pain ne sera pas augmenté;

— le système des subventions sera conservé uniquement pour le pain ;

— il est prévu une action énergique sur les prix... en cas d'une augmentation des salaires ;

- le taux des heures supplémentaires ne sera pas majoré;

— des réformes de gestion sont envisagées pour la Sécurité Sociale et les entreprises nationalisées ;

— le gouvernement s'attachera à trouver des ressources nouvelles, au moyen d'impôts, et à faire des économies.

En conclusion, l'orateur donne son avis personnel sur Paul Reynaud : c'est un homme décidé à entrer au gouvernement et qui juge apportun, pour réaliser son entreprise, d'organiser une défense élastique face au MRP.

Jean-Marie Louvel (Calvados) soulève le problème des investissements.

François Reille-Soult (Tarn), qui approuve le vote de l'investiture, estime que les garanties offertes ne sont pas suffisantes pour qu'il se prononce pour la participation.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) soulève le problème des fonctionnaires.

André-François Mercier (Deux-Sèvres), qui revient de son département, expose le mécontentement des militants. A son avis, il faut éviter de participer au Gouvernement André Marie.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) s'émeut des bruits qui courent au sujet d'une dévaluation du franc.

Jean-Louis Tinaud (Basses-Pyrénées) estime que nos critiques devraient être accompagnées de propositions concrètes.

Paul Bacon dit que le Groupe socialiste s'inquiète au même titre que nous.

François Reille-Soult estime inopportun de repousser le principe des subventions puisque nous n'avons rien à proposer pour éviter la hausse du prix du pain.

François de Menthon donne quelques précisions sur la situation financière. Des négociations sont en cours avec les Etats-Unis au sujet de la comptabilisation des marchandises qui sont allouées à la France au titre du Plan Marshall. Le nouveau président du Conseil pense faire face au problème financier en réalisant des économies sur la gestion des entreprises nationalisées et de la Sécurité Sociale et en faisant appel au crédit.

Paul Verneyras (Seine) proteste contre l'absence des membres de la Commission exécutive.

Paul Bacon lui répond que la séparation des instances est conforme aux statuts du MRP.

François Reille-Soult demande que le Groupe refuse toute participation si Germaine Poinso-Chapuis ne conserve pas son poste de ministre de la Santé Publique.

Robert Lecourt propose de renvoyer la suite du débat à 22 heures 30.

Cette proposition est adoptée par 19 voix contre 10.

Dimanche 25 juillet

à 22 heures 30

"On en vient à choisir entre la Troisième République et plus de République du tout..."

Présidence : Ernest Pezet, conseiller de la République (élu par l'Assemblée)

Nombre de présents : 39 (sans doute à l'ouverture).

Maurice Schumann rend compte du dernier entretien que la délégation du MRP a eu avec André Marie.

Celui-ci a pris connaissance des demandes du Groupe MRP :

1° Maintien du ministère de la Santé Publique.

 2° Maintien de son titulaire, Germaine Poinso-Chapuis.

3° Des précisions sur la politique économique.

 4° Présentation de la liste complète des membres du Gouvernement.

Il a donné son accord sauf sur le point 2.

Il a expliqué la nécessité où il était d'aller vite et le refus que Paul Reynaud opposerait sûrement à sa participation à une autre formation ministérielle.

Pierre Pflimlin rapporte l'entrevue qu'Yvon Coudé du Foresto et lui-même ont eue dans la journée avec le nouveau président du Conseil. S'agissant de l'étendue des pouvoirs qui seraient accordés au secrétariat d'Etat au Ravitaillement, il a donné des assurances mais seulement de bonne volonté.

Yvon Coudé du Foresto dit qu'avant de pouvoir apprécier les garanties données oralement par Paul Reynaud, il faudrait pouvoir apprécier ce que vaut la parole de Paul Reynaud.

Jean Cayeux soulève les problèmes de la Sécurité Sociale et des nationalisations.

Robert Schuman tient à rassurer ses collègues à propos de ces deux problèmes.

On sait que le socialiste Daniel Mayer conservera son poste (Travail et Sécurité Sociale) ; il est impossible dans ces conditions que le nouveau gouvernement porte atteinte aux principes de la Sécurité Sociale. D'ailleurs, l'Assemblée vient d'adopter la proposition d'Henri Meck relative à l'assurance - vieillesse, qui absorbe les 30 milliards d'économies de cette institution. Certes, le gouvernement voudra renforcer le contrôle de la gestion et des méthodes, mais nous devons approuver ce programme, qui ne peut que renforcer les bases de la Sécurité Sociale.

Quant aux entreprises nationalisées, elles seront rattachées au ministère de l'Industrie et du Commerce. Les principes de leur gestion seront définis dans un projet de loi. Là encore, nous devons approuver les intentions du gouvernement.

Jean Letourneau (Sarthe) dit que n'ayant pas les compétences nécessaires pour gérer le ministère de la Santé publique il refuse la proposition que lui a faite André Marie de remplacer Germaine Poinso-Chapuis.

Robert Schuman regrette que l'on veuille placer le secrétariat d'Etat au Ravitaillement sous la dépendance du ministère des Affaires économiques ; cette dépendance implique certainement une pénurie de crédits pour Coudé du Foresto.

Pierre Pflimlin est au contraire favorable au rattachement du Ravitaillement à l'Economie nationale. En effet, les importations, la fixation des prix et le contrôle économique, qui sont les grands moyens d'action d'un ministère du Ravitaillement, dépendent de l'Economie nationale.

André Pairault, conseiller de la République (élu par l'Assemblée), déplore qu'en l'absence d'un programme précis on paraisse se contenter d'une valse des portefeuilles ministériels.

André Denis rappelle la lettre du Groupe MRP au Cartel syndical.

Maurice Schumann lui répond que, pour Paul Reynaud, le programme du futur gouvernement et cette lettre ne sont pas incompatibles, mais complémentaires.

Joseph Dumas ne se sent pas rassuré par cette révélation.

Pierre Pflimlin souhaite que le débat ne s'égare pas : les objectifs économiques et sociaux du futur gouvernement ont fait l'objet des entretiens que de Menthon a eus avec Marie et Reynaud ; ce soir il s'agit des voies et moyens.

François de Menthon confirme que Paul Reynaud n'a pas fait d'objections à la lettre du Groupe MRP au Cartel fédéral.

Jacques Fonlupt-Espéraber se demande si vraiment le Groupe socialiste acceptera que les ministères des Finances et des Affaires économiques soient confiés à Paul Reynaud.

Maurice Schumann croit que la SFIO cèdera au dernier moment.

Albert Gortais, secrétaire général-adjoint du MRP (coordinateur des études doctrinales), aimerait que les parlementaires du Mouvement se persuadent qu'ils n'obtiendront désormais aucun autre renseignement d'André Marie et Paul Reynaud. Le problème à débattre est la personne de Paul Reynaud. Mais il est à craindre qu'il ne soit déjà trop tard pour en discuter ! Ernest Pezet, conseiller de la République, est de cet avis.

François de Menthon rappelle que le Groupe n'a pas lancé d'exclusive contre l'homme.

André Denis réplique qu'en nous engageant sur la personne d'André Marie nous nous sommes engagés du même coup sur la personne de Paul Reynaud. En définitive, nous n'avons pas de programme, donc pas de garanties, mais seulement Paul reynaud, qui, malheureusement, ne supplée pas à ce manque.

Pierre Trémintin, conseiller de la République (élu par l'Assemblée), s'inquiète du sort qui sera réservé au décret Poinso-Chapuis si le MRP ne participe pas au gouvernement.

Robert Schuman propose une suspension de séance (il est plus de minuit).

La séance est reprise dans la nuit du 25 au 26 juillet.

Pour sauver la République faut-il installer celle des autres ?

François Reille-Soult invite le Groupe à être intransigeant sur le cas Poinso-Chapuis. A son avis, cette intransigeance est justifiée par trois raisons :

1° la loyauté et la fidélité que nous devons à nos amis ;

2° le souci de ne pas briser la carrière de notre amie ; ses qualités sont trop grandes pour qu'elle soit abandonnée ;

3° la sauvegarde de nos idée : en acceptant un autre titulaire, même MRP, à la Santé publique, nous donnerions l'impression de renoncer à l'essentiel de notre politique familiale.

Charles Bosson, président du Groupe MRP au Conseil de la République, estime que l'abandon simultané de Georges Bidault et de Germaine Poinso-Chapuis est impossible.

Maurice Schumann assure qu'André Marie serait disposé à conserver Germaine Poinso-Chapuis s'il ne rencontrait pas l'opposition catégorique des autres personnalités pressenties. Il considère toutefois comme possible une dernière tentative de négociation : demander le maintien de Germaine Poinso-Chapuis contre le maintien d'un socialiste à l'Education nationale (où André Marie prévoit de placer le radical Yvon Delbos).

Jean Cayeux rappelle la motion de Paul Simon, votée par le Groupe : elle rejette toute exclusive de personne.

Max André, conseiller de la République (Seine), évoque l'Accord de Munich, qui date de dix ans. Il craint que nous ne partions battus dans cette affaire.

Joseph Sigrist (Bas-Rhin) admet que des transactions soient nécessaires en politique mais il estime aussi qu'il faut savoir leur mettre des limites, faute desquelles l'honneur est atteint.

Léo Hamon, conseiller de la République (Seine), pense que le MRP a deux raisons de refuser les propositions d'André Marie : 1° le départ de Germaine Poinso-Chapuis ; 2° l'arrivée de Paul Reynaud. A son avis, la première trahit un réveil de l'anticléricalisme, la seconde un réveil du conservatisme.

Paul Simon, Pierre-Henri Teitgen, Robert Schuman, Yvon Coudé du Foresto se déclarent solidaires de la majorité du Groupe (qui penche nettement vers un refus).

Maurice Schumann, président national du MRP, accepte de faire une nouvelle démarche auprès d'André Marie.

La séance est suspendue une seconde fois.

Elle est reprise peu après.

Maurice Schumann rend compte de sa mission : aussitôt informé des conditions du MRP, André Marie a téléphoné au président de la République et lui a offert sa démission.

Albert Gortais résume ainsi le choix qui s'offre au MRP:

1° Le MRP accepte les propositions d'André Marie : il subira un préjudice énorme.

2° Le MRP rejette ces propositions : l'opération Marie échoue, par la faute du MRP, qui sera rendu responsable de la chute du régime ; la note à payer sera encore plus chère.

Certes, on a parlé de Munich, mais on pourrait aussi bien évoquer le Dépêche d'Ems. Entre deux maux terribles, nous devons choisir le moindre. Et, à son avis, le moindre mal c'est la participation.

Pierre Schneiter (Marne) reconnaît que la situation où se trouve le MRP est pénible, douloureuse même. Mais il est sensible à l'argumentation de Gortais et se prononce pour la participation.

André Colin, secrétaire général du MRP, reconnaît qu'en refusant les propositions d'André Marie nous conduirons le régime à une totale impuissance. En revanche, il doute fort qu'en sauvant un régime caractérisé par le retour du radicalisme au pouvoir nous sauverons véritablement l'Etat et la République.

Céder, dit-il, c'est risquer de faire périr le MRP et faire périr le MRP c'est peut-être faire périr l'Etat.

En cédant, le MRP apparaîtra en effet comme le parti qui lâche. La note à payer la plus élevée n'est-elle pas celle qui sanctionnera notre abandon? Il est possible, mais seulement possible, qu'en cédant nous sauvions la République, mais cette République sera celle des autres et nous serons coupables d'avoir installé au pouvoir nos adversaires et d'avoir créé un régime que nous avons âprement combattu.

Joseph Sigrist déclare que les partis, comme les hommes, ont un point d'honneur.

François de Menthon reconnaît avec André Colin que si nous pouvons sauver la République nous sauverions la République qui n'est pas la nôtre. Mais une page de l'histoire politique est maintenant à tourner, dit-il ; la fatalité veut que nous la tournions.

Ensuite, à l'intérieur de cette République que nous n'avons pas voulue, nous reprendrons notre travail et, peu à peu, par nos efforts, nous ferons triompher nos principes.

En revanche, si, aujourd'hui, nous refusons de tourner cette page, nous perdrons à la fois la République et le MRP et nous supprimerons peut-être toute chance de réapparaître un jour.

Nous devons donc participer.

André Noël dit qu'il examine froidement les conséquences d'un échec d'André Marie : crise de régime, écrasement du MRP et de la République.

Jacques Fonlupt-Espéraber estime que nous payons nos propres erreurs. A son avis, aujourd'hui, nous avons à choisir entre le retour à la Troisième République et plus de République du tout. Le devoir nous commande donc, dit-il, d'accepter ce retour et de rester présents afin de nous ménager l'avenir.

Joseph Dumas rappelle ses déclarations récentes contre le Gouvernement Marie. Il se déclare désormais partisan de la participation. Pourquoi ? Réponse : en provoquant la crise de régime sur le cas personnel de Germaine Poinso-Chapuis, nous apparaîtrons à nos militants comme le parti qui, en dépit de nos affirmations, est avant tout le parti clérical. On nous accusera de céder sur tout sauf sur la question de l'école, quelles qu'en soient les conséquences.

Robert Schuman aimerait que le Groupe ne se nourrisse pas d'illusions : un gouvernement à direction MRP est actuellement impossible. Il craint que les membres du Groupe ne soient trop sentimentaux ; or, ce qui compte pour le MRP, c'est avant tout les résulatats obtenus grâce au décret Poinso-Chapuis et là-dessus nous serons intransigeants. En acceptant la retraite provisoire de Germaine Poinso-Chapuis, nous ne renions pas notre cause, nous acceptons un marchandage politique sur des questions de personne. La carrière de Germaine Poinso-Chapuis n'est pas brisée. Un jour, peut-être proche, elle reviendra à son poste, plus solide que jamais.

Paul Bacon invite le Groupe à davantage de sang-froid et déplore qu'il soit la proie d'une subite neurasthénie. Avec Robert Schuman, il pense qu'il faut distinguer entre le décret et la personne de Germaine Poinso-Chapuis ; or, le principal, à savoir l'efficacité, est sauf. Acceptons donc de participer, dit-il.

Jean Cayeux explique que son durcissement était pour lui un moyen de pression sur nos partenaires. Il dit que si nous refusons d'être présents dans le gouvernement le décret Poinso-Chapuis sera abrogé et la guerre religieuse peut-être ouverte. En refusant les propositions d'André Marie nous avons tout à perdre.

Ernest Pezet s'inquiète de trouver une façon de présenter la décision du Groupe afin qu'elle ne soit pas interprétée par l'opinion publique comme une abdication.

Joseph Sigrist dit qu'il s'abstiendra dans le vote qui va intervenir.

Le débat est clos.

Consultés:

• le Groupe se prononce à la majorité pour la participation (les chiffres ne figurent pas au procès-verbal) ;

- la Commission exécutive, dont les membres sont présents, se prononce aussi pour la participation ;
- le Groupe décide qu'aucun communiqué de presse ne sera publié.

Max André demande que nous gardions notre franc-parler à l'égard du Gouvernement et que nous nous réservions un avenir prochain pour reprendre l'initiative dans la conduite des affaires publiques.

Jean Letourneau annonce que le Bureau national du Mouvement va se réunir pour désigner le successeur de Germaine Poinso-Chapuis au ministère de la Santé publique.

André Colin et André Pairault disent qu'ils vont exiger de connaître la liste complète des ministres avant de transmettre notre «oui» à André Marie.

Robert Schuman déclare que cette exigence n'est pas conforme à la tradition républicaine.

Maurice Schumann, qui rentre en réunion, est en mesure de communiquer cette liste.

La réunion du Groupe, qui a été ouverte le dimanche 25 juillet à 22h30, est close à l'aube du lundi 26 juillet.

La crise ministérielle ouverte par le scrutin 19 juillet est-elle dénouée ? Pas tout à fait. Il reste au nouveau président du Conseil à présenter son gouvernement aux suffrages des députés. Ce sera l'ordre du jour de l'Assemblée le 27 juillet.

Pendant les entractes qui coupaient les réunions du Groupe, Charles Barangé chantonnait, repris par les participants : «C'est le mois de Marie, c'est le mois le plus beau…» (Bichet dans son livre page 142).

Le Gouvernement André Marie

Les membres du nouveau gouvernement sont nommés le 26 juillet (Journal Officiel du 27)

- Président du Conseil : André Marie (radical)
 - Secrétaire d'Etat à l'Information : François Mitterrand (UDSR).
 - Secrétaire d'Etat à la Présidence et à l'Enseignement technique : André Morice (radical).
 - Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la réforme administrative : Jean Biondi (socialiste).
 - Secrétaire d'Etat aux PTT : Eugène Thomas (socialiste).
- Vice-présidents du Conseil : Léon Blum (socialiste), Pierre-Henri Teitgen (MRP).
- Ministres d'Etat : Paul Ramadier (socialiste), Henri Queuille (radical).
- Ministre de la Justice : Robert Lecourt (MRP).
- Affaires étrangères : Robert Schuman (MRP).
- Ministre de l'Intérieur : Jules Moch (socialiste).
- Ministre des Finances et des Affaires économiques : Paul Reynaud (indépendant).
 - Secrétaire d'Etat aux Finances : Maurice Petsche (Groupe paysan)
 - Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques : Joseph Laniel (PRL).
 - Secrétaire d'Etat au Ravitaillement : Yvon Coudé du Foresto (MRP).
- Ministre de la Défense Nationale : René Mayer (radical).
 - Secrétaire d'Etat aux Forces armées : Maurice Bourgès Maunoury (radical).
 - Secrétaire d'Etat aux Forces armées : Joannès Dupraz (MRP).
- Ministre de l'Education nationale : Yvon Delbos (radical).
- Ministre des Travaux publics et des Transports : Christian Pineau (socialiste).
- Ministre de l'Industrie et du Commerce : Robert Lacoste (socialiste).
- Ministre de l'Agriculture : Pierre Pflimlin (MRP).
- Ministre de la France d'outre-mer : Paul Coste-Floret (MRP)
- Ministre du Travail et de la Sécurité sociale : Daniel Mayer (socialiste).
- Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme : René Coty (indépendant).
- Ministre des Anciens combattants et Victimes de la guerre : André Maroselli (radical).
- Ministre de la santé publique et de la Population : Pierre Schneiter (MRP).

Un cabinet restreint, donc, avec 28 membres seulement, mais nettement déséquilibré au niveau politique par référence aux effectifs parlementaires qui sont appelés à soutenir son action :

- 8 MRP pour 154 voix
- 8 socialistes pour 100 voix
- 7 radicaux pour 30 voix
- 1 UDSR pour quelques voix
- 4 députés de droite pour quelques voix

Il s'agit bien d'une super-prime aux radicaux et à une fraction de la droite, d'une prime aux socialistes et d'un certain rejet du MRP, camouflé par l'attribution de «grands» portefeuilles : une des deux vices-présidences du Conseil, les Affaires étrangères, la Justice, la France d'outre-mer.

Mardi 27 juillet

à 14 heures

"Sans enthousisme, pour sûr, mais aussi sans résignation... Il faut tourner la page!

Accepter la composition du Gouvernement, à l'occasion du scrutin qui va avoir lieu dans l'après-midi, est pour le Groupe MRP une simple formalité : en acceptant la participation (alors que la liste des ministres était connue) il a fait le tour de la question.

Cela se sent tout au long de cette réunion, présidée par Maurice Lucas, avec 83 présents.

François de Menthon rappelle les évènements qui se sont déroulés depuis le début de ces sept jours de crise et les nombreux débats qui se sont succédé lors des réunions du Groupe. Il énumère les solutions, plus ou moins satisfaisantes, qui ont été apportées aux différents problèmes soulevés tout au long de ces journées.

- Germaine Poinso-Chapuis n'a pas été maintenue à son poste ; André Marie avait expliqué son refus à Maurice Schumann le 25 juillet par " une volonté d'apaisement des rancunes entre les partis de sa majorité. "
 - Georges Bidault n'a pas voulu accepter d'autre poste que le Quai d'Orsay.
 - Pierre-Henri Teitgen a accepté une vice-présidence du Conseil.
 - Il n'existe pas encore de véritable programme gouvernemental.

Ces diverses constatations l'amènent à penser que l'attitude du groupe MRP à l'égard du Gouvernement André Marie sera différente de celle qu'il avait à l'égard du Gouvernement Robert Schuman.

Cependant, à son avis, un grand rôle est réservé au Groupe : sauvegarder au sein de ce gouvernement l'esprit républicain, c'est-à-dire sauver la République.

Maurice Lucas annonce qu'il sera procédé le 29 juillet à l'élection du nouveau président du Groupe, en remplacement de Robert Lecourt, devenu Garde des Sceaux.

Maurice Schumann, à ce sujet, propose la candidature de François de Menthon, à qui il rend hommage pour son dévouement et son désintéressement.

François de Menthon précise que lui-même ne pose pas sa candidature mais qu'il est à la disposition du Groupe.

Maurice Guérin déplore le dénouement de la crise. Il déclare qu'à la rigueur il pourrait accorder un crédit à court terme à la personne de Paul Reynaud, mais qu'il ne peut avoir la moindre confiance dans l'équipe Reynaud-Petsche-Laniel. Il regrette le sacrifice de Germaine Poinso-Chapuis et le départ de Robert Lecourt de la présidence du Groupe. Il annonce qu'il s'abstiendra dans le vote qui va intervenir en séance publique sur la composition du ministère.

Joseph Dumas fait remarquer que le Groupe étant désormais engagé dans l'aventure, de pareilles discussions risquent d'être tout à fait inutiles.

Roger Devémy en convient mais il tient néanmoins à dire qu'il regrette les décisions prises par " nos augures ".

Alfred Coste-Floret considère que le MRP a fait les frais de l'opération : il ne conserve que 8 membres au gouvernement au lieu de 11 ; Germaine Poinso-Chapuis a été sacrifiée ; le secrétariat d'Etat aux Affaires allemandes disparaît ; l'Information échappe au MRP ; le triumvirat Reynaud-Petsche-Laniel suscite toutes les craintes.

Lionel de Tinguy dresse le tableau " groupes politiques - nombre de voix pour André Marie - nombre de membres au gouvernement ". Il reconnaît la vanité des regrets tardifs mais il propose néanmoins au Groupe de pratiquer à l'égard du gouvernement une politique de soutien intermittent.

Robert Buron déclare que ses amis et lui-même ont accepté la participation par amitié envers les dirigeants du Mouvement. Il montre les dangers que font courir au MRP les différents compromis qu'il a acceptés. Il craint qu'en raison de la force des événements nous ne manquions à notre mission et ne marchions à la remorque d'une équipe capitaliste, conservatrice et bourgeoise.

Jean-Louis Tinaud estime injuste de prétendre que le Groupe n'a pas été maître de ses décisions. C'est lui, le Groupe, qui a voté successivement pour l'investiture et pour la participation. Il s'inquiète de l'importance que nous donnons aux questions de personne ; elles sont à son avis secondaires.

François Reille-Soult considère que ses camarades qui viennent aujourd'hui critiquer les décisions du Groupe sont dans leur tort : ils auraient dû être présents lors de ses délibérations (de fait le nombre des députés MRP présents aux réunions du Groupe en cette deuxième quinzaine de juillet dépasse rarement, et de peu, la moitié de l'effectif).

Il insiste pour que le Groupe, engagé sur une nouvelle voie, ne se divise pas. Sinon, son attitude signifierait un désaveu à l'égard de nos ministres, que nous avons envoyés au gouvernement en décidant la participation.

Certes, affirme-t-il, des réserves sont à faire mais sur le futur et non pas sur le présent.

Pierre Schneiter expose en détail les événements qui l'ont fait ministre de la Santé publique malgré lui. L'annonce de sa nomination a été faite par un membre du Bureau national du MRP dans la nuit du dimanche 25 au lundi 26 juillet. Malgré son refus, annoncé lui aussi, il n'a reçu aucune visite dans la journée de lundi. Convoqué à l'Elysée mardi à minuit, il y a rencontré André Marie pour la première fois. Là, ses collègues MRP lui ont expliqué qu'il devait accepter ce poste malgré son peu d'empressement.

Il déclare en conclusion qu'il s'en remet à la volonté du Groupe mais il tient à dire qu'il regrette la manière d'agir qu'on a eue avec lui.

Maurice Schumann rappelle les difficultés qui surgirent quand il fallut remplacer Germaine Poinso-Chapuis. Il invite le Groupe à ne pas revenir sur les décisions de la veille et déclare que son unité est plus que jamais sa meilleure force.

Germaine Peyroles informe le Groupe qu'André Marie lui avait proposé de remplacer Germaine Poinso-Chapuis et qu'elle avait refusé cette offre pour des raisons de courtoisie. Elle précise que Pierre Schneiter se trouvait, sur ce sujet, dans une

situation toute différente.

Pierre Pflimlin estime parfaitement justifiée la méfiance de la majorité du Groupe à l'égard du nouveau gouvernement. Cependant, il pense que l'accord des quatre fractions de la majorité républicaine était nécessaire à la sauvegarde du régime.

Certes, il n'y a pas de programme gouvernemental, poursuit-il, mais la doctrine du MRP nous permet d'appliquer plusieurs techniques économiques, à condition que tout aboutisse au progrès social. Ce sont les conséquences de la politique qui va être menée que nous devons étudier, observer et suivre de très près.

Il invite le Groupe a être très vigilant et en même temps très uni. Il ajoute qu'il ne veut devoir son poste qu'à la confiance de ses amis politiques dont il attend le verdict.

Aucune indication de vote dans ce procès-verbal, qui se termine ainsi : "Charpin donne lecture des propositions de la Conférence des présidents " (concernant l'ordre du jour de l'Assemblée pour la semaine).

* *

Voilà l'histoire, telle qu'elle a été vécue par les parlementaires MRP, de la première vraie crise ministérielle de la Quatrième République.

Elle s'est traduite pour eux, comme le montre ce récit, par une crise morale assez grave pour les troubler dans leur recherche du Bien et du Mal en politique, à la fin de chacune de leurs réunions; une crise morale qui tournait souvent à la tragédie grecque, avec son chœur opposant Devoir et Destin à l'issue de chaque scène : ou participer par un " oui " à l'installation d'une République qui n'était pas la leur, ou favoriser par un " non " l'écroulement de la République.

Cinquante ans après, cette alarme collective peut paraître excessive, irraisonnée; les parlementaires MRP ne travaillent-ils pas dans l'arène politique depuis presque 4 ans (3 ans et 9 mois) et n'ont-ils pas eu déjà plusieurs fois à faire des choix en se référant d'abord à leur morale politique?

Eh bien, précisément, c'est là, peut-être, un début d'explication.

L'expérience déjà acquise les a convaincus en effet que la classe politique nouvelle ressemble "un peu beaucoup " à l'ancienne et qu'elle est dans son ensemble moins sensible que ne l'est le MRP à la place que doit avoir la morale civique dans les rivalités, naturelles, entre les partis. C'est pour eux une déception, qui les rend amers, on dirait presque malheureux, d'être les seuls à avoir cru à une révolution dans la République et d'être entraînés malgré eux dans un retour à la Troisième.

Au surplus, l'importance des suffrages obtenus, au centre et à gauche du corps électoral, par les anciens partis de gouvernement de la Troisième contredit les calculs qu'ils faisaient à la Libération sur la vague populaire qui, pensaient-ils, allait changer la classe politique française. L'idée d'avoir désormais à composer, par la volonté des électeurs, avec ceux que Pierre-Henri Teitgen, Tristan dans la Résistance, appelait " les sépulcres blanchis ", les pousse au découragement. Ils ne s'étaient pas préparés à cet obstacle - là en 1944, sûrement ; ils avaient vu venir une autre République et on leur signifiait qu'ils avaient mal vu...

Pratiquement, leur science politique avait une faille: ils avaient sous-estimé, pour certains d'entre eux peut-être même ignoré, le phénomène des " pesanteurs sociologiques " qui caractérisent chaque pays (un phénomène que Jean Lecanuet sut mesurer et expliquer à ses camarades quand, un quart de siècle plus tard, il accepta l'entrée du Centre Démocrate dans le bloc des droites).

Cela dit, craindre de faire périr la République en refusant de participer au Gouvernement Marie, était-ce aussi excessif ?

Il faut se reporter cinquante ans en arrière.

En France, en 1948, le Parti communiste, "premier parti de France", est totalement stalinien. En liaison, sur le terrain, avec la CGT, il est assez puissant pour déclencher des grèves insurrectionnelles, à la limite de la guerre civile. Il l'a montré en novembre-décembre 1947.

A Prague, en février 1948, les communistes, appliquant un plan élaboré à Moscou, ont pris le pouvoir par la force, contre la volonté populaire.

En juin 1948 (un mois avant la crise ministérielle française), l'URSS a déclenché le blocus de Berlin, ouvrant ainsi l'ère de la guerre froide...

Qu'auraient fait le PC et la CGT si, à Paris, l'Assemblée Nationale avait été incapable d'accepter la formation d'un gouvernement ? S'agissait-il là d'un risque mineur ou majeur ?

Et le RPF, autre parti du " niet ", quel pouvait être son rôle dans une telle situation s'il avait eu des élus au Palais Bourbon? Le lecteur de notre récit de la crise ministérielle de juillet 1948 aura remarqué qu'au cours de leurs très nombreuses réunions les députés MRP ne parlent jamais du Général de Gaulle mais seulement, quelquefois, du RPF. Ils font la distinction. Pourquoi?

D'abord de Gaulle chef de parti ce n'est plus tout à fait le Général de Gaulle.

Ensuite, les cadres du RPF, dans les départements, harcèlent le gouvernement avec les mêmes revendications démagogiques que la vieille droite rancunière et revancharde ; ils dénoncent les grandes réformes économiques et sociales de la Libération, voulues par de Gaulle quand il présidait un gouvernement MRP-SFIO-PC ; ils ouvrent les bras aux caciques de la Troisième République, du moins à ceux d'entre eux qui ont encore une clientèle électorale, au risque de réduire un peu plus la représentation républicaine et populaire au Palais-Bourbon.

Serait-il judicieux, dans ces conditions, de dissoudre l'Assemblée et de faire entrer au Palais-Bourbon un groupe RPF qui aurait d'ailleurs pour premier objectif d'élaborer un troisième projet de Constitution et non pas de redresser l'économie française? Le MRP, qui, par ses idées neuves et sa force électorale, a joué un rôle décisif en 1945, 1946 et 1947, dans les grandes réformes économiques et sociales, en coopération avec les socialistes et les communistes, a toutes les raisons de se méfier de cette vague " réactionnaire " qui, en heurtant le sentiment populaire, faciliterait le jeu communistes.

niste et conduirait la France dans une aventure pire que les autres.

Reste une question que peuvent se poser ceux qui recherchent la vérité historique et n'ont pas vécu cette période de la Quatrième République : puisqu'ils étaient tous les deux populaires et républicains, tous les deux hostiles au PC stalinien et méfiants à l'égard des tentations de pouvoir personnel, pourquoi le MRP et la SFIO ne se sont-ils pas unis pour mener le même combat ?

Réponse : on y a pensé dans les deux partis, surtout au MRP, dès la Libération ; au MRP, on parlait même d'une fusion dans un grand parti travailliste à la mode britannique. Mais on a continué d'y penser, de temps à autre, sans jamais avancer. Pourquoi ? Parce que les deux partis n'ont pas pu régler la première de leurs divergences doctrinales, celle qui portait sur l'école et la laïcité ; non pas en raison d'un blocage intellectuel (les idées ne manquaient pas ; ainsi Etienne Borne a-t-il démontré que la laïcité MRP était plus laïque que la laïcité socialiste !), mais à cause des fortes pesanteurs sociologiques de leurs électorats respectifs.

Pour résoudre le problème, il fallait commencer par ouvrir la voie à l'idée d'intégration de l'école privée dans l'école publique. Certains le demandaient déjà, telle Josée Dupuis, professeur de cours complémentaire à Paris, députée MRP de la Seine. Mais, d'un côté comme de l'autre, les esprits n'étaient pas mûrs, pas du tout...

En 1964-1965, seize ans plus tard, cette perspective d'entente s'ouvrit sérieusement et l'on discuta longtemps entre MRP, SFIO et personnalités centristes, d'une Grande Fédération, proposée par Gaston Defferre (dont le principal interlocuteur MRP était Pierre Abelin). Mais les deux partis, très affaiblis électoralement, n'étaient pas en force de fonder une nouvelle famille et le rêve, de nouveau, s'évanouit.

Nous avons dans nos archives des procès-verbaux inédits des réunions tenues à ce sujet en juin 1965. Nous les publierons le moment venu.

Jacques Parini

François de Menthon élu président du Groupe

Robert Lecourt devenant, le 26 juillet, ministre de la Justice dans le Gouvernement André Marie, il lui faut un successeur à la présidence du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale.

Le scrutin a lieu le 29 juillet. Il y a 93 votants sur 152 députés. François de Menthon obtient 49 voix ; il est ainsi élu, devant Pierre Dominjon (14 voix) et Lionel de Tinguy (12 voix).

Faute de programme, André Marie a des idées... parfois bizarres

A peine élu président du Groupe MRP, François de Menthon est reçu à Matignon par le président du Conseil, André Marie, qui a entrepris de consulter les présidents des groupes de sa majorité.

Dès le lendemain, 30 juillet, il fait le compte-rendu de cet entretien devant le Conseil politique du Groupe.

Voici ce qu'en rapporte le Bulletin d'information des groupes parlementaires MRP dans son numéro 88 du 31 juillet 1948 :

Il semble que le président du Conseil cherche à définir, en accord avec les partis de la majorité, des idées maîtresses sur la politique gouvernementale future, afin que des malentendus ne viennent plus désormais ébranler la cohésion de l'équipe ministérielle.

M. André Marie songerait à faire de ces contacts une véritable liaison organique entre le Gouvernement et les diverses fractions politiques qui y sont représentées.

Le Conseil politique considère que de semblables réunions, si elles devaient devenir communes, ne manqueraient peut-être pas de cordialité, mais sans doute de franchise.

Il lui semble difficile qu'elles soient autre chose que des réunions d'information, chacun des invités ne pouvant s'engager sur des problèmes politiques au nom de son groupe sans que ce dernier en ait débattu et décidé.

Le Conseil craint, d'autre part, que ces sortes de conférences n'aient tendance à se superposer à la Conférence des Présidents, seule reconnue par la Constitution pour décider de l'ordonnance des débats.

Il émet, à l'égard de l'initiative de M. André Marie, une opposition de principe, tant qu'il ne sera pas avéré qu'il ne s'agit que de contacts individuels et utiles auxquels le président du Conseil peut toujours recourir.

SI VOUS CONNAISSEZ DES ENSEIGNANTS DE LYCÉE OU DE FACULTÉ QUI S'INTÉRESSENT À L'HISTOIRE CONTEM-PORAINE, NOTAMMENT À LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE, FAITES-LE NOUS SAVOIR! *Merci*

1948 **AOÛT**

Mardi 3 août

à 14 heures

Maurice Lucas préside la séance, qui regroupe 62 députés.

Premier sujet à l'ordre du jour : l'affaire Douala Manga Bell.

Né le 3 décembre 1897 à Douala, ville principale du Cameroun, Alexandre Douala Manga Bell, planteur-propriétaire, a été élu député de la deuxième circonscription du Cameroun par le collège électoral des autochtones. Il a une formation chrétienne et il s'est inscrit au Groupe MRP. Cependant, il a tué l'un de ses fils en appliquant le droit coutumier local.

Question posée aux députés : faut-il lever son immunité parlementaire ?

Emile-Louis Lambert (Doubs), chargé du rapport fait au nom de la Commission, indique que celle-ci a conclu au rejet de la demande.

Pierre Dominjon (Ain) se déclare opposé à ce rejet. Il s'explique.

Les éléments du délit, en l'occurrence un meurtre, existent. Certes, les éléments subjectifs du délit n'existent ni dans la conscience de Douala ni dans celle de son peuple. Mais faire une distinction entre éléments réels et éléments subjectifs ce serait créer un précédent grave. Comment voter la levée de l'immunité parlementaire de Maurice Thorez coupable d'un coup de poing si on ne la lève pas contre un collègue coupable du meurtre de son fils ? Nous ne sommes pas des juges. La Justice appréciera le geste de Douala et l'acquittera sans doute, ce que je souhaite personnellement; mais, auparavant, il nous est impossible de ne pas lever l'immunité alors que nous sommes en présence d'éléments réels d'un délit, que nous ne sommes pas qualifiés pour annuler.

Emile-Louis Lambert veut montrer que Dominjon se contredit lui-même : si Douala n'était pas parlementaire, il ne serait pas poursuivi mais honoré et admiré parmi les siens ; dans ces conditions, nous prononcer pour la levée de l'immunité serait nous prononcer en juges.

Pierre Dhers (Drôme) demande des précisions sur l'attitude du procureur de Douala.

Emile-Louis Lambert répond que le procureur a commis des fautes en ayant peur d'assumer ses responsabilités.

Pierre Dominjon. - Les fautes commises par le procureur sont suffisantes pour justifier sa révocation. Et le fait qu'il n'ait pas rempli son devoir n'est pas une raison pour que l'Assemblée ne fasse pas le sien.

Francine Lefebvre. - Prononcer la levée de l'immunité serait condamner moralement Douala, ce qui ne serait pas compris par les populations du Cameroun.

Paul Coste-Floret (Hérault) approuve Lambert. Deux arguments juridiques peuvent être opposés à la thèse de Dominjon, expose-t-il. Le premier, c'est que l'immunité parlementaire n'a jamais été une règle juridique mais toujours une précaution politique. La seconde, c'est qu'en droit français il n'y a pas crime quand l'intention criminelle n'existe pas. Or, dans le cas de Douala, il n'y a pas eu intention criminelle mais volonté de justice et accomplissement d'un devoir impérieux. Mais ces deux arguments sont superflus ; une raison d'ordre politique est suffisante : c'est que l'Union Française suppose le respect des coutumes et des mœurs de ses divers territoires.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure), faisant remarquer que la liberté de vote est d'usage en pareille matière, estime qu'un vote au sein du Groupe est inutile sur cette question.

Le Groupe se prononce cependant pour un vote (le Bureau doit faire voter les absents en séance publique), la liberté étant laissée à chacun en séance publique : les conclusions du rapport Lambert (refus de la levée de l'immunité parlementaire de Douala) sont adoptées à la majorité.

Deuxième sujet à l'ordre du jour : la loi électorale du Conseil de la République.

Louis Bour (Seine) donne son avis personnel sur le texte qui va venir en discussion en séance publique.

Si chaque Groupe adopte des positions intransigeantes, chaque article du projet pourra être adopté, mais l'ensemble du projet sera sûrement repoussé.

Il est d'accord avec les conclusions du Conseil politique du Groupe, sauf en ce qui concerne l'application de la représentation proportionnelle pour l'élection des conseillers dans les départements devant en élire au moins trois. Seul le chiffre quatre lui paraît une solution de sagesse, à défaut de laquelle les socialistes, suivis par d'autres groupes, s'opposeraient à l'ensemble.

Etienne Fauvel (Manche) fait remarquer la vanité de l'application de la RP dans les petites communes, où les conseillers municipaux n'ont pas d'appartenance politique.

Marc Sangnier (Seine) juge le système de la cooptation illogique et indéfendable. Il invite ses collègues à ne pas s'y accrocher alors qu'il est voué à périr à bref délai.

Marcel Gatuing (élu conseiller de la République par l'Assemblée Nationale pour représenter le Maroc) traite de la représentation du Maroc et de la Tunisie.

La Constitution précise que le mode d'élection du Conseil de la République est le suffrage universel indirect.

Pour la Tunisie, l'article 56 précise que les conseillers seront élus par l'Assemblée Nationale sur présentation des deux Assemblées élues de Tunisie (Grand Conseil de Tunisie et Conseil municipal de Tunis); cette procédure est constitutionnelle. Mais les conseillers du Maroc doivent être élus par l'Assemblée Nationale sur présentation, soit des membres du Conseil du Gouvernement du Maroc, soit des groupes parlementaires de la formation politique ayant eu des élus au Maroc : or, le Conseil de Gouvernement du Maroc n'est pas élu au Suffrage Universel et, par conséquent, la procédure envisagée dans ce cas est anticonstitutionnelle.

D'autre part, l'article 58 révèle une véritable hérésie juridique. Il y est dit, en effet, qu'un candidat au Conseil de la République, au Maroc ou en Tunisie, doit avoir habité dans ces territoires depuis 5 ans au moins ou y avoir fait un séjour de 10 ans. Ces dispositions sont en contradiction flagrante avec les conceptions universelles du parlementaire, qui, seul de toutes les espèces d'élus, n'est astreint à aucune obligation de résidence.

Paul Coste-Floret approuve Gatuing. En outre, le ministre de la France d'outre-mer se dit partisan de la cooptation la plus large. Il fait remarquer que la cooptation, mot mal choisi, est basée sur le système de l'élection à deux degrés, alors que l'élection des conseillers de la République par des délégués locaux établit un système à trois degrés. La cooptation, dénoncée comme anti-démocratique, est donc en fait plus proche du suffrage universel que l'autre système. Enfin, il

considère l'application de la RP à partir de trois conseillers comme dangereuse pour le MRP et pour la renommée du système proportionnel.

Jean-Jacques Juglas (Seine) critique l'idée de réduire le nombre des représentants des territoires d'outre-mer. Une telle initiative, d'ailleurs créatrice d'injustice, soulèverait les réactions les plus vives parmi les populations autochtones, qui seraient en droit de reprocher à la France de ne pas tenir ses engagements. Il invite ses collègues à ne pas jouer les dupes sur ce sujet, d'autant qu'il est à prévoir que tout le reste de l'Assemblée demandera que soit maintenu le nombre actuel des représentants des TOM.

Léo Hamon, conseiller de la République (Seine) approuve Juglas. L'argumentation de Coste-Floret au sujet de la RP à partir de trois représentants ne le convainc pas, mais il estime que le chiffre de quatre doit être accepté comme transaction nécessaire.

Il se prononce en outre pour un système de cooptation limitée, tenant compte de l'évolution de l'opinion publique mais sauvegardant le moyen de faire entrer dans le Groupe MRP du Conseil un certain nombre de membres fidèlement attachés au Mouvement, qui maintiendront la cohésion et l'homogénéité parmi leurs collègues élus souvent à la faveur d'une coalition politique.

Louis Aujoulat (Cameroun) invite ses collègues à mesurer le danger qu'il y aurait à réduire le nombre des représentants des TOM.

Jacques Augarde (Constantine) rejoint Gatuing dans son argumentation.

Marcel Poimbœuf (Vosges) fait remarquer que, dans la mesure où nous accordons peu à peu aux populations d'outre-mer l'autonomie administrative, elles devraient de moins en moins prétendre à s'immiscer dans la direction des affaires métropolitaines.

Louis Bour maintient son point de vue sur la RP à partir de trois sièges.

Le Groupe procède alors à une série de votes. Il adopte :

- 1° l'application de la RP pour la désignation des délégués des conseils municipaux dans les communes où ces délégués sont au moins sept;
- 2° l'abrogation de l'article 58 (?) du rapport de la Commission;
- 3° la désignation directe par l'Assemblée Nationale des conseillers de la République représentant le Maroc et la Tunisie:
- 4° le maintien du nombre des représentants des TOM;
- 5° l'application de la RP à partir de quatre sièges (par 11 voix contre 8 et 12 abstentions) ;
- 6° une cooptation limitée.

Vendredi 6 août

à 17 heures 30

La réunion est présidée par Maurice Lucas. Il y a 74 présents. A l'ordre du jour, le projet gouvernemental de redressement économique et financier préparé par Paul Reynaud et sollicitant des pouvoirs spéciaux.

Lionel de Tinguy (Vendée) expose le projet.

Le titre I contient cinq vœux pieux : il est l'œuvre de Paul Reynaud.

Le titre II énumère les éléments de nature législative qui devraient passer dans le domaine réglementaire : il a été rédigé par Léon Blum (vice-président du Conseil).

En se référant à l'exposé des motifs du projet, l'orateur donne ces précisions sur le déficit budgétaire :

 1° en 1948 : 350 milliards de francs sur un budget total de 1007 milliards.

 2° pour 1949 : 700 milliards environ si des mesures excep-

tionnelles ne sont pas prises.

De l'avis de l'orateur, les dispositions du projet sont légales mais les problèmes de fond subsistent : les mesures prévues sont insuffisantes ; quelles seront les conséquences politiques d'un refus ou d'une approbation ?

Henri-Louis Grimaud (Isère) examine le projet au niveau constitutionnel.

L'article 13 de la Constitution spécifie que l'Assemblée Nationale ne peut pas déléguer son droit de faire la loi. En fait, dans les conditions actuelles, le vrai problème est de savoir qui a qualité pour établir clairement la délimitation entre le pouvoir législatif (le Parlement) et le pouvoir réglementaire (le Gouvernement). Selon Paul Reynaud, dit Grimaud, une loi peut le faire. Au contraire, René Pleven dit qu'il est nécessaire de procéder à une révision constitutionnelle. Le Conseil d'Etat, consulté, donne raison à Paul Reynaud.

En tout état de cause, ajoute Grimaud, l'article 5 du projet accorde au Gouvernement des pouvoirs qui sont traditionnellement du domaine législatif. C'est à son avis le point politiquement le plus délicat.

Robert Buron dit qu'à la Commission des Finances Paul Reynaud a déclaré que le statut des fonctionnaires resterait intact et que le financement de la Sécurité Sociale par l'impôt n'était pas exclu.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure) estime que les pouvoirs de modifier le taux de l'impôt et le mode de financement de la Sécurité Sociale que l'on donnerait au Gouvernement seraient exorbitants.

René Charpentier (Marne) dénonce comme contradictoires le souci de donner à l'agriculture des moyens de production exceptionnels et les charges dont on la menace : impôts augmentés, coût de la Sécurité Sociale à sa charge, nombreux capitaux investis dans l'industrie pour l'équipement agricole, baisse des prix agricoles ...

Charles Viatte (Jura) estime que les garanties données sur la Sécurité Sociale (montant des prestations inchangé, autonomie de gestion respectée) sont insuffisantes, dans la mesure où le projet permettrait de confier l'armature de la Sécurité Sociale à l'Administration.

Jean Blocqaux (Ardennes) déclare que l'article 5 du projet prépare un transfert des charges fiscales vers l'impôt indirect, ce qui est contraire à la politique familiale du MRP.

Jean Cayeux (Seine) montre les dangers que constitueraient ces pouvoirs exceptionnels s'ils venaient à échoir à un gouvernement anti-démocratique.

Eugène Rigal (Seine) rappelle que le vote de l'impôt est une prérogative traditionnelle du Parlement.

Marc Sangnier (Seine) se demande si l'on ne se sert pas de l'épouvantail de la crise insoluble pour nous contraindre à accepter un texte inadmissible.

Maurice Schumann (Nord) reconnaît qu'il y a péril pour la conception que nous avons de la Sécurité Sociale. Il fait remarquer toutefois que le contrôle qui est réclamé par le Gouvernement est exercé actuellement non pas par le Parlement mais par l'Administration.

Charles Viatte lui fait observer que le texte contient les mots "organisation de la Sécurité Sociale".

Maurice Schumann pense que le pouvoir donné au Gouvernement de modifier l'assiette de l'impôt provoquera les réserves les plus nombreuses. En outre, note-t-il, l'augmentation de la taxe à la production aura une incidence sur le pouvoir d'achat ; c'est là une contradiction avec le texte où il est prévu de sauvegarder le pouvoir d'achat des consommateurs.

Paul Boulet (Hérault) estime que le projet est plus grave que ne le seraient des décrets-lois, puisqu'il consacre une démission du Parlement illimitée dans le temps.

Pierre Truffaut (Charente-Maritime) craint que le projet,

une fois voté, ne nous livre à la dictature des fonctionnaires. **Robert Prigent** (Nord) déclare que nous n'avons pas le droit de nous opposer au projet si nous ne pouvons pas nousmêmes apporter une solution au problème économique.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure) se demande quelle sera l'efficacité de la loi quand il faudra réaliser à l'intérieur du Gouvernement un accord sur les arrêtés à prendre dans les différents ministères intéressés.

Maurice Guérin (Rhône) approuve Prigent et réclame une réforme des méthodes de travail parlementaires.

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise) approuve Guérin.

Le débat sera poursuivi le lendemain.

Samedi 7 août

à 10 heures

Réunion présidée par Maurice Lucas ; 86 présents.

Ordre du jour : suite du débat sur le projet de Paul Reynaud. François de Menthon indique que la Commission de la Réforme administrative demande dans son avis :

 1° que le statut de la Fonction publique ne soit pas atteint ; 2° qu'on lui réserve le contrôle des réformes prévues.

Pierre Dominjon (Ain) estime que le titre I du projet n'est pas constitutionnel . Il déposera un amendement tendant à inclure après la phrase " le Gouvernement procédera " les mots " dans les limites des pouvoirs réglementaires prévus au titre II ". La Commission de la Justice voudrait des éclaircissements.

Jean Cayeux dit que la **Commission de la Famille** relève les dangers de l'article 5.

Claude Mont (Loire) déclare que la Commission de l'Intérieur fait des réserves sur l'article 1er et estime que le titre II consacre une véritable délégation de pouvoir.

Francine Lefebvre (Seine) fait savoir que la Commission du Travail a accepté d'extrême justesse la prise en considération du projet et qu'elle demande la suppression du mot "organisation" de la Sécurité Sociale.

André Denis (Dordogne) croit que le projet permettra au Gouvernement de faire toutes les réformes qu'il voudra en matière fiscale et économique et d'atteindre des organismes les plus inattendus. Il donne l'exemple des centres privés d'apprentissage, qui ne peuvent vivre que grâce au concours financier de l'Etat.

Maurice Schumann fait observer que sur tous ces points des apaisements peuvent nous être donnés par nos amis au Gouvernement.

Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône) fait des réserves, au nom de l'atelier MRP Agriculture, sur les dispositions relatives à la Sécurité Sociale et note que la question du régime agricole reste en suspens. Il est personnellement hostile à l'article 5 (délégation de pouvoirs) dans son état primitif.

Jean Catrice (Nord) indique que la Commission des Affaires économiques fait aussi des réserves sur l'article 5.

François de Menthon note que le projet donne également des pouvoirs exorbitants au Gouvernement dans le domaine militaire.

Robert Buron (Mayenne) décrit le scénario qui vient de se dérouler à la Commission des Finances : les rapporteurs des sept commissions saisies pour avis y sont venus, successivement, pour demander la suppression des mesures qui les intéressent... Si bien que tous ensemble demandent la suppression du projet!

Pierre Truffaut déplore que Maurice Schumann ait engagé la position du Groupe MRP par son éditorial dans " l'aube ".

André Denis dit que le titre I du projet est anti-constitutionnel.

Gabriel Valay expose qu'on nous invite à adopter le projet en nous menaçant d'une crise de régime au cas où nous le refuserions. Or s'il est exact que nous précipiterions la crise

de régime en refusant au Gouvernement les pouvoirs qu'il réclame, il n'est pas moins vrai que nous irions au même résultat, peut-être plus rapidement encore, en consacrant une abdication du Parlement. Le seul moyen qui nous reste de sauver le régime est de proposer nous-mêmes les pouvoirs spéciaux qui devront être accordés au Gouvernement. Prenons donc l'initiative d'un contre-projet où nous délimiterions nous-mêmes l'étendue de ces pouvoirs!

Yvon Coudé du Foresto, conseiller des Deux-Sèvres et secrétaire d'Etat au Ravitaillement, développe une thèse contraire. Le Parlement, dit-il, vient de prouver encore récemment lors de la discussion du budget des Anciens combattants et du budget du Ravitaillement (renforcement du contrôle et suppression des services en même temps!) que, soumis à la hantise des élections, il est incapable de prendre la responsabilité de mesures impopulaires. On prétend que le Gouvernement, muni de pouvoirs spéciaux, ne pourra réaliser une unité d'action (allusion à la question de Moisan), mais le Parlement le pourra-t-il davantage? Il est plus aisé de réaliser l'union d'une équipe ministérielle que l'accord de six cents députés assaillis de craintes et de scrupules!

Jean-Louis Tinaud (Basses-Pyrénées) ajoute que le Parlement serait sage de laisser agir l'organisme le plus apte à prendre immédiatement les mesures nécessaires, à savoir le Gouvernement, et de se réserver le pouvoir de le juger sur ses actes.

Bertrand Chautard (Ardèche) se déclare opposé à l'article 5.

Pierre Dhers (Drôme) s'étonne de voir une telle vigilance pour sauvegarder les prérogatives du Parlement. Il souligne en effet l'absentéisme qui règne en séance publique et dans les commissions à l'Assemblée Nationale. Il estime que le contrôle parlementaire est inefficace, parce que les parlementaires, à son avis, ont prouvé qu'ils se désintéressent des problèmes essentiels et qu'ils ne sont pas capables de les résoudre. Aujourd'hui, affirme-t-il, le Gouvernement est seul capable de réaliser l'œuvre qui s'impose ; donc, laissons-le agir!

André Monteil (Finistère) approuve Coudé du Foresto et Dhers. A son avis, depuis la Libération, neuf fois sur dix, les interventions des parlementaires démontrent que leur principal souci est de plaire à l'opinion publique et non pas d'administrer sainement les affaires publiques. Si nous n'acceptons pas aujourd'hui d'être gouvernés, dit-il, alors que nous avons été incapables de gouverner nous-mêmes, nous serons balayés par le peuple. Il invite les camarades qui se font les champions de la défense des prérogatives parlementaires d'aller développer ces arguments devant leurs électeurs. En fait, ajoute-t-il, il ne s'agit pas de s'interroger aujourd'hui sur une démission du Parlement mais de choisir ou non de renverser l'Exécutif; le contrôle parlementaire, en effet, subsiste, puisqu'une motion de censure reste toujours à notre disposition.

Joseph Dumas (Seine) veut bien suivre ce raisonnement, ce qui ne l'empêche pas de regretter que le MRP, depuis sa création en 1944, abandonne peu à peu la politique qui lui est propre et fasse celle des autres.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure), sensible aux propos de Monteil, tient à défendre le travail fait par le Parlement. Il cite en exemple la Commission du Travail qui, dans le domaine social, a réalisé de grandes choses.

Maurice Neuville, secrétaire de la Section d'étude Travail du Mouvement, dit que celle-ci est prête à soumettre aux élus des propositions concrètes à propos de la Sécurité Sociale.

Paul Boulet (Hérault) renouvelle son opposition au projet, plus grave, à son avis, que des décrets-lois.

François de Menthon note que l'Assemblée va discuter sur le rapport de la Commission des Finances, qui est encore en débat

Henri Meck (Bas-Rhin) rappelle la formule "La politique est

l'art du possible " et dit que le MRP sera condamné s'il prend la responsabilité d'une nouvelle crise ministérielle.

Maurice Schumann note que les socialistes ont un préjugé favorable pour le projet parce qu'il est plus dirigiste que les précédents. Il rappelle que des garanties sérieuses ont été données sur tous les points soulevés par les membres du Groupe. A son avis, seule la question fiscale reste délicate. Il invite le Groupe à voter le projet et à ne pas faciliter le jeu de ceux qui menacent la République.

André Denis (Dordogne) fait observer qu'il n'existe pas au Parlement une majorité économique qui puisse recouvrir une majorité politique. C'est pourquoi, à son avis, il est nécessaire d'accorder au Gouvernement des pouvoirs spéciaux en matière financière et économique. Toutefois, il conviendrait de les limiter dans le temps et dans l'espace. Au surplus, il regrette que le Gouvernement ne soit pas composé uniquement d'hommes de la Quatrième République. Comment réserver nos chances de conquérir les masses populaires ? demande-t-il. Pour l'immédiat, il propose :

- de limiter dans le temps et dans l'espace les pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement ;
- de réformer les méthodes de travail parlementaires ;
- d'accorder des pouvoirs spéciaux aux commissions.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure) croit que certains de ses collègues font un mauvais procès au Parlement. Il se demande si ce n'est pas le pays, en premier, qui fait preuve d'incohérence et d'indiscipline. En outre, à son avis, les gouvernements précédents portent de lourdes responsabilités en ce qui concerne certaines grandes réformes qui étaient nécessaires et qu'ils n'ont pas su faire aboutir.

Samedi 7 août à 21 heures

Il y a 71 présents. La présidence de la réunion est assurée successivement par Maurice Lucas et Marie-Madeleine Dienesch.

A l'ordre du jour : l'examen du rapport de la Commission des Finances sur le projet de Paul Reynaud.

Robert Buron (Mayenne) donne lecture des amendements adoptés par la Commission.

Charles Barangé (Maine-et-Loire) note que la plupart sont des amendements MRP.

Robert Bichet (Seine-et-Oise) estime que le texte ainsi amendé devient acceptable. Il importe donc que le Gouvernement accepte ces amendements. S'il refuse, le problème politique se posera : accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement consacrerait la crise de régime ; il est possible que la crise de régime se produise d'une autre façon ; de toute façon, nous ne devons pas la provoquer délibérément.

Pierre Gabelle (Loiret) estime qu'en dépit des amendements votés la menace sur la Sécurité Sociale subsiste.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure) n'est toujours pas satisfait de l'article 5 (délégation de pouvoirs).

Robert Prigent (Nord) s'inquiète de la forte émotion que soulèvent au Groupe ce qu'il appelle des points de détail. Il attache lui-même davantage d'importance au mécontentement populaire qui s'élève contre un Parlement démissionnaire. L'absence de date-limite pour la délégation de pouvoirs lui paraît une véritable farce.

Lionel de Tinguy (Vendée) se déclare disposé à accorder des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans la mesure où le Parlement est incapable de réaliser les réformes nécessaires. Le Parlement doit se borner, dans la situation actuelle, à faire préciser les points techniques.

Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, estime que la situation économique est grave. En effet, les Etats-Unis viennent de suspendre l'octroi des 150 milliards de francs que nous attendions d'eux. Ce que le Gouvernement

attend du Parlement, dit-il, ce n'est pas une démission mais du courage et de la confiance. Certes, les pouvoirs spéciaux qu'il réclame sont étendus mais ils ont la dimension des réformes à réaliser. Tout autre gouvernement serait obligé de les réclamer. Une nouvelle crise provoquée par la crainte des parlementaires de paraître démissionnaires et diminués n'améliorerait pas leur position dans l'opinion.

Charles Barangé (Maine-et-Loire) indique que la Commission des Finances accepte d'accorder au Gouvernement des pouvoirs très larges mais exige en retour de pouvoir exercer son droit de contrôle. Il note que les amendements apportés au texte par la Commission ne modifient pas l'ensemble des ressources fiscales de l'Etat.

Louis Aujoulat (Cameroun) demande qu'en application de la Constitution la loi ne soit pas appliquée dans les TOM.

François Reille-Soult (Tarn) expose ainsi son opinion: la crise qui nous menace est économique et financière; le Parlement n'a pas su la surmonter; si nous refusons les pouvoirs spéciaux, la crise s'aggravera et nous serons ensuite obligés d'accepter des conditions encore plus rigoureuses. Pratiquement, ajoute-t-il, la confiance nécessaire au redressement économique et financier ne s'obtiendra pas par des textes mais par la présence au pouvoir d'hommes qui, à tort ou à raison, inspirent confiance au capital.

Claude Mont (Loire) fait remarquer que la fixation de la limite d'âge des fonctionnaires est du ressort du pouvoir législatif.

Maurice Lucas (Manche) dit que le devoir du MRP est de permettre au Gouvernement de gouverner.

André Noël (Puy-de-Dôme) approuve Reille-Soult.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) estime que le problème est uniquement politique. La déchéance du Parlement, dit-il, est un fait déjà vieux de trois ans. Face à la menace gaulliste (le séjour du Général de Gaulle en Alsace a laissé à l'orateur une impression de terreur), Paul Reynaud peut nous aider à sauver la République, en attirant à lui une clientèle électorale étendue qui ne s'est réfugiée dans le gaullisme que par mécontentement.

Solange Lamblin (Seine) pense que le Groupe MRP doit accepter une nouvelle expérience pour laquelle ses ministres se portent caution.

Dimanche 8 août

à 15 heures

Présidée par Edouard Moisan, cette réunion dominicale regroupe 70 députés MRP.

A l'ordre du jour : **le projet Paul Reynaud de pouvoirs spéciaux est-il constitutionnel ?** Une "question préalable" lui a été opposée.

François de Menthon, président du Groupe, propose d'expliquer en séance un vote contre la question préalable, avec les remarques suivantes :

1° Le MRP accepte de délibérer sur le rapport de la Commission, mais il aurait eu sans doute une attitude réservée s'il avait eu à discuter le projet dans sa version gouvernementale.

 2° Le MRP n'entend pas s'associer à la campagne anti-parlementaire qui se développe dans le pays.

3° Le MRP considère que le Gouvernement ne demande pas au Parlement de démissionner mais qu'il fait appel tout simplement à son courage et à sa confiance.

 4° La décision finale du MRP dépendra de ce qu'il aura obtenu sur la Sécurité Sociale et la réforme fiscale.

François Reille-Soult (Tarn) se demande si un tel discours ne laisse pas préjuger de la décision finale du Groupe.

Jean Cayeux (Seine) pense au contraire qu'il est bon que le MRP fixe ses positions.

Pierre Gabelle (Loiret) se réjouit des deux conditions

posées par de Menthon.

André Monteil (Finistère) aimerait que de Menthon s'en tienne à la question préalable. Il dit qu'en acceptant les rapports des commissions saisies pour avis les membres du Groupe ont commis une maladresse politique.

Robert Bichet (Seine-et-Oise) approuve de Menthon.

Jean Blocquaux (Ardennes) se demande si le début du propos prévu par de Menthon ne va pas mettre les ministres MRP dans l'embarras.

Robert Buron (Mayenne) aimerait que de Menthon pose des questions précises à Paul Reynaud pour obliger celui-ci à abattre ses cartes. A son avis, fixer dès maintenant nos positions faciliterait les négociations.

André Noël (Puy-de-Dôme) a les mêmes soucis que Buron mais il préconise une attitude inverse. A son avis, si de Menthon prend nettement position, il préjuge de la décision du Groupe, ce qui met mal à l'aise ceux de ses membres qui sont hostiles au projet ; une telle démarche serait en définitive défavorable au Gouvernement dans la mesure où elle durcirait certaines intentions.

Charles Viatte (Jura) relève que le Groupe se contredit au cours des crises. Après de longues réunions fatigantes, quand ses membres sont harassés, on lui présente et on lui fait entendre la personne qu'il faut pour lui soutirer sa décision, explique-t-il. Il est néanmoins d'accord avec la proposition de Menthon.

Yvon Coudé du Foresto, secrétaire d'Etat au Ravitaillement, estime lui aussi que les membres du Groupe qui ont accepté la charge des rapports pour avis ont commis une erreur politique. Il rappelle en outre que le Groupe est appelé aujourd'hui à se prononcer uniquement sur la constitutionnalité du projet Reynaud.

André Denis (Dordogne), qui ne peut changer d'avis, s'abstiendra.

François Reille-Soult (Tarn) annonce que le cas échéant il sera discipliné.

Maurice Schumann, président du MRP, rapporte les conclusions de la Commission exécutive. Par 11 voix contre 4 et 1 abstention, elle s'est prononcée:

— en principe en faveur du projet,

— en faveur des conditions posées par les commissaires MRP, et elle fait confiance au Groupe pour déterminer dans quelle mesure ces conditions seront remplies.

En conclusion, le Groupe MRP se prononce, à la majorité, contre la question préalable et, par 45 voix contre 12, pour la discipline de vote de ses membres ; il charge de Menthon d'expliquer son vote.

Dimanche 8 août

à 20 heures 30

Seconde réunion dominicale, présidée par Maurice Lucas, avec 43 présents.

A l'ordre du jour : la préparation de la discussion générale en séance publique.

François de Menthon pose trois questions : faut-il parler, qui parlera, pour dire quoi ?

Francine Lefebvre (Seine) répond : oui ; Robert Buron ; une production accrue ne doit pas profiter au seul capital.

Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône) demande que le Groupe soit intransigeant sur la Mutualité agricole.

Jean Cayeux (Seine) déplore que le Groupe se soit laissé mettre hors circuit dans l'affaire du texte transactionnel pour l'article 5.

André Noël (Puy-de-Dôme) demande autant d'intransigeance pour l'amendement Viatte relatif à la Sécurité Sociale que pour l'amendement Gabelle sur les prestations familiales.

Fernand Mauroux (Gers) se dit très déçu par le discours de

Paul Revnaud.

Paul Boulet (Hérault) déclare que ce discours ne fait que confirmer son intention de voter contre le projet.

Robert Buron accepte de parler au nom du Groupe. Il se propose de dire à la tribune que Paul Reynaud, dans son discours, a poussé au noir le tableau économique et financier sans tenir compte loyalement de l'œuvre réalisée par le gouvernement précédent. Il ajoutera que les objectifs visés par le ministre lui paraissent lointains alors que les problèmes immédiats sont laissés dans l'ombre. Et il lui demandera à qui, dans son esprit, devront profiter les réformes et s'il n'oublie pas le problème crucial des salaires et des prix.

Le Groupe délègue Buron pour parler en son nom dans la discussion générale.

Mardi 10 août

à 10 heures 30

Présidence de Maurice Lucas ; 75 présents.

Objet : examen des articles réservés du projet Reynaud ; le problème de la délimitation du pouvoir législatif et du pouvoir réglementaire.

Résumé.

Raymond Moussu (Indre-et-Loire) regrette que le financement de la Sécurité Sociale agricole soit abandonné au pouvoir réglementaire.

René Charpentier (Marne) note que c'est Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture, qui portera, aux yeux des agriculteurs, la responsabilité de cette réforme.

Pierre Gabelle (Loiret) déclare que la Sécurité Sociale agricole relève du domaine réglementaire et qu'elle doit être débattue entre le Gouvernement et les organisations professionnelles agricoles.

Fernand Mauroux (Gers) veut bien l'admettre mais s'étonne que Gabelle n'ait pas suivi le même raisonnement à propos des autres régimes spéciaux de Sécurité Sociale.

Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône) n'est pas d'accord avec Gabelle. A son avis, le domaine de la Sécurité Sociale agricole est beaucoup trop vaste pour qu'on l'abandonne tout entier au pouvoir réglementaire.

Il réclame la délimitation " in abstracto " des domaines réglementaire et législatif afin que disparaisse la contradiction entre ces deux procédures : le Gouvernement décide que la Sécurité Sociale agricole est du domaine réglementaire alors que le Parlement continue à légiférer sur la proposition de loi d'Auguste Le Goff, conseiller de la République MRP du Morbihan.

Robert Schuman propose une coopération étroite entre le MRP et ses ministres pour l'élaboration des textes. Le gouvernement, dit-il, doit être pour la majorité un parlement en miniature.

Fernand Mauroux proteste contre cette formule, qui exclut l'existence véritable du Parlement.

Robert Bichet approuve Mauroux et dit que l'application de cette formule serait un motif permanent de crise.

Paul Couston (Vaucluse) se demande si le texte primitif du projet (celui du Gouvernement), qui était redoutable, n'est pas devenu inefficace une fois sorti des délibérations de la Commission des Finances. En tout état de cause, il trouve la situation équivoque.

Yves Fagon (Seine) estime lui aussi que la situation est équivoque ; on distingue de moins en moins les limites du législatif et du réglementaire.

Maurice Schumann est bien de cet avis. Il fait remarquer

toutefois que les principales demandes du Groupe ont été acceptées par le Gouvernement.

Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture, rappelle que la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale reconnaît qu'il appartient au Gouvernement d'établir le statut de la Mutualité agricole.

Les organisations professionnelles agricoles, expose-t-il, ont demandé que le Gouvernement ne dépose pas un projet de statut avant d'avoir obtenu l'avis des conseils d'administration des mutuelles agricoles, qui ne sont d'ailleurs pas encore élus. Or le projet portant statut de ces conseils est déposé ; il sera examiné par l'Assemblée en novembre ou en décembre ; il faudra procéder ensuite aux élections. Dans ces conditions, le projet gouvernemental sur la Mutualité agricole ne pourra sans doute pas être déposé avant la fin de1949.

Emile Halbout (Orne) aimerait que les pouvoirs spéciaux soient limités dans le temps, par exemple à la durée de l'équipe ministérielle en place.

Pierre Pflimlin fait remarquer que rien ne l'empêche de déposer une proposition de loi visant à annuler un décret qui ne lui donne pas satisfaction.

François de Menthon pense que limiter l'octroi des pouvoirs spéciaux à un gouvernement déterminé changerait le caractère de la délégation de pouvoirs.

Pierre Dominjon (Ain) estime que le texte qui subsiste après l'épreuve des amendements est devenu non pas meilleur ou moins bon mais inutile.

Mercredi 11 août

à 3 heures 20

Maurice Lucas préside. Il y a 90 présents.

Objet : le Groupe va-t-il voter l'ensemble du projet Reynaud ? Oui par 62 voix contre 5.

François de Menthon. - Les autres groupes de la majorité paraissent décidés à ne pas intervenir à la tribune pour expliquer leur vote (la fatigue est générale). Le Groupe MRP adopte-t-il la même attitude ?

Réponse : oui.

François de Menthon. - J'appelle à l'unité de vote des membres du Groupe.

Scrutin : par 62 voix contre 5 et 6 abstentions, le Groupe décide d'adopter l'ensemble du projet.

Marc Sangnier (Seine). - Accordons la liberté de vote car certains de nos amis se déclarent en conscience contraints de s'opposer au projet.

Pierre Dominjon (Ain). - Je suis décidé à voter contre même si la discipline de vote est ordonnée. J'offre ma démission du Groupe MRP et de mon mandat parlementaire.

Jean Cayeux (Seine). - Je suis aussi partisan de la liberté de vote. Peut-être faudra-t-il modifier le Règlement intérieur du Groupe.

Pierre Gabelle (Loiret). - Si la liberté de vote est accordée, certains camarades qui sont prêts à voter le projet par discipline seront tentés de suivre ceux qui échappent à un geste désagréable. Je propose une discipline de vote librement consentie.

Robert Prigent (Nord). - Je souhaite la liberté de vote mais je suis prêt à remettre mon mandat au cas où la discipline serait prononcée.

Joseph Dumas (Seine). - Je choisis le même attitude.

Paul Boulet (Hérault). - Je rappelle que je demande à intervenir en séance publique à titre personnel.

Paul Caron (Pas-de-Calais). - Il est illogique d'accorder aujourd'hui la liberté de vote alors que la discipline a été

requise lors de l'investiture de Léon Blum.

André Colin, secrétaire général du MRP (Finistère). - Je m'étonne que la discipline de vote soit à ce point déconsidérée à l'intérieur du Groupe. La permanence du MRP réclame son unité. Il nous faudrait au moins une discipline librement consentie.

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise). - Je suis favorable à la liberté de vote car certains camarades ne se soumettront pas à la discipline. Je les exhorte toutefois à ne pas se séparer du Groupe afin de ne pas briser l'œuvre entreprise en commun.

Jean Blocquaux (Ardennes). - Edgar Faure vient de déclarer dans les couloirs : " Je me réjouis que le MRP s'oriente vers la liberté de vote ". Cette réflexion m'a fait l'effet d'une paire de gifles.

François de Menthon, président du Groupe. - J'invite ceux qui sont opposés au projet à ne pas se séparer du Groupe. A mon avis, leur idéal pourra triompher un jour s'ils conservent au MRP son unité et sa force.

Scrutin: par 50 voix contre 16 et de nombreuses abstentions, le Groupe décide d'accorder la liberté de vote à ses membres sur l'ensemble du projet Reynaud.

Le Groupe MRP a consacré à ce projet sept réunions en sept jours.

Mardi 17 août

à 14 heures

Présidence assurée par Maurice Lucas ; 52 présents. Objet : loi électorale du Conseil de la République.

Louis Bour (Seine) rapporte les travaux de la Commission du suffrage universel.

Pour l'Algérie, la Commission propose que les délégués chargés d'élire les conseillers de la République soient désignés non pas par les conseils municipaux (qui y sont élus au scrutin majoritaire) mais par un collège spécial composé de représentants des partis politiques proportionnellement au nombre des voix obtenues par chacun d'eux lors des élections municipales.

Jean-Jacques Juglas (Seine) rapporte les travaux de la Commission des TOM. Il explique pourquoi cette commission est favorable à la reconduction pure et simple des élus sortants dans les TOM, comme le demande un député SFIO, M. Silvandre, dont l'amendement a été écarté par la Commission du S.U.:

- 1° des élections troubleraient le calme difficilement rétabli en Afrique ;
- 2° la reconduction des élus laisserait en suspens le problème inopportun du double collège ;
- 3° de nouvelles élections en Algérie paraissent inutiles parce qu'il n'y a pas eu d'évolution de l'opinion publique ;
- 4° la reconduction des élus sortants ne serait pas contraire à la Constitution, qui prévoit le renouvellement intégral du Conseil de la République seulement après la mise en place des assemblées locales.

Paul Simon, conseiller de la République, dit que le quatrième argument de la Commission n'a aucun fondement juridique.

André Pairault, conseiller de la République élu par l'Assemblée, trésorier national du MRP, estime que le troisième argument est lui aussi douteux.

Marcel Grimal, conseiller de la République (Tarn), appuie Simon.

Scrutin : par 16 voix contre 2 et 12 abstentions, le Groupe de l'Assemblée se prononce **contre** le principe de la recon-

duction des élus des TOM au Conseil de la République.

Paul Simon juge bien compliqué le système proposé par la Commission du S.U. pour la désignation des délégués en Algérie.

Marcel Gatuing, conseiller de la République élu par l'Assemblée, note au surplus que les coalitions formées en 1947 sont aujourd'hui désunies.

Léo Hamon, conseiller de la République (Seine), est au contraire favorable au système proposé, qui, fait-il remarquer, éviterait que la représentation du deuxième collège algérien soit uniquement PPA (Parti populaire algérien).

Scrutin : par 19 voix et 11 abstentions, le Groupe de l'Assemblée adopte le système proposé par la Commission du S.U. pour la désignation des délégués en Algérie.

Report ou non des élections cantonales prévues pour octobre 1948 ? C'est le deuxième sujet de cette réunion. Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) expose les raisons qui l'ont amené à déposer une proposition de loi relative aux conseils généraux et à la date des élections cantonales.

Premier objectif : fondre dans un texte unique les trois textes précédemment déposés concernant la formation des conseils généraux et le statut de leurs membres.

Deuxième objectif : porter à six ans la durée du mandat des conseillers généraux. En effet, la réforme prévue dans les trois textes consiste principalement à faire du président du Conseil général un administrateur (1) et non plus seulement un président d'assemblée, ce qui incite à renforcer la durée et la stabilité de la fonction.

Troisième objectif : reporter à plus tard les élections cantonales prévues pour le mois d'octobre 1948 ; c'est la conséquence des deux premiers.

L'orateur ajoute : si ces élections avaient lieu, le MRP gagnerait quelques sièges, certes, mais il perdrait des voix alors que le RPF en gagnerait. Au surplus, le RPF pourrait faire campagne contre la République aux frais de l'Etat.

Paul Simon, conseiller de la République, regrette qu'un parlementaire MRP se soit mis en flèche dans cette affaire.

Maurice Schumann, président du MRP, dit que les fédérations du Mouvement se sont émues de cette initiative.

Marc Sangnier (Seine) rappelle que le Comité national du MRP a donné mandat au Groupe MRP d'assurer l'organisation des élections cantonales.

Jean-Louis Tinaud (Pyrénées-Atlantiques) pense que Fonlupt exagère la menace gaulliste. Il cite le cas de son département où les élections cantonales augmenteraient notablement le nombre des sièges MRP dans le Conseil général.

Francine Lefebvre (Seine) demande quelle sera l'attitude du Groupe à l'égard de la proposition Fonlupt.

Maurice Schumann précise que la Commission exécutive du MRP estime devoir laisser le Groupe interpréter la motion du Comité national, compte tenu de la querelle de compétence qui a surgi entre les commissions de l'Intérieur et du suffrage universel.

Yves Fagon (Seine) estime que la compétence doit rester à la Commission de l'Intérieur, afin de rejeter au second plan la question électorale. Il rappelle que le Parlement doit voter un nouveau statut pour les départements, ce qui entraînera le changement de nombreux présidents de conseil général; il serait donc logique de ne pas mettre en place de nouveaux conseils généraux avant cette réorganisation.

Jacques Fonlupt-Espéraber rappelle que son initiative est purement personnelle. Un problème était posé, dit-il, il fallait quelqu'un qui eût le courage de proposer une solution. A son avis, il est possible de dissoudre les conseils généraux en exercice dès que serait votée la loi de réorganisation départementale

Etienne Fauvel (Manche) dit que dans son département les électeurs sont las des élections.

Pierre Trémintin, conseiller de la République élu par l'Assemblée, retient l'idée de Fonlupt et lui suggère de la placer dans le texte de sa proposition de loi : les élections cantonales auront lieu aussitôt après le vote de la réorganisation départementale.

Maurice Schumann note que Fonlupt, pratiquement, prévoit les élections cantonales pour le printemps 1949. Il ajoute que la réforme administrative qu'envisage le Gouvernement lui paraît catastrophique.

Scrutin: par 23 voix et 7 abstentions, le Groupe se déclare favorable au renvoi de la proposition Fonlupt à la Commission de l'Intérieur.

Troisième sujet à l'ordre du jour : le projet Reynaud sur les pouvoirs spéciaux en deuxième lecture, après discussion au Conseil de la République.

André Pairault, conseiller de la République, regrette la disjonction, par la Commission des Finances, de l'article 4 (dont il est l'auteur) et qui offrait des garanties pour l'exercice du droit de grève.

Léo Hamon, conseiller de la République, l'approuve.

Maurice Schumann aussi. A son avis l'article 4, dû à Pairault, fixait un point d'équilibre au projet.

Robert Lecourt, ministre de la Justice, est de cet avis.

Fernand Mauroux (Gers) estime au contraire que cet article 4 est inutile. Il se prononce en outre pour la suppression des derniers alinéas de l'article 7 qui visent l'utilisation de l'énergie et la répartition des produits industriels

André Pairault combat la demande de Mauroux, qui a déjà été rejetée par la Section d'études Affaires économiques du MRP.

Fernand Mauroux regrette ce désaccord.

Scrutins: par 14 voix contre 5, le Groupe se prononce pour la réintroduction de l'article 4 (texte Pairault); par 16 voix contre 4 pour l'article 5 dans le texte modifié par le Conseil et plus clair que celui de l'Assemblée sur la définition des pouvoirs spéciaux; par 14 voix contre 6 contre l'amendement Mauroux à l'article 7.

Mercredi 18 août

à 18 heures

Présidence de Menthon ; 52 présents.

François de Menthon présente au Groupe son nouveau secrétaire général administratif, Maurice Duault, qui succède à Jacques Flaud, devenu chef de cabinet de Robert Lecourt, ministre de la Justice.

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise) indique qu'à la Commission de l'Intérieur, Jacques Fonlupt-Espéraber a accepté le rapport sur la proposition relative aux élections cantonales, faute de candidat pour assumer cette tâche.

François de Menthon se dit très ému.

Maurice Schumann demande que le Bureau du Groupe invite Fonlupt à se démettre de son rapport.

Gilbert Cartier craint que nous n'allions à une impasse.

François de Menthon dit qu'il fera une démarche auprès de Fonlupt.

⁽¹⁾ Voilà une réforme qui préfigurait la décentralisation.

Politique indochinoise.

Plusieurs interpellations ont été déposées sur la politique du Gouvernement en Indochine. Un prochain débat en séance publique est donc à prévoir. Le Groupe a mis ce sujet à son ordre du jour.

Jean-Jacques Juglas (Seine) fait un exposé sur l'évolution de la situation, en commençant par souligner qu'Emile Bollaert, haut-commissaire en Indochine, estime l'accord de la majorité sur la future déclaration gouvernementale nécessaire au succès des négociations en cours.

Sur le plan militaire, la France fait actuellement un effort qu'elle aura de la peine à soutenir.

Le corps expéditionnaire comprend 48.000 Français, 38.000 Indochinois et des troupes coloniales. Une telle proportion de troupe " jaunes " est inquiétante.

La situation militaire s'est aggravée par suite des attaques incessantes menées par le Viêt-minh et en raison de la méconnaissance du pays par les Français qui y sont arrivés récemment.

Il convient de placer le problème indochinois dans le cadre des grands mouvements, à la fois nationalistes et communistes, qui troublent le Sud-Est asiatique. Ces mouvements viennent en ligne directe de la doctrine française des nationalités qui, issue de la Révolution, continue à gagner le monde entier. Ces mouvements se développent le plus facilement dans les pays à structure économique primitive, comme ce fut le cas en Russie, comme c'est le cas actuellement en Chine, en Birmanie, en Malaisie, comme ce serait le cas dans l'Inde sans la vigueur de ses dirigeants.

Politiquement, il conviendrait d'harmoniser le désir d'indépendance des peuples indochinois avec les droits que la France s'est acquis par son œuvre. A notre arrivée, l'Indochine comptait 500.000 hectares de terres cultivables; aujourd'hui elle en compte 2.500.000, dont seulement 30.000 appartiennent à des Européens. La tâche de la France est de séparer les nationalistes des communistes et de réaliser l'indépendance des peuples indochinois dans le cadre de l'Union Française et sur la base des Accords de la Baie d'Along (conclus le 5 juin 1948 entre Emile Bollaert et l'Empereur Bao Dai : la France reconnaît l'indépendance du Viêt-nam et le droit à l'unité des trois Ky : Tonkin, Annam, Cochinchine. La Baie d'Along est située au nord-est du delta du Tonkin).

Cette tâche de la France ne peut être accomplie avec le concours d'Hô Chi Minh, dont l'intention est de sortir de l'Union Française.

Bao Dai, en revanche, est prêt à réaliser ce que nous attendons de lui, mais il ne veut s'engager qu'en ayant l'assurance que la politique du Gouvernement français ne sera pas mise en cause par le Parlement français.

Maurice Schumann, répondant à une réflexion de Paul Verneyras (Seine), assure que c'est bien une politique conforme à la doctrine du MRP que le Gouvernement mène en Indochine. Les Accords de la Baie d'Along (qui datent de deux mois et demi) sont destinés à faire opposition à la fois à la poussée communiste et à la résistance colonialiste et à fortifier l'esprit de l'Union Française. Il ne faut pas, dit-il, perdre de vue que le nationalisme dans le Sud-Est asiatique est actuellement effacé par le communisme. Là est le principal danger.

Le Guénédal, chargé des affaires d'outre-mer au Secrétariat général du MRP, parle des "attentistes valables" de l'Indochine et montre le rôle que le MRP peut jouer dans le règlement du conflit. Ces éléments valables hésitent, dit-il, et

le seul moyen de les convaincre c'est de tenir nos promesses.

Jean-Jacques Juglas évoque les difficultés que nous ont créées les Américains en 1945 (1) et constate qu'ils sont très heureux aujourd'hui que notre action fasse échec à la poussée communiste en Asie.

Paul Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, rappelle que le problème indochinois n'est pas un problème militaire, comme il le disait déjà dans une conférence de presse en 1947. En effet, une solution militaire est impossible parce que nos moyens sont insuffisants et parce qu'une telle entreprise serait contraire à notre morale politique.

Il rappelle à ce sujet qu'il s'est opposé au renforcement du corps expéditionnaire qui avait été proposé en juillet.

La guerre d'Indochine, expose-t-il, nous coûte neuf tués par jour dont six Européens, et nous a coûté 60 milliards en 1947.

Pour bien comprendre le problème indochinois, il faut le placer dans le cadre international ; successivement, les Philippines, l'Inde, le Pakistan, la Birmanie ont acquis leur indépendance.

La façon la plus logique de résoudre un conflit est de traiter avec l'adversaire. La France a tenté inlassablement de négocier avec Hô Chi Minh (une mission a cherché à prendre contact avec lui il y a trois semaines), mais tous ces efforts ont été vains. C'est pourquoi le Gouvernement français a été amené à traiter avec Bao Dai, qui était empereur en titre dès 1939.

Bao Dai voit son prestige s'accroître dans la mesure où le Viêt-minh se déconsidère aux yeux des Indochinois par ses excès, destructions, pillages et crimes.

Par les Accords de la Baie d'Along, la France a reconnu l'indépendance du Viêt-nam. Elle entend lui accorder sa souveraineté interne et, pour réaliser son adhésion à l'Union Française, elle prend à sa charge sa souveraineté externe (défense et diplomatie). La France n'est pas opposée à l'unité des trois Ky; elle demande simplement que cette fusion soit soumise à l'avis des Cochinchinois et au vote du Parlement.

Le Groupe désigne Jean-Jacques Juglas pour expliquer la position du MRP dans le prochain débat en séance publique.

Mardi 24 août

à 14 heures

Maurice Lucas préside. Il y a 44 présents.

Objet : oui ou non, report des élections cantonales ? Le Groupe MRP va répondre " oui ".

François de Menthon. - Merci à Fonlupt d'avoir bien voulu se démettre de son rapport!

Jacques Fonlupt-Espéraber. - Mon intention n'est pas de faire ajourner sine die la date des élections cantonales. Je propose simplement de prolonger de quelques mois le mandat des conseils généraux actuellement en exercice afin que leur renouvellement intégral ne se fasse qu'après la réforme départementale. Je crois qu'il existe dans chaque groupe de l'Assemblée une majorité favorable au report... Sur le plan politique, il serait désastreux qu'une campagne électorale s'ouvre en ce moment aux frais de l'Etat et au profit des ennemis de la République.

Eugène Delahoutre (Oise). - Des décisions ont été prises au congrès national du MRP ; des députés du Groupe ont pris

⁽¹⁾ Ce sont des sociétés commerciales privées américaines qui ont vendu des armes au Viêt-minh.

des engagements ; Robert Schuman, président du Conseil, a fait des promesses dans son discours de Poitiers... Et tous les arguments qu'on utilise aujourd'hui pour justifier le report des élections cantonales existaient déjà à cette époque ! C'est donc une véritable volte-face qui se prépare ! Une exploitation en sera faite contre nous. En effet, qu'il y ait ou non des élections cantonales, le RPF mettra à l'œuvre son appareil de propagande en vue des élections au Conseil de la République et, en reportant les élections cantonales, nous lui donnons une arme supplémentaire. Au surplus, sommesnous sûrs d'aborder l'obstacle (électoral) l'année prochaine dans de meilleures conditions ?

Conclusion: faisons les élections cantonales, comme prévu, en octobre 1948, et procédons au renouvellement des conseils généraux en 1951.

Henri Gallet (Vienne). - Le congrès national a pris des décisions. Pas question pour moi de revenir sur des engagements pris! Si véritablement des élections cantonales en octobre 1948 sont préjudiciables à l'intérêt national, c'est au Gouvernement à le proclamer et à demander le report des élections! Mais les parlementaires que nous sommes se doivent, eux, d'appliquer la loi actuellement en vigueur en attendant de voter éventuellement celle qui justifierait un report des élections... Oui au calendrier proposé par Delahoutre.

Joseph Dumas (Seine). - Oui également.

Pierre Dhers (Drôme). - Les méfaits de l'atmosphère préélectorale ont déjà nui au fonctionnement de la machine parlementaire et il est trop tard pour reculer. Que faire ? En repoussant les élections cantonales de quelques mois, nous aggravons le mal que nous prétendons éviter puisque nous prolongeons d'autant le climat pré-électoral.

Etienne Fauvel (Manche). - Je ne comprends pas pourquoi certains de nos amis s'accrochent à une loi devenue en vérité sans objet.

Paul Gosset (Nord). - Je rappelle que certaines fédérations MRP sont favorables au report des élections... A bien réfléchir, je pense qu'une consultation électorale en octobre 1948, dans deux mois, se ferait dans l'erreur, la confusion et la méconnaissance des véritables problèmes politiques.

Robert Prigent (Nord). - Non! Le renouvellement - d'ailleurs partiel -, des conseils généraux dans la confusion politique actuelle donnera peu d'idées précises sur l'orientation politique de l'opinion, mais, en revanche, le report des élections sera exploité politiquement par tous les démagogues. Ce report n'aura d'autre effet que de prolonger le climat préélectoral et les élections se feront plus tard dans de pires conditions pour nous.

André Denis (Dordogne). - Il ne peut échapper à personne que le report des élections est une dérobade devant le corps électoral... Il est regrettable que les responsables du Mouvement aient pris des engagements (sur le report) sans avoir consulté le Groupe.

Pierre Gabelle (Loiret). - Je crois que les électeurs sont lassés par les bulletins de vote et que des élections en ce moment n'auraient aucune signification.

Yves Fagon (Seine). - Oui, notre attitude favorable au report risque d'apparaître dans le public comme une dérobade. Cependant, nous savons, nous, que des engagements ont été pris en notre nom sans que nous ayons donné notre consentement... Je demande que la date du renouvellement intégral des conseils généraux soit fixée dans la loi et je suis prêt à accepter un renouvellement partiel en octobre 1948 et un renouvellement intégral dès 1951. De toute façon, je crains que des élections aussi fréquentes ne soient préjudiciables au régime républicain.

Robert Buron (Mayenne). - Nos adversaires se réjouissent à l'avance de nous voir entrer dans le jeu socialiste afin de nous faire déconsidérer dans l'opinion publique.

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise). - Une mise au point me paraît utile : c'est la loi de 1871 qui a fixé les élections cantonales en octobre, tandis que la Constitution prévoit la réforme départementale et celle-ci des élections tous les six ans. En toute logique, il convient de voter la réforme départementale et de faire le renouvellement intégral des conseils généraux après ce vote.

Emile Halbout (Orne). - Je crains que le moment ne soit extrêmement défavorable au MRP pour faire des élections.

André Monteil (Finistère). - Il ne faut pas céder à la pression de nos adversaires qui réclament avant tout des élections... En cas d'élections, en raison de l'importance du collège électoral féminin, l'opinion publique sera attirée par les extrêmes, champions du mécontentement. D'ailleurs le MRP n'a pas les moyens matériels de faire des élections.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin). - Je reprends la parole pour rappeler une nouvelle fois que les élections en octobre risqueraient de mettre en péril la République.

Scrutin : par 27 voix contre 11 et 3 abstentions, le Groupe se déclare favorable à la proposition de loi Fonlupt.

Ce procès-verbal de la réunion du 24 août 1948 est utile pour comprendre l'attitude très raide du MRP à l'égard du RPF, fondé le 7 avril 1947 par de Gaulle. Dans leurs circonscriptions, les parlementaires MRP constatent que les animateurs du parti gaulliste se distinguent par la démagogie, par l'ouverture facile de leurs rangs aux caciques de la Troisième République, surtout des radicaux, quand ça peut leur être utile, par la violence verbale et parfois physique dans leurs manifestations publiques. C'est pourquoi, les élus du MRP n'hésitent pas à les traiter d "ennemis de la République". Dans les réunions du Groupe MRP, cette formule ne provoque jamais de protestation

Jeudi 26 août

à 14 heures

Présidence de Menthon ; 41 présents

Ordre du jour : mesures compensatoires aux hausses prévues sur les prix agricoles et revalorisation du pouvoir d'achat.

François de Menthon rapporte les propositions élaborées par la Section d'études Affaires économiques du MRP :

- 1° opposition à un relèvement général des salaires ;
- 2° abaissement du coût de la vie au niveau atteint en juin ;
- 3° politique autoritaire dans le marché de la viande ;
- 4° importation subventionnée de céréales secondaires et de tourteaux ;
 - 5° pas de subvention pour le pain ;
 - 6° maintien de la taxe de solidarité agricole sur le blé ;
- 7° fixation de prix différenciés pour le lait (et octroi de subventions dans certains cas);
 - 8° relèvement des allocations familiales de 10 à 15%;
- 9° suspension pendant quatre mois de la perception de l'impôt sur les traitements et les salaires inférieurs à un plafond (200.000 F.) et réduction de 50% sur ceux qui dépassent ce plafond.

Eugène Delahoutre (Oise) regrette que l'on parle de relever les salaires plutôt que de revaloriser le pouvoir d'achat. Il rappelle que les maires ont le droit et le devoir de faire respecter la réglementation économique.

Bertrand Chautard (Ardèche) se demande si l'augmentation du prix du lait ne pourrait pas être limitée par la réduction des marges bénéficiaires des intermédiaires.

Paul Boulet (Hérault) rappelle que le marché de la viande reste le problème clé et que le prix de la viande monte en flèche.

Jean Blocquaux (Ardennes) s'étonne que l'on envisage d'accorder aux agriculteurs une augmentation du prix du lait dont l'importance dépasse leurs revendications. Il fait observer que la hausse subite du prix de la viande crée de la panique dans le public et supprime toute chance de rétablir la confiance des gens dans la monnaie. Cela est surtout vrai dans les campagnes, dit-il. Il note qu'on parle aussi de hausse de prix sur les textiles et les chaussures. Dans ces conditions, affirme-t-il, le blocage des salaires est une folle audace. Paul Gosset (Nord) déplore que chacun des gouvernements qui se succèdent annonce à ses débuts qu'il va s'attacher à revaloriser le pouvoir d'achat et que ses premières mesures, au contraire, sont des trains de hausses. Il dit que l'opinion est lasse de ce scénario et qu'il est devenu totalement impossible de gouverner contre elle.

Fernand Mauroux (Gers) note que le Gouvernement, qui ne trouve pas les moyens de pratiquer une politique autoritaire, notamment sur le marché de la viande, devrait au moins aider les commerçants honnêtes afin de rendre au commerce son rôle normal.

Yves Fagon (Seine) interrompt le débat et traite du projet de loi sur le statut de la police. Il y a un obstacle : le problème du droit de grève des policiers.

Henri Meck (Bas-Rhin) en revient au débat économique et dit que faute d'une hausse des salaires on va à la grève générale soutenue par tous les syndicats.

Francine Lefebvre (Seine) déplore que l'on abandonne les vieux à leur triste sort.

Jules Catoire (Pas-de-Calais) déclare que si l'on ne peut éviter une hausse des salaires mieux vaut l'accorder immédiatement afin de ne pas se faire dépasser et submerger par les troubles sociaux.

François de Menthon dit que le problème de l'augmentation générale des salaires est le point crucial du débat.

Fernand Mauroux regrette que le Gouvernement n'ait pas plus que ses prédécesseurs une politique économique déterminée.

La suite de la discussion est reportée au lendemain.

Vendredi 27 août à 17 heures 30

Président : de Menthon. Présents : 34

Objet : les revendications sociales et le risque d'une grève générale.

Maurice Schumann, président du MRP, vient d'avoir un entretien avec des dirigeants syndicaux. Il en rapporte que l'unité d'action CFTC-FO peut se poursuivre et porter ses fruits si les revendications de la base sont satisfaites. A son avis, le moment est venu pour les ministres MRP de jouer un grand rôle au Gouvernement afin de faire prendre en compte nos préoccupations à l'égard de la classe ouvrière. Le point délicat, c'est la libération des salaires.

Joseph Dumas (Seine) rappelle une nouvelle fois combien est difficile la situation des militants CFTC. A son avis, si des décisions ne sont pas prises immédiatement en faveur des travailleurs, le Parti communiste entraînera tous les syndicats dans une grève générale.

L'abbé Albert Gau (Aude) annonce que l'unité d'action a été réalisée dans son département entre la CFTC et la CGT.

Jules Catoire dit que les augmentations de salaires annoncées dans les milieux gouvernementaux apparaissent comme une provocation à l'égard des travailleurs.

Paul Gosset aimerait que l'on constate franchement que la poussée inflationniste ne peut pas être arrêtée.

Yves Fagon s'inquiète des actions menées par le RPF au sein de la police et dans les assemblées.

Robert Buron pense que des décisions que va prendre le Gouvernement dans la nuit qui vient dépendra l'attitude politique du MRP à son égard.

Robert Bichet regrette l'absence de liaison entre les ministres MRP et le Groupe.

Henri Meck pense qu'il n'y a pas lieu d'être pessimiste à l'extrême : les augmentations annoncées sont fatales ; il faut faire le maximum pour donner satisfaction aux salariés.

En fait, dans la nuit du 27 au 28 août 1948, soit un mois après la formation de son gouvernement (26 juillet), André Marie porte sa démission au président de la République.

Charles Barangé a vu juste quand il chantonnait un mois plus tôt : «C'est le mois de Marie...»

Ci-dessous, trois des députés dits de base qui participèrent activement aux débats du Groupe durant l'été chaud 1948.

Joseph Dumas, militant de choc. Né le 17 mai 1904 dans le Morbihan. Ajusteur-mécanicien. Député de la Seine

.._.





Maurice Lucas, cultivateur. Né à Cherbourg le 9 octobre 1896. Maire de Flottemanville-Bocage, député de la Manche. Se découvrit un nouveau talent en présidant avec brio 9 des 19 réunions du Groupe en août 1948.

Pierre Dhers, député de la Drôme. Né le 1er avril 1914 à Castres. Professeur agrégé d'histoire. Incisif, plein d'idées et d'humour. Orateur de talent avec l'accent chantant de son pays.



Et voici la seconde crise ministérielle de 1948 d'André Marie à Henri Queuille. 28 août - 11 septembre

André Marie porte sa démission à Vincent Auriol après avoir constaté un désaccord insoluble entre Paul Reynaud, son ministre des Finances et des Affaires économiques, et les ministres socialistes et non pas après la mise en minorité du Gouvernement à l'Assemblée, comme ce fut le cas pour Robert Schuman le 19 juillet.

Il y a quelque chose d'étrange dans cette rupture. Quand les dirigeants de la SFIO décident, en juillet, de faire tomber le Gouvernement Schuman (pour priver Germaine Poinso-Chapuis d'un ministère et pour déloger Georges Bidault du Quai d'Orsay), ils savent que Matignon reviendra probablement à un radical, " laïque " au sens où ils l'entendent, mais aussi " libéral " au sens où on l'entend à droite ; ils savent même que ce radical, pour rassurer le patronat, étendra son gouvernement et sa majorité parlementaire vers le centredroit; ce qu'André Marie ne manquera pas de faire, effectivement, en confiant la responsabilité de sa politique économique à Paul Reynaud, assisté de Maurice Petsche et de Joseph Laniel. Mais n'est-ce pas là pour la SFIO, qui a une clientèle ' dirigiste ", un exercice sur la corde raide ? Dès le 23 juillet, devant le Groupe MRP qui délibérait sur le " ticket " Marie-Reynaud, Charles Barangé prédisait : " Si ce gouvernement se fait, il se disloquera sous peu ".

Sous peu. Oui, un mois après sa formation. Ce qui est étrange, c'est que les dirigeants de la SFIO semblent ne pas avoir mesuré les risques de leur entreprise.

J. P.

Samedi 28 août à 14 heures

Président : de Menthon. Présents : 22 (sur 152 députés) **Yvon Coudé du Foresto** expose ce qui s'est passé la veille et dans la nuit au sein du Gouvernement.

Le ministre des Finances proposait une hausse générale des salaires de 10%. Les ministres socialistes la jugèrent insuffisante. Les ministres MRP se montrèrent réservés; ils ont tenté un arbitrage, en vain.

Les ministres socialistes, embarrassés, proposèrent alors à André Marie de former un nouveau gouvernement (sousentendu sans Paul Reynaud). Mais André Marie, très las, refusa et décida de démissionner, constatant que la majorité qu'il avait réunie un mois plus tôt était brisée.

Robert Lecourt rend compte de l'entretien que les ministres MRP viennent d'avoir avec le président de la République. Celui-ci leur a demandé si le Mouvement voulait se charger de résoudre la crise. Ils lui ont répondu qu'il revenait logiquement à un socialiste - puisque c'est la SFIO qui a rompu la solidarité gouvernementale - de tenter sa chance.

André Armengaud, conseiller de la République, énumère quelles sont à son avis les conditions d'un redressement économique :

- 1° des plans de travail,
- 2° un programme industriel,
- 3° un contrôle des prix,
- 4° une spécialisation des fabrications,
- 5° la direction du crédit,

6° l'augmentation du rendement,

7° soit, globalement, une politique d'austérité.

Jacques Fonlupt-Espéraber dénonce les profits excessifs réalisés par certains industriels et les méfaits de la liberté de création des commerces.

Joseph Dumas regrette l'absence des ministres MRP à cette réunion et voudrait que, lorsque l'on parle d'austérité, on pense surtout aux classes sociales qui n'ont pas encore souffert des difficultés économiques.

Pierre Boudet, conseiller de la République (Lot), regrette que l'on s'oriente de plus en plus vers le dirigisme qui, à son avis, n'est pas démocratique.

Pierre Truffaut (Charente-Maritime) demande que le Groupe ne s'engage sur rien avant d'avoir repris contact avec les socialistes.

Robert Bichet (Seine-et-Oise) croit opportun de mettre en avant immédiatement la candidature de Robert Schuman pour Matignon.

Jean Cayeux (Seine) regrette que le MRP ait laissé les socialistes apparaître comme les premiers défenseurs du pouvoir d'achat des salariés. A son avis, les seules façons d'accroître ce pouvoir d'achat, c'est :

- 1° d'augmenter la durée du travail
- 2° de diminuer les super-bénéfices des grandes industries.
- 3° de faire disparaître un certain nombre d'intermédiaires dans le réseau commercial.

Yves Fagon (Seine) constate que nous sommes obligés de retourner au dirigisme et, à ce sujet, il pose deux questions :

- a) quelle administration sera chargée de faire appliquer les mesures économiques dirigistes ?;
 - b) quelles professions seront touchées par ces mesures ?

A son avis, il faudrait constituer de jeunes équipes, bien payées, assurant un contrôle volant des réseaux de production et de distribution.

André Noël (Puy-de-Dôme) n'est pas d'accord avec Bichet. A son avis, il faut que Vincent Auriol fasse appel à un socialiste pour former le nouveau gouvernement.

Dimanche 29 août

à 17 heures La mission Ramadier

Président : de Menthon. Présents : 24.

François de Menthon informe le Groupe que Maurice Schumann et lui-même ont été reçus par le président de la République à 16 heures 30, puis, accompagnés de Robert Schuman, par Paul Ramadier, désigné par Vincent Auriol.

Maurice Schumann fait le compte-rendu de ces entretiens.

A. Vincent Auriol croit qu'il faut en venir à une politique d'austérité.

B. Ramadier dit qu'il ne se présentera pas devant l'Assemblée s'il n'a pas la certitude d'obtenir la majorité constitutionnelle (absolue). Il estime que la situation est plus grave qu'on ne l'a décrite. Il propose un nouvel effort fiscal des classes possédantes. Sur le plan politique, il veut réaliser un pacte entre les différents groupes de la majorité pour une durée limitée. Sur le plan économique, il aurait l'in-

tention de construire un nouveau palier salaires-prix et de le maintenir par des moyens nouveaux.

Pour Maurice Schumann, l'entente peut se faire entre la SFIO et le MRP, mais le problème politique se situe en dehors des relations entre des deux partis.

Ernest Pezet, conseiller de la République, voit deux problèmes politiques : l'un au sein du Parlement, l'autre entre le Parlement et les syndicats.

Roger Devémy (Saône-et-Loire) dit que le personnel de la maison Schneiter, à Paris, composé pour un quart de syndiqués CFTC et pour trois quarts de syndiqués CGT, vient de se prononcer à la majorité de 65% pour une augmentation de la durée du travail.

Victor Janton, conseiller de la République (Ille-et-Villaine), estime qu'il faut des formules et un programme nouveaux. A son avis, les objectifs à atteindre en priorité ne sont ni d'assurer l'équilibre du budget, ni d'éviter l'inflation ou une dévaluation mais bien d'accroître le pouvoir d'achat des salariés. Donc, les mesures immédiates doivent tenir compte des nécessités sociales ; ce n'est qu'ensuite que l'on préparerait l'avenir économique, en tenant compte des nécessités économiques, une fois rétablie la paix sociale.

Paul Ramadier, cependant renonce dès ce dimanche soir à se présenter devant l'Assemblée; les demandes qui lui sont présentées par les trois fractions de la majorité SFIO, MRP et libéraux (radicaux et modérés) ne peuvent pas être harmonisées, à son avis, pour faire une véritable politique économique. Au surplus, il juge que la situation financière est très grave et que le Trésor public a besoin de ressources nouvelles immédiates.

Cette situation, telle qu'elle apparaît à travers les délibérations du Groupe MRP et le refus du socialiste Ramadier, est très instructive sur l'évolution du problème de la composition d'une majorité gouvernementale (et parlementaire à partir de l'élection de la première Assemblée Constituante en octobre 1945) depuis la Libération.

La première majorité est celle du tripartisme : MRP-SFIO, PC. Elle soutient de Gaulle mais celui-ci la supporte de plus en plus mal et il démissionne en janvier 1946.

Elle résiste à ce départ et soutient les gouvernements de Félix Gofin, Georges Bidault et Paul Ramadier, du moins jusqu'en mai 1947, lorsque le PCF, aligné sur le PC de l'Union soviétique dans la confrontation des deux blocs, fait tout ce qu'il faut pour que ses ministres soient exclus du gouvernement.

Lui succède en mai 1947 une majorité dite de Troisième Force, où les communistes sont remplacés par des parlementaires de centre-droit et de droite (radicaux, UDSR, indépendants et PRL). Cette nouvelle majorité est plus unie que la précédente sur ses idéaux politiques mais plus divisée sur le choix d'une politique économique et sociale : dirigisme ou libéralisme ; contribution forte ou mesurée des classes aisées au redressement des finances publiques (rappelons ici l'emprunt-prélèvement et le retrait des billets de 5 000 francs) ; mesures autoritaires et pénalisantes ou réglementation classique à l'égard des producteurs et des commerçants ?

En 1948, le choix n'est toujours pas fait de façon nette et l'amertume, parfois la colère, que l'on observe dans les délibérations du Groupe MRP montrent l'impatience grandissante des élus. Ne peut-on vraiment pas sortir de l'empirisme?

En fait, la Troisième Force est tiraillée sur les moyens de surmonter la crise économique comme l'est la société française elle-même dans son ensemble. Et elle le restera aussi longtemps que durera la pénurie, effet redoutable des ravages de la guerre.

N.B. L'histoire de la majorité dans les débuts de la Quatrième République fait l'objet d'une étude intéressante

dans l'ouvrage de Pierre Létamendia, «Le Mouvement Républicain Populaire», pages 299 et suivantes, Editions Beauchesne 72, rue des Saints-Pères 75007 Paris ; 1995.

J.P.

Lundi 30 août

à 11 heures

Vincent Auriol fait appel à Robert Schuman

Président : de Menthon, Présents : 28.

François de Menthon rappelle que la règle constitutionnelle veut que le président désigné se présente sur son nom et non pas sur son programme.

Joseph Dumas (Seine) aimerait néanmoins que Robert Schuman soumette immédiatement un programme précis aux partis.

Lionel de Tinguy (Vendée) croit que le pays attend autre chose qu'une solution habituelle à la crise; il attend des formules tout à fait nouvelles, beaucoup plus qu'une chose psychologique. Dans cette perspective, le MRP a une carte très sérieuse à jouer.

Gabriel Hocquard, conseiller de la République (Moselle), pense que pour sortir de l'ornière parlementaire il faut d'abord une réforme des méthodes de travail; oui à des formules vraiment nouvelles!

Etienne Gilson, conseiller de la République (élu par l'Assemblée), veut tirer la leçon de cette crise : il faut que les différents partis de la majorité s'accordent sur un programme.

Marc Gerber, conseiller de la République (Seine) ou Philippe Gerber, conseiller de la République (Pas-de-Calais) — le procès verbal de la réunion ne le précise pas —, dit que Robert Schuman doit demander des engagements au pays et non pas seulement au Parlement.

Léo Hamon, conseiller de la République (Seine), estime que l'intérêt du Groupe est de garder le silence durant 24 heures.

Lundi 30 août

à 18 heures 30

Quel programme pour le gouvernement ?

Président: Marie-Madeleine Dienesch. Il y a 54 présents. Le Groupe décide que son Bureau se rendra auprès de Robert Schuman pour discuter du programme gouvernemental

Robert Buron (Mayenne) rapporte les travaux de la Section d'études Affaires économiques.

Le futur gouvernement va se trouver devant l'option suivante : action énergique sur les prix ou création d'un nouveau palier, peut-être accompagné d'une dévaluation.

Le pays espère encore que la première formule est possible, grâce à un renforcement de l'autorité gouvernementale. Le système du rationnement et de la répartition, pour certains produits, apparaît nécessaire.

En matière financière, il faut :

1° réaliser des économies : sur les dépenses militaires, les entreprises nationales, la Sncf, les reconstructions son prioritaires :

 2° créer des ressources nouvelles : liquidation des usines aéronautiques, des cinémas qui sont propriété de l'Etat, publicité à la Radio publique, double secteur pour l'essence...

Lundi 30 août

à 21 heures 30

Président : François de Menthon. Il y a 35 présents.

François de Menthon informe le Groupe que Robert Schuman est reçu à l'Elysée où il vient dire à Vincent Auriol qu'il accepte sa désignation comme président du Conseil désigné.

André Colin, secrétaire général du MRP, souligne le rôle joué dans cette crise par la Commission exécutive et par le Groupe. Il dit que Robert Schuman, dans son discours d'investiture, mettra les partis devant leurs responsabilités. Il ajoute que le vote du Groupe en faveur d'André Marie un mois plus tôt devrait permettre aujourd'hui à Robert Schuman d'obtenir une majorité.

Mardi 31 août à 15 heures

Président : François de Menthon. Présents : 53. **François de Menthon** indique que Robert Schuman est en train de rédiger sa déclaration ministérielle. Barthélémy Ott, conseiller de la République (Loire), aimerait connaître les réactions des autres groupes.

Paul Coste-Floret (Hérault) pense qu'un débat au Groupe sera plus profitable après la déclaration ministérielle.

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise) se demande, dans ces conditions, si les réunions du Groupe ne sont pas inutiles.

François de Menthon lui répond que c'est le Groupe qui a fixé lui-même ce programme de réunions.

Maurice Lucas (Manche) se félicite de la brièveté des réunions.

André Colin affirme que le Groupe a eu un rôle déterminant dans l'accélération du dénouement de la crise.

Ce même jour, 31 août, Robert Schuman reçoit l'investiture de l'Assemblée Nationale. Il a recueilli 322 voix. Il démissionnera le 7 septembre, l'Assemblée se prononçant contre la composition de son gouvernement.

Suite de ce récit dans notre prochain numéro.

EUX AUSSI ONT PEU DORMI DURANT L'ÉTÉ 48



André Denis, ajusteur-outilleur, député de la Dordogne. Né le 7 décembre 1920 à Brive. Auteur en septembre 1948 d'un manifeste sur la vocation populaire du MRP. Tribun à la voix chaude.

> Joseph Sigrist, viticulteur, député du Bas-Rhin. Né le 26 avril 1885 à Andlau. Pour lui, un engagement politique, c'est sacré, comme tout autre engagement.



André Noêl
journaliste,
député du Puy-de Dôme.
Né le 15 mars 1915 à MaisonsAlfort.
Esprit très indépendant, toujours prêt à bousculer les
tabous.





André Monteil, professeur agrégé de lettres, député du Finistère. Né le 15 août 1915 à Juillac (Corrèze). Passionné, expert en réplique oratoire, ne prend pas des canards sauvages pour des enfants du Bon Dieu. Auteur d'une définition aussi courte que brillante du Parti Radical.

François de Menthon, professeur de droit, député de la Haute-Savoie. Né le 8 janvier 1900 dans le Jura. Un cas : très grand expert dans le dénouement des crises ministérielles, il refuse tous les portefeuilles qu'on lui offre pour se consacrer au Groupe.



MONMANCHE & CIR ï.

MANIFES

Réuni pour la première fois en Congrès National, aux jours ob s'achève en Aisace, par la victoire de nos armées, la libération du territoire national, le M.R.P. attirme sa volonté sévolutionnaire.
Le M.R.P. estime que les exigences de la personne humaine et les nécessités de la grandeur nationale condamnent définitivement le vieil état de chosses dont la transformation rapide et radicale apparait possible dans une France renouvelée par la Résistance, la Libération et la Victoire, à condition que les citoyens sachent s'élever au-dessus des querelles d'antan jusqu'à une attitude de grandeur et de hardiesse que justifie la vocation française.

voulons une Révolution... Nous

Nous voulons une Révolution qui permettra avant tout une élévation morale et spirituelle de l'ensemble des hommes. Nous voulons une Révolution qui garantira à chacun le droit de vivre dans la sécurité et la dignité. Nous voulons une Révolution qui fera de la démocratie politique et sociale une pielne réalité. Nous voulons une Révolution qui donnera à la France les moyens de réaliser totalement sa destinée.

Réformes de structure

Cette Révolution suppose des transformations dans la structure de l'État. La constitution nouvelle devra créer une République démocratique qui sache concilier l'autorité de l'État et la continuité indispensable de la politique gouvernementaie avec le respect de la souveraineté populaire et de la liberté das citoyens. Les administrations publiques devront être modernisées et leur recrutement démocratisé.

Cette Révolution suppose une économie dirigée par un État libéré des puissances d'argent, ainsi que la nationalisation des industries-ciés, des monopoles privés, et du crédit. Elle suppose également une participation des divers syndicats librement organisés à la direction de l'économie et à la gestion des entreprises. Elle suppose dans l'agriculture le développement de la coopération agricole sous toutes ses formes et dans la liberté syndicale.

Libération de l'homme

Cette Révolution suppose sur le plan social une organisation collective et complète de la sécurité matérialle de chacun, un nouvel aménament de la propriété privée afin que ne soit plus possible l'asservissement de l'homme su capital, la garantie à tout travailleur d'un sainte minimum vital, la possibilité pour tous d'élever leurs enfants qu'en soit le nombre, des logements sains assurés à l'ensemble des travailleurs de la vite et de la campagne.

Cette Révolution suppose une participation de toutes les classes sociales aux richesses spirituelles et intellectuelles de la civilisation moderne et de la tracition française par un développement et une démocratisation de l'instruction ainsi que par le respect de toutes les forces physiques la ricitation pratique de la liberté de l'enssignement, une accession de tous à des loisirs sains permettant le pieln épanoulssement de vertu.

l'ordre et par la Loi Dans

Cette Révolution, nous voulons la réaliser, sérieusement dans l'ordre et par la loi, pour qu'elle soit réelle, efficace et durable et qu'elle obtienne l'adhésion de l'ensemble de la Nation. Nous savons aussi qu'elle exige un appul constant et éciairé des masses populaires et qu'une période prolongée de stricte discipline économique et de dur travail est indispensable.

Nous ne concavons pas cette Révolution ans que la souveraineté populaire ait pu s'exprimer librement en des élections loyaies assurant une représentation exactement proportionnelle des diverses tendances politiques françaises. Aussi souhaitons-nous l'élection, aussi rapide que possible, d'une Assemblée Nationale, étant bien entendu qu'il ne saurait s'agir d'une Assemblée svant que le retour de l'ensemble des prisonniers et déportés alt permis des élections vralment générales.

Poursulure la guerre

En attendant cette première consultation populaire, il appartient au Gouvernement du général de Gaulle, gérant provisoire de la République, de poursuivre la guerre avec une viqueur inflaxible jusqu'à la victoire totale, de maintenir l'ordre public et le respect des lois républicaines, d'assurer rapidement, riquire avec une viqueur inflaxible indispensable à l'égard des collaborateurs de l'enneml et des traites de Vichy que des profiteurs de la misère publique, d'apporter d'urgance l'aide indispensable à toutes les victimes de la guerre (prisonnières, tous les moyens la reprise de la production agricole et industrielle tout en assantissant à monate, de prendre foutes les nes acrés, de production agricole et industrielle tout en assantissant à monate, de prendre foutes et les moyens la reprise de la production agricole et industrielle tout en assantissant à monate, de prendre foutes et les moyens la reprise de la production agricole et des hérolques et dans l'orientation de l'opinion, de reconstituer une grande armée admée d'Airque et des hérolques F.E.I. de préparer avec tous nos aillés l'avènement d'un ordre international basé aur les principes de la sécurité collective et les exigences de la grandeur française.

la Résistance et le pays Avec

Pour cette tâche, le M. R. P ne conçoit ni de divorce possible entre le Gouvernement du général de Gaulle et les organismes de la Résistance, de rupture possible entre ceux-ci et l'ensemble du pays, il souhaite que l'unité morale et organique de la Résistance puisse se maintenir à travers diversité des courants politiques traditionnels, il compte sur l'Assemblée Consultative pour sauvegarder l'unité étroite d'inspiration et d'action entre le Gouvernement, la Résistance et le Pays. 2.5

Appel aux révolutionnaires

'Le M. R. P., ayant ainsi précisé sans équivoque son orientation fait appel aux hommes et aux femmes de toutes classes sociales, quelle qu'ait pu stres le passé, leur appartenance politique et notamment à tous ceux et à toutes celles qui ont participé à la Résistance et à la Libération, pour réaliser savec eux un parti politique véritablement neuf, animé par la volonté révolutionnaire du peuple français et au service exclusif de la grandeur nationale.